

N° 608

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

Enregistré à la Présidence du Sénat le 16 mai 2023

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne (1) sur les **comptes du Sénat de l'exercice 2022**,*

Président

M. Pierre CHARON,

Rapporteur

M. Éric JEANSANNETAS,

Sénateurs

(1) Cette commission spéciale est composée de : M. Pierre Charon, *président* ; Mme Christine Lavarde, *vice-présidente* ; M. Éric Jeansannetas, *rapporteur* ; MM. Julien Bargeton, Christian Bilhac, François Bonneau, Emmanuel Capus, Vincent Éblé, Guillaume Gontard, Charles Guené, Jean-Marie Mizzon, Rémy Pointereau, Pascal Savoldelli.

SOMMAIRE

Pages

INTRODUCTION	5
SYNTHÈSE	9
PREMIÈRE PARTIE - L'EXÉCUTION DU BUDGET 2022 DU SÉNAT.....	13
I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE.....	13
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	23
C. LES PRODUITS.....	61
II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG	65
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	68
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	70
C. LES PRODUITS.....	75
III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG	77
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	80
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	80
C. LES PRODUITS.....	80
IV. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE	82
V. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022.....	84
DEUXIÈME PARTIE - COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN.....	87
I. LE COMPTE DE RÉSULTAT.....	87
II. LE BILAN.....	91
A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF.....	91
B. LES ÉLÉMENTS DU PASSIF.....	91

TROISIÈME PARTIE - COMPTABILITÉS ANNEXES	93
I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES.....	93
II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE.....	99
A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME.....	99
B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME.....	100
C. LES SOLDES DES CAISSES	101
QUATRIÈME PARTIE - LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC SÉNAT »	109
ANNEXE RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES	131

Mesdames, Messieurs,

Le principe constitutionnel de la **séparation des pouvoirs**, énoncé par l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, confère au Sénat **l'autonomie financière**.

Inscrite à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, rappelée par l'article 103 du Règlement du Sénat et consacrée par le Conseil constitutionnel¹, cette autonomie porte à la fois sur l'adoption et l'exécution du budget, l'établissement et la tenue des comptes, ainsi que leur contrôle.

1. L'adoption et l'exécution du budget du Sénat

Le budget du Sénat distingue les **ressources** et les **dépenses** affectées à l'exercice de sa mission **institutionnelle** (« budget Sénat » à proprement parler), à la **gestion du Jardin du Luxembourg** et à celle du **Musée du Luxembourg**, qui forment trois entités budgétaires distinctes.

Son financement est assuré par une **dotation de l'État** et des **produits** divers complétés, le cas échéant, par un **prélèvement sur ressources propres**.

L'exercice budgétaire est annuel et coïncide avec l'année civile.

Chaque année, un projet de budget est arrêté par les Questeurs, au mois de juin, après un débat d'orientation budgétaire en Bureau.

Ce projet de budget, ainsi que celui de la Chaîne parlementaire Public Sénat, sont ensuite soumis à une **Commission commune des crédits**, composée des Questeurs du Sénat et de l'Assemblée nationale, présidée par un président de chambre de la Cour des comptes, désigné par son Premier président, et chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement de chacune des deux assemblées, ainsi que le montant de la dotation qu'elles demandent à l'État.

Les propositions de la Commission commune des crédits sont transmises au ministère chargé du budget pour être inscrites au projet de loi de finances de l'année n + 1², au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

¹ Décisions nos 2001-448 DC du 25 juillet 2001, 2001-456 DC du 27 décembre 2001 et 2011-129 QPC du 13 mai 2011.

² Auquel est annexé un rapport détaillant le montant et la ventilation de ces crédits.

Une fois la loi de finances initiale définitivement adoptée, une nouvelle répartition de la dotation, par comptes de dépenses et de ressources du budget, est réalisée. Les Questeurs peuvent à ce stade opérer des modifications sans toutefois remettre en cause l'équilibre et les orientations retenues dans le projet de budget.

Dans le cadre de l'exécution du budget, un rapport sur l'état de la consommation des crédits est établi et présenté aux Questeurs à la fin de chaque trimestre.

2. La tenue et la clôture des comptes

À la comptabilité générale du Sénat, comprenant les entités budgétaires « Sénat - mission institutionnelle », « Jardin du Luxembourg » et « Musée du Luxembourg », s'ajoutent des **comptabilités annexes**, correspondant aux comptes des caisses des retraites et des caisses de sécurité sociale des Sénateurs et des fonctionnaires du Sénat, dont l'autonomie implique une gestion comptable distincte sous réserve de l'agrégation de leurs comptes avec ceux du Sénat.

Les comptes de l'exercice sont clos dès la fin de l'année civile considérée, sans journée complémentaire. Dans les délais applicables à ceux de l'État, le Trésorier du Sénat transmet ces comptes à la direction générale des finances publiques, afin qu'elle puisse procéder à leur intégration dans ceux de l'État.

Le **compte de gestion** établi chaque année par le Trésorier comporte, pour le Sénat et pour chaque comptabilité annexe, la balance générale des comptes, le bilan et le compte de résultat. Il comporte également un bilan et un compte de résultat agrégés, ainsi qu'une annexe présentant notamment les règles et méthodes comptables.

Un autre document, appelé « compte administratif », rend compte aux Questeurs de l'exécution budgétaire et est soumis à leur approbation.

3. La certification des comptes

Fidèle à son choix de **transparence**, le Sénat respecte et met en œuvre les exigences constitutionnelles de régularité, de sincérité et de fidélité des comptes des administrations publiques, dans le respect de son autonomie et de sa spécificité de pouvoir public constitutionnel, en faisant appel à une entité tierce chargée de **certifier** que ses comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos, conformément à son référentiel comptable.

Après avoir fait appel au Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, le Sénat a choisi de confier cette **mission de certification** à la **Cour des comptes**, déjà chargée de la certification des comptes de l'État en application du 5° de l'article 58 de la loi organique relative aux lois de finances³.

Aux termes de la **convention** signée le 23 juillet 2013 entre le Président du Sénat et le Premier président de la Cour, cette mission s'organise en deux étapes.

La première, dite phase préliminaire, vise à :

- évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en matière de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;

- procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;

- vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la qualité des comptes.

La seconde phase, dite finale, est quant à elle consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos.

Cette année encore, à l'issue de cette seconde phase, la Cour, dans le rapport de certification transmis au Président du Sénat le 4 mai 2023 et annexé au présent rapport, a certifié *« qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat »*.

4. Le contrôle des comptes

En application du principe d'autonomie financière, le **contrôle des comptes** du Sénat incombe à la **Commission spéciale** instituée par l'article 103 *bis* du Règlement du Sénat.

Nommée après chaque renouvellement, conformément à la règle de représentation proportionnelle entre les groupes politiques, cette commission comprend, dans sa composition actuelle, treize membres, qui ne peuvent faire partie du Bureau du Sénat.

³ Loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances.

**La composition de la Commission spéciale
chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne**

M. Pierre Charon (LR - Paris), président ;
M. Eric Jeansannetas (SER - Creuse), rapporteur ;
Mme Christine Lavarde (LR - Hauts-de-Seine), vice-président ;
M. Julien Bargeton (RDPI - Paris) ;
M. Christian Bilhac (RDSE - Hérault) ;
M. François Bonneau (UC - Charente) ;
M. Emmanuel Capus (LIRT - Maine-et-Loire) ;
M. Vincent Eblé (SER - Seine-et-Marne) ;
M. Guillaume Gontard (GEST - Isère) ;
M. Charles Guené (LR - Haute-Marne) ;
M. Jean-Marie Mizzon (UC - Moselle) ;
M. Rémy Pointereau (LR - Cher) ;
M. Pascal Savoldelli (CRCE - Val-de-Marne).

Aux termes de l'article 36 du Règlement budgétaire et comptable du Sénat, cette commission est chargée :

- d'examiner le compte administratif et les comptes annuels du Sénat ;
- de donner **quitus** aux Questeurs de leur gestion et au Trésorier de la régularité de la sienne ;
- d'approuver les comptes annuels du Sénat et de les rendre publics.

Dans ce cadre, elle peut procéder aux contrôles sur pièces et sur place et obtenir communication des documents qu'elle juge nécessaires à l'exercice de sa mission de contrôle.

SYNTHÈSE

Un budget en hausse par rapport à 2021 et toujours affecté par des difficultés d'exécution des dépenses d'investissement

Le **budget du Sénat pour 2022** se caractérisait à la fois par une hausse très nette du niveau des dépenses d'investissement, en ligne avec la poursuite du **programme de rénovation immobilière** engagée par le Conseil de Questure depuis 2017, et par un maintien des dépenses de fonctionnement à un niveau stable. Il s'élevait ainsi à **365,3 millions d'euros**⁴, contre 353,2 millions d'euros en 2021 (+ 3,43 %) mais seulement 328,2 millions d'euros exécutés au cours de cet exercice.

L'exécution du budget 2022 fait apparaître une **dépense totale de 348,38 millions d'euros**, soit une sous-exécution de 16,9 millions d'euros et un **taux d'exécution de 95,4 %**. Les dépenses s'établissent ainsi à un niveau nettement supérieur à celles des années précédentes, qui atteignaient autour de 330 millions d'euros en moyenne. Le niveau élevé des dépenses s'explique notamment par celui du budget réparti et par l'augmentation en cours d'exercice de la valeur du point d'indice de la fonction publique (+ 4 millions d'euros environ).

Le **taux d'exécution** est nettement en hausse par rapport aux trois années précédentes (**95,4 %**, contre 92,9 % en 2021, 91 % en 2020 et 92,1 % en 2019). Cette meilleure exécution n'est pas uniquement due aux dépenses de fonctionnement, qui ont enregistré un taux d'exécution de 98,7 % ; les **dépenses d'investissement** ont également connu un **taux d'exécution** historiquement élevé, qui s'établit à **63,9 %**, contre 60,5 % en 2021, 44,6 % en 2020 et 55,3 % en 2019. Cette hausse ne doit toutefois pas masquer une exécution à nouveau incomplète des dépenses d'investissement, en quasi-totalité du fait du budget de l'entité Sénat. Si les conséquences de la crise sanitaire ne se sont pratiquement plus fait sentir en 2022, un certain nombre d'opérations de travaux ont toutefois souffert de retards liés notamment aux difficultés d'approvisionnement en matières premières, ce qui explique une sous-consommation de ces dépenses d'investissement de 12,7 millions d'euros sur les 35,1 millions d'euros initialement prévus au budget réparti.

Une hausse des dépenses de fonctionnement liée à l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique

En 2022, le montant des **dépenses de fonctionnement** figurant au budget réparti du Sénat s'élevait à **330,2 millions d'euros**, en très légère hausse de 0,09 % par rapport au budget réparti 2021.

⁴ Budget réparti et report des crédits d'investissement des opérations pluriannuelles, à hauteur de 3,1 millions d'euros, inclus.

Au total, le Sénat a dépensé, pour assurer son fonctionnement, **325,9 millions d'euros**, soit un **taux d'exécution de 98,7 %** pour les trois budgets, en hausse par rapport à 2021 (95,2 %).

Dans le détail, ce taux d'exécution très élevé masque à la fois des sous-exécutions et des sur-exécutions. Les principales sous-exécutions en 2022 ont concerné les dépenses relatives aux déplacements, missions et réceptions, qui ont retrouvé un niveau analogue à celui antérieur à la crise sanitaire, mais pour lesquels les crédits inscrits au budget réparti étaient légèrement surévalués, les rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires, dont la sous-consommation est directement liée à celle des dépenses d'investissement, et enfin les dépenses d'entretien, du fait de la modification des pratiques comptables de la Direction des Systèmes d'Information.

Les dépenses de fonctionnement ont en revanche connu une sur-exécution pour ce qui concerne le traitement du personnel titulaire et stagiaire, les indemnités des Sénateurs et les aides à l'exercice du mandat parlementaire, sur-exécutions qui correspondent très majoritairement à l'impact de la hausse de 3,5 % du point d'indice de la fonction publique (cf. *infra*). Hors augmentation du point d'indice, les dépenses de rémunération du personnel titulaire et stagiaire auraient été inférieures de 1 % à la prévision.

Il convient enfin de noter que depuis 2008, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1,4 % en valeur. Elles avaient jusqu'alors connu une tendance à la baisse marquée, mais ont progressé de 3,8 % en 2022. Cependant, une fois pris en compte les effets de l'inflation, cette hausse en valeur correspond à une diminution des dépenses de 1,3 % sur un an ou de 15,6 % sur cette période.

Des produits en hausse et supérieurs aux prévisions du budget réparti

Le budget 2022 prévoyait des **produits** d'un montant de **5,7 millions d'euros**. **Ils se sont finalement élevés à 8,3 millions d'euros**, en hausse de 27,7 % par rapport à 2021.

Cette différence s'explique principalement par le reversement de l'excédent des caisses de sécurité sociale, qui n'est par convention jamais inclus dans les prévisions budgétaires en raison de son caractère aléatoire : ce reversement a représenté 1,9 million d'euros en 2022, contre 0,9 million d'euros en 2021 et 2,1 millions d'euros en 2020.

Le reste des produits perçus, soit 6,4 millions d'euros, est proche de la prévision figurant au budget réparti.

Une exécution budgétaire marquée par les premiers effets de l'inflation

Si l'exécution budgétaire 2021 était encore marquée par les effets de la crise sanitaire, l'exercice 2022 a révélé une sortie de crise sur la quasi-totalité des postes de dépenses, avec parfois même un effet de rattrapage enregistré par rapport aux années 2020 et 2021. Cet exercice a cependant connu les premières conséquences du retour de l'inflation. Celle-ci, mesurée par l'Insee par référence à l'indice des prix à la consommation, s'est établie à 5,2 %. Si l'impact de l'inflation sur l'exécution budgétaire du Sénat est par nature difficile à mesurer dans le détail, il est possible d'évaluer la hausse des coûts à une dizaine de millions d'euros environ, soit moins de 3 % des dépenses de l'institution.

Les conséquences identifiables de l'inflation ont été relativement différenciées selon les postes de dépenses. Concernant les dépenses de fonctionnement, les dépenses de rémunérations au sens large ont augmenté, sous l'effet de la hausse du point d'indice de la fonction publique, de 4 millions d'euros au total. Les autres dépenses de fonctionnement ont suivi l'évolution de l'indice des prix à la consommation, à l'exception notable des dépenses d'électricité et de gaz, pour lesquelles la hausse constatée a été bien supérieure, de 16,4 % par rapport au niveau antérieur à la crise sanitaire, en 2019, et des dépenses de transport aérien, avec une majoration du prix des billets d'avion de 10 % en moyenne.

Concernant les dépenses d'investissement, les prix ont suivi l'évolution des clauses de révision prévues dans les différents marchés publics concernés, avec des augmentations variables selon les secteurs d'activité mais globalement supérieures à la hausse de 1,5 % des indices constatée dans les années antérieures, pour un surcoût total qui peut être évalué à près de 2 millions d'euros.

Un budget financé intégralement par la dotation de l'État pour le fonctionnement et complété par les ressources propres de l'institution pour l'investissement

La **dotation** que l'État verse au Sénat pour assurer son fonctionnement, gelée depuis 2012, en euros courants, à 323,58 millions d'euros, a connu une hausse en 2022 pour s'établir à **338,58 millions d'euros**. En 2022, investissement et fonctionnement cumulés, les dépenses de l'institution ont représenté **348,38 millions d'euros**, ce qui a conduit à consommer la dotation de l'État dans son intégralité.

Le **solde des dépenses d'investissement** qu'elle ne couvre pas, qui représentait **9,8 millions d'euros** en 2022, soit un montant nettement inférieur à la prévision de 26,7 millions d'euros au budget réparti, a été **financé principalement par les produits budgétaires**, à hauteur de **8,27 millions d'euros**, complétés par un **prélèvement sur disponibilités**.

Initialement estimé à 20,97 millions d'euros, il ne s'est finalement élevé qu'à **1,51 million d'euros** en raison de la sous-exécution des dépenses d'investissement et du niveau plus important qu'anticipé des produits. Le Sénat renoue donc, après l'excédent de 2021 (1,94 million d'euros), avec le **léger déficit** des années précédentes (1,36 million d'euros en 2020 et 992 375 euros en 2019).

Comme les années précédentes, la totalité des dépenses de fonctionnement du Sénat (325,9 millions d'euros) ont été financées grâce à la dotation, au prix d'une gestion rigoureuse et d'efforts importants de maîtrise de l'évolution de leurs différentes composantes, tout en garantissant aux Sénateurs les moyens d'exercer efficacement leur mandat parlementaire. Affectataire d'un patrimoine historique important, à l'entretien exigeant et coûteux, l'institution parvient toutefois à prendre en charge ses besoins croissants en matière d'investissements dans ce cadre budgétaire contraint, grâce à ses ressources propres.

Évolution de l'exécution du budget du Sénat depuis 2013 (en millions d'euros)

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Investissement	5,69	11,24	17,01	7,89	24,4	19,6	18,35	14,45	14,1	22,44	155,17
Fonctionnement	321,68	320,84	316,44	317	320,72	308,21	315,22	318,22	314,1	325,94	3178,37
Dépenses totales	327,36	332,07	333,44	324,89	345,12	327,81	333,57	332,67	328,2	348,38	3333,51
Dotation	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	338,58	3250,8
Produits	6,56	6,86	5,49	6,95	13,09	7,67	8,99	7,72	6,54	8,27	78,14
Ressources totales	330,14	330,44	329,07	330,53	336,67	331,26	332,58	331,31	330,12	346,85	3328,97
Solde budgétaire (Prélèvement sur les disponibilités)	2,78	-1,63	-4,37	5,64	-8,45	3,45	-0,99	-1,36	1,9	-1,53	-4,56

PREMIÈRE PARTIE

L'EXÉCUTION DU BUDGET 2022 DU SÉNAT

I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE

Le **budget 2022 du Sénat**, hors Jardin et Musée du Luxembourg, avait été **fixé à 349,34 millions d'euros**, puis porté à **352,49 millions d'euros** après report des crédits d'opérations pluriannuelles et répartition des crédits en début d'exercice, contre respectivement 336,95 et 339,34 millions d'euros en 2021.

En **exécution**, une dépense de **335,98 millions d'euros** a été constatée, contre 314,99 millions d'euros l'année précédente. Ce total se décompose en **315,19 millions d'euros de dépenses de fonctionnement** et **20,79 millions d'euros** qui ont assuré le financement des **investissements** de l'institution, qui ont porté principalement sur la rénovation de son patrimoine immobilier, afin d'améliorer les conditions de travail des Sénateurs et de leurs collaborateurs.

Cet **écart de 16,51 millions d'euros** par rapport au budget arrêté en début d'exercice, soit un **taux d'exécution de 95,32 %**, est la conséquence de décalages dans l'exécution des investissements, majoritairement en matière de travaux, dont témoigne l'écart d'exécution de la section d'investissement (- 12,72 millions d'euros).

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le total des sous-exécutions s'élève à 19,76 millions d'euros. Les comptes les plus sous-exécutés concernent des dépenses liées à l'investissement (rémunération d'intermédiaires et honoraires), ainsi que les déplacements, missions et réceptions.

Inversement, le budget 2022 a connu des sur-exécutions de certains comptes de fonctionnement (le total des surconsommations des comptes de fonctionnement étant de 3,24 millions d'euros), principalement concernant les aides à l'exercice du mandat parlementaire, les indemnités des Sénateurs et le traitement du personnel titulaire et stagiaire. Ces sur-exécutions résultent notamment de l'effet conjugué de l'inflation et de la hausse du point d'indice de la fonction publique. Dans le cas des aides à l'accomplissement du mandat parlementaire, cette sur-exécution est exceptionnelle, une sous-exécution comprise entre 2 et 8 millions d'euros étant généralement observée.

Par grandes destinations (investissement, fonctionnement courant, charges parlementaires et de personnel), les dépenses de l'exercice 2022 se ventilent comme suit :

Dépenses 2022 - Sénat

I - INVESTISSEMENT	20 785 548	6,19%
II - FONCTIONNEMENT	315 192 405	93,81%
A - Fonctionnement courant	28 706 903	8,54%
B - Charges parlementaires	161 642 557	48,11%
B1- Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité	41 564 598	12,37%
B2 - Aide à l'exercice du mandat	114 857 965	34,19%
B3 - Anciens Sénateurs	5 219 994	1,55%
C - Charges de personnel	124 842 945	37,16%
C1- Personnel en activité : Fonctionnaires	103 968 235	30,94%
C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés	13 719 323	4,08%
C3- Personnel retraité	7 155 387	2,13%
Total des dépenses	335 977 953	100,00%

L'exécution du budget 2022 est retracée dans le tableau ci-dessous :

Dépenses - Sénat	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022-2021 (en montant)	Variation 2022-2021 (en %)
I - INVESTISSEMENT	23 896 707	19 255 399	17 844 745	13 148 923	12 050 534	20 785 548	8 735 014	72,49%
20 - Immobilisations incorporelles	190 721	589 584	679 901	590 950	794 476	313 277	-481 199	-60,57%
21 - Immobilisations corporelles	23 705 987	18 665 815	17 164 843	12 557 973	11 256 058	20 472 272	9 216 213	81,88%
II - FONCTIONNEMENT	309 359 995	297 297 461	304 790 867	307 779 104	302 936 299	315 192 405	12 256 105	4,05%
A - Fonctionnement courant	25 250 756	24 589 602	24 030 349	26 237 332	27 050 259	28 706 903	1 656 644	6,12%
60 - Achats	4 441 974	4 186 880	4 507 482	4 119 447	4 326 654	5 218 949	892 296	20,62%
61 - Travaux et services extérieurs	13 811 090	14 045 428	12 511 991	13 411 472	15 296 629	15 431 648	135 019	0,88%
62 - Autres travaux et services extérieurs	4 479 607	3 691 778	3 955 643	4 169 876	4 509 865	5 176 385	666 520	14,78%
63 - Impôts taxes et versements assimilés	1 424 801	1 437 548	1 528 611	1 587 294	1 629 097	1 619 539	-9 558	-0,59%
65 - Autres charges de gestion courante	1 000 017	1 125 216	1 281 949	1 545 139	1 041 593	1 068 669	27 076	2,60%
67 - Charges exceptionnelles	93 267	102 751	244 672	1 404 103	246 421	191 712	-54 709	-22,20%
B - Charges parlementaires	160 514 344	149 609 655	157 660 362	155 856 936	154 093 499	161 642 557	7 549 057	4,90%
B1- Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité	40 405 894	40 679 842	40 884 537	40 815 427	40 947 038	41 564 598	617 559	1,51%
641 - Indemnités	31 198 362	31 399 605	31 566 308	31 510 571	31 533 765	32 064 055	530 290	1,68%
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	9 207 532	9 280 237	9 318 228	9 304 857	9 413 273	9 500 542	87 269	0,93%
B2 - Aide à l'exercice du mandat	115 422 794	103 656 994	111 721 410	110 009 235	107 812 074	114 857 965	7 045 891	6,54%
625 - Déplacements, missions et réceptions	7 516 313	7 369 081	7 054 274	3 981 143	4 950 521	7 505 409	2 554 888	51,61%
626 - Frais postaux et de télécommunications	2 591 613	2 444 987	2 609 670	2 269 658	2 322 772	2 446 276	123 504	5,32%
648 - Formation	50 810	0	9 222	15 540	20 000	76 450	56 450	282,25%
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	48 278	38 429	87 305	27 999	30 507	38 648	8 141	26,68%
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	104 393 609	92 962 102	101 132 222	103 001 978	99 798 282	103 975 755	4 177 472	4,19%
659 - Contributions aux assemblées interparlementaires	822 170	842 396	828 716	712 917	689 992	815 427	125 436	18,18%
B3 - Anciens Sénateurs	4 685 657	5 272 819	5 054 416	5 032 274	5 334 387	5 219 994	-114 393	-2,14%
641 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	123 644	247 750	70 599	88 425	180 231	91 891	-88 341	-49,02%
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	2 603 428	2 896 870	2 883 939	2 883 013	3 064 793	3 064 825	32	0,00%
649 - Accessoires de pensions	1 958 585	2 128 199	2 099 878	2 060 836	2 089 363	2 063 278	-26 084	-1,25%
C - Charges de personnel	123 594 894	123 098 204	123 100 155	125 684 836	121 792 541	124 842 945	3 050 404	2,50%
C1- Personnel en activité : Fonctionnaires	108 414 214	107 183 306	105 686 842	107 315 737	102 467 465	103 968 235	1 500 770	1,46%
624 - Transport de biens et transport du personnel	83 724	200 180	218 809	111 786	203 552	131 643	-71 909	-35,33%
625 - Déplacements, missions et réceptions	269 697	300 847	293 623	158 758	167 810	236 382	68 572	40,86%
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	91 990 727	91 106 637	89 684 794	91 541 236	87 323 983	88 435 803	1 111 820	1,27%
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	13 961 365	13 817 757	13 641 482	13 621 933	13 342 465	13 600 831	258 367	1,94%
647 - Autres charges sociales	2 084 419	1 728 785	1 814 354	1 855 280	1 411 279	1 527 198	115 918	8,21%
648 - Autres charges de personnel	23 395	28 014	33 531	24 726	17 502	35 392	17 890	102,22%
659 - Autres subventions	888	1 088	250	2 019	873	986	113	12,92%
C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés	9 025 980	9 533 807	10 845 218	11 689 939	12 435 719	13 719 323	1 283 604	10,32%
621 - Personnel extérieur	0	41 827	28 545	50 432	9 571	42 459	32 888	343,63%
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 511 202	6 846 166	7 998 539	8 608 944	9 180 302	10 015 677	835 375	9,10%
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 277 644	2 393 282	2 756 706	2 966 032	3 124 463	3 497 099	372 636	11,93%
647 - Autres charges sociales	237 133	252 532	61 427	64 532	121 384	164 088	42 704	35,18%
648 - Autres charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0	NS
C3- Personnel retraité	6 154 700	6 381 092	6 568 095	6 679 160	6 889 357	7 155 387	266 029	3,86%
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	2 742 572	2 847 890	2 936 868	2 991 579	3 078 334	3 201 411	123 077	4,00%
649 - Accessoires de pensions	3 412 128	3 533 202	3 631 227	3 687 581	3 811 023	3 953 976	142 952	3,75%
Total des dépenses	333 256 702	316 552 860	322 635 860	320 928 027	314 986 833	335 977 953	20 991 119	6,66%

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique l'exécution du budget du Sénat :

BUDGET DU SENAT - 2022	Exécution
DEPENSES	
I - Section d'investissement	20 785 548 €
II - Section de fonctionnement	315 192 405 €
III -Total des dépenses (I+II)	335 977 953 €
RESSOURCES	
IV - Produits	7 444 133 €
V - Dotation de l'Etat	327 227 700 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	1 306 120 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	335 977 953 €

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2022, les **dépenses d'investissement** du Sénat, hors Jardin et Musée du Luxembourg, ont connu une **hausse de 85,9 %**, pour s'établir à **22,4 millions d'euros**, contre 12,05 millions d'euros en 2021.

Cette augmentation – pour atteindre un niveau qui n'a été dépassé qu'une fois au cours des dix dernières années, avec 24,4 millions d'euros en 2017 – marque la continuation d'un cycle exceptionnel d'investissement engagé par le Conseil de Questure et dont l'objet principal, par la rénovation du patrimoine immobilier du Sénat, est d'améliorer les conditions d'exercice par les Sénateurs de leur mandat parlementaire et les conditions de travail de leur collaborateurs.

Le **taux d'exécution** s'est établi à **63,9 %**, soit une sous-exécution qui reste significative. Ce taux d'exécution est toutefois nettement supérieur aux taux constatés au cours des quatre années précédentes (60,5 % en 2021, 44,6 % en 2020, 55,3 % en 2019 et 51,5 % en 2018).

Les difficultés rencontrées dans l'exécution de ces dépenses ont été principalement liées aux retards de chantiers et au report ou au coût plus faible qu'initialement anticipé de certains projets informatiques.

1. Les investissements gérés par la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins (DAPJ)

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
213 - Constructions	13 257 090	10 299 455	6 171 448	7 310 739	14 552 854
215 - Installations techniques, matériels et outillage	3 028 831	4 858 700	3 875 390	1 963 487	2 476 040
216 - Collections et oeuvres d'art	225 464	32 449	43 892	51 766	91 096
218 - Autres immobilisations corporelles	357 573	201 425	706 894	119 793	189 121
TOTAL DES DEPENSES	16 868 958	15 392 029	10 797 623	9 445 786	17 309 111

a) Les dépenses de constructions et d'installations techniques

Les dépenses de **construction** ont été de **14,55 millions d'euros**, en hausse de 99,1 %, soit pratiquement un doublement, par rapport à 2021. Les dépenses **d'installations techniques** ont quant à elles représenté **2,48 millions d'euros** (+26,1 % par rapport à 2021). Le taux d'exécution a été respectivement de 61,14 % et de 96,36 %. Le montant des investissements est demeuré à un niveau élevé, en raison de la poursuite de chantiers nombreux, lourds et complexes.

Les aménagements de constructions ont à nouveau constitué le poste le plus important des dépenses d'investissement de la direction (84,08 %). Les principaux investissements ont porté sur les opérations, pluriannuelles et annuelles, suivantes :

- la poursuite des travaux de restructuration des immeubles des 26 et 36 rue de Vaugirard, auxquels **6,02 millions d'euros** ont été consacrés ;
- la rénovation de la salle Clemenceau, de son foyer et de ses régies, pour un coût de **2,55 millions d'euros** ;
- la fin de la rénovation des locaux du Sénat situés dans l'immeuble du 20 rue de Tournon, pour un coût de **1,54 million d'euros** ;
- la restauration des façades et couvertures de l'Est du Palais du Luxembourg, soit une dépense de **1,192 million d'euros** ;
- la rénovation du Cabinet des ministres, le remplacement de sa verrière et le raccordement de plusieurs locaux à la colonne d'eau glacée de l'Ouest du Palais du Luxembourg, pour un coût de **692 000 euros** ;
- l'installation de fenêtres à isolation renforcée, soit une dépense de **365 000 euros** ;
- la réalisation de la seconde phase de la sécurisation des accès aux terrasses et aux toitures des bâtiments du Sénat, pour un coût de 320 000 euros ;
- la création d'une salle de conférences de presse au premier étage du Palais du Luxembourg, pour un coût de 314 000 euros.

Les installations techniques ont représenté le second poste d'investissement, avec un montant de 2,48 millions d'euros, représentant 14,3 % du total des investissements de la direction. Les plus gros chantiers ont concerné les opérations, pluriannuelles et annuelles, suivantes :

- le remplacement de deux sous-stations de vapeur, pour un coût de **1,15 million d'euros** ;
- la rénovation du système de radiocommunication, soit une dépense de **775 000 euros** ;
- la rénovation et l'extension du système de contrôle d'accès, pour un coût de **148 000 euros**.

b) Les chantiers de rénovation des 26 et 36 rue de Vaugirard, de la salle Clemenceau et des façades et couvertures de l'Est du Palais

La **sous-exécution** du budget **d'investissement** de la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins, qui s'élève à **10,1 millions d'euros**, s'explique en quasi-totalité par **trois chantiers de rénovation (9,32 millions d'euros)**.

(1) Le chantier de rénovation des 26 et 36 rue de Vaugirard

Les **dépenses de ce chantier** pour l'année 2022, de 8,88 millions d'euros dans le budget initial, ont été portées à 10,45 millions d'euros dans le budget réparti, pour une **exécution de 6,62 millions d'euros, inférieure donc de 3,95 millions d'euros** à ce budget.

Des retards ont été pris dans l'exécution des travaux, en raison notamment de découvertes d'amiante et de plomb, de modifications du programme de travaux, de difficultés d'approvisionnement, des conséquences de l'épidémie de covid-19 ainsi que de problèmes rencontrés par certains prestataires.

Au total, les crédits de cette opération pluriannuelle, initialement estimés à **52 millions d'euros**, ont été revus à la hausse à **55,18 millions d'euros** dans le budget pour 2023. Sur ce montant, **43,96 millions d'euros** avaient été consommés fin 2022.

(2) La rénovation de la salle Clemenceau

Dans le cas de la rénovation de la salle Clemenceau, les crédits inscrits au budget réparti étaient de 5,52 millions d'euros, pour une **consommation de 2,55 millions d'euros**, correspondant à une **sous-exécution de 2,97 millions d'euros**.

Cette sous-exécution s'explique par des retards pris dans le calendrier de l'opération, dus aux difficultés rencontrées par certaines entreprises et aux problèmes d'approvisionnement pour certains matériels.

(3) La restauration des façades et couvertures de l'Est du Palais

Dans le cas de la restauration des façades et couvertures de l'Est du Palais du Luxembourg, les crédits inscrits au budget réparti étaient de 3,59 millions d'euros, pour une **exécution de 1,19 million d'euros**, soit un écart de **2,40 millions d'euros**.

La sous-exécution s'explique par le retard pris dans le calendrier de l'opération, résultant principalement de la découverte de plomb sur les façades.

c) Les dépenses de collections

Les dépenses relatives aux **collections** et **œuvres d'art** ont représenté **91 096 euros**, un montant en augmentation de 76 % par rapport à 2021. Leur montant varie fortement d'une année à l'autre, en raison du caractère imprévisible des dégradations subies.

Au cours des derniers exercices, l'évolution de ces dépenses s'établit comme suit :

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	156 491	2 789	35 900	46 491	56 753
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	68 973	29 660	7 992	5 275	34 343
TOTAL DES DEPENSES	225 464	32 449	43 892	51 766	91 096

En y agrégeant les dépenses de même nature financées sur d'autres comptes, y compris celles de la Direction de la Bibliothèque et des Archives, les dépenses contribuant à l'enrichissement, à la restauration et à la valorisation du patrimoine mobilier s'établissent comme suit :

Agrégat des dépenses d'enrichissement et valorisation du patrimoine mobilier

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
Mobilier historique*	71 174	64 905	60 674	48 307	77 555
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	69 654	2 789	29 979	39 245	56 753
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	1 192				9 757
605400 - Achats de mobilier et décors		7 003	4 342	8 916	2 449
606900 - Fournitures ateliers					
611000 - Sous-traitance générale					
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	328	55 112	26 353	146	8 597
Oeuvres d'art*	154 432	60 921	101 653	52 794	151 063
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	1 055	5 921	7 246		
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	67 781	29 660	7 992	5 275	24 586
611000 - Sous-traitance générale	59 274	19 940	17 411	10 084	24 612
615200 - Entretien, réparations, restaurations - biens immobiliers			66 444	21 605	39 261
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	26 323	11 321	3 886	8 585	62 604
Achats patrimoniaux	5 521	6 706	2 092	6 583	3 899
605810 - Ouvrages					
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	5 521	6 706	2 092	6 583	3 899
Restauration d'ouvrages	96 215	134 410	92 304	120 034	106 847
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	65 529	106 606	82 101	102 353	90 791
622600 - Honoraires	30 686	27 803	10 203	17 680	16 056
Numérisation patrimoniale	1 712	20 013	350	0	0
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	1 712	20 013	350	0	0
TOTAL DES DEPENSES	329 054	286 955	257 074	227 717	339 365

*Source APJ

2. Les investissements gérés par la Direction des Systèmes d'Information

Les dépenses d'investissement de la **Direction des Systèmes d'Information** portent sur des **logiciels** et diverses autres **immobilisations corporelles**, constituées de matériels informatiques.

Le budget réparti pour 2022 prévoyait une croissance des dépenses de 19,9 %, passant de 1,06 million d'euros en 2021 à 1,28 million d'euros. La **dépense constatée** a toutefois été nettement plus faible et s'établit à **841 643,93 euros**, soit un **taux d'exécution de 66 %**.

Les **dépenses relatives aux logiciels** ont connu une **sous-exécution de 760 000 euros**, directement liée à la modification des règles d'imputation comptable par la Direction des Systèmes d'Information en 2022.

Les **dépenses d'équipements** ont en revanche connu une sur-exécution de 325 000 euros, soit un taux d'exécution de plus de 168 %. Cette sur-consommation des crédits d'investissement est liée à l'acquisition de matériels de sauvegarde plus coûteux qu'initialement prévu, pour 380 000 euros, et de divers serveurs, notamment dans le cadre du renouvellement du site internet du Sénat, pour près de 260 000 euros.

3. Les investissements des autres directions

La **Direction de la Communication** a dépensé **2,5 millions d'euros** de son budget d'investissement, en forte augmentation par rapport à 2021 (1 million d'euros), un chiffre toutefois inférieur aux crédits répartis (4,11 millions d'euros), pour un **taux d'exécution** de seulement **60,72 %**.

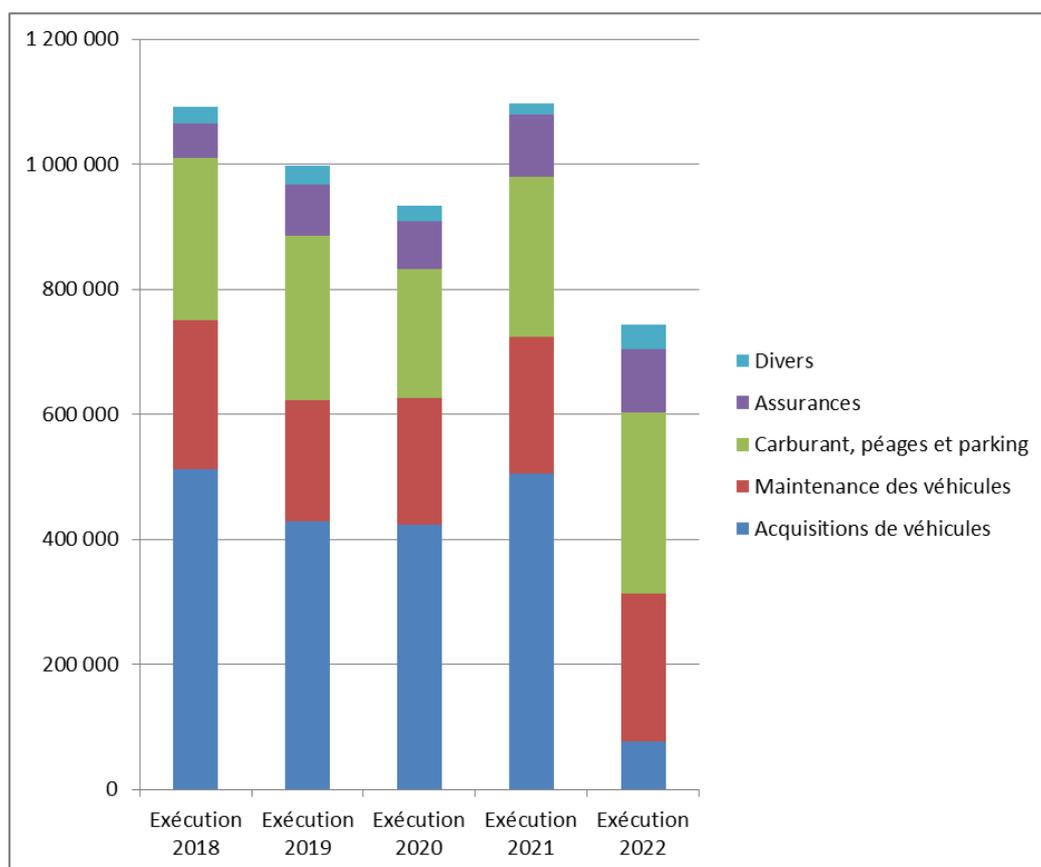
Cette sous-consommation s'explique en partie par la refonte du site internet du Sénat, estimée dans le budget réparti à 500 000 euros pour la Direction de la Communication et 200 000 euros pour la Direction des Systèmes d'Information, et dont le coût effectif a été respectivement de 212 000 euros et 15 619 euros pour chacune de ces directions.

La sous-exécution s'explique en outre et majoritairement par le matériel audiovisuel, avec des crédits inférieurs de 1,3 million d'euros aux crédits répartis, du fait du décalage de la fin des travaux de rénovation de la salle Clemenceau et de ses régies et du report de divers investissements liés notamment au centre de production télévisuelle.

Les investissements de la **Direction de la Logistique et des Moyens généraux** se sont quant à eux élevés à 140 000 euros, nettement inférieurs à la prévision de 680 000 euros. Cet écart s'explique principalement par les difficultés de mise en œuvre de l'opération pluriannuelle de renouvellement du parc automobile, du fait de la situation de l'industrie automobile et des difficultés d'approvisionnement rencontrées par les constructeurs.

Agrégat des dépenses du garage

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
Acquisitions de véhicules	511 856	428 980	423 392	506 041	76 806
218200 - Matériel de transport	507 100	425 198	422 322	498 144	72 279
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	4 755	3 782	1 070	7 897	4 527
Maintenance des véhicules	238 835	193 126	203 391	218 092	237 186
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	1 329	985	352	888	0
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	112 942	93 598	78 440	100 660	113 550
613510 - Locations mobilières	21 181	18 991	28 607	30 895	26 737
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	93 418	71 574	87 821	80 536	91 212
615600 - Maintenance	9 965	7 978	8 171	5 113	5 687
Carburant, péages et parking	260 067	262 665	205 837	255 943	288 179
606600 - Carburant	216 837	215 457	164 402	207 108	228 492
625140 - Péages et parkings hors mission	43 230	47 208	41 435	48 834	59 687
625150 - Divers hors mission	0	0	0	0	0
Assurances	54 511	82 170	76 954	99 724	102 890
616000 - Assurances	54 511	82 170	76 954	99 724	102 890
Divers	26 977	30 512	24 368	18 007	38 426
215500 - Outillage industriel	1 594	9 257	5 360	0	11 706
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	6 522	6 227	3 943	2 162	7 336
618300 - Documentation technique	16 035	12 926	11 735	12 372	13 386
671200 - Pénalités, amendes	2 827	2 102	3 330	3 474	5 998
TOTAL DES DEPENSES	1 092 246	997 453	933 942	1 097 807	743 487



Ce tableau présente, outre un rappel à titre de comparaison de l'exécution 2021, le budget pour 2022 et son exécution. Ces éléments permettent de calculer la différence entre le budget prévu et son exécution (le solde budgétaire), le taux d'exécution et les variations entre les deux exercices.

EXECUTION DU BUDGET - 2022							
Sénat							
Toutes directions confondues							
Compte	Exécution 2021	Budget réparti 2022	Exécution 2022	Solde budgétaire 2022	Taux d'exécution 2022	Variation 2022-2021 (en%)	Variation 2022-2021 (en montant)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
205 - Logiciels	794 475,88	1 350 000,00	313 276,71	1 036 723,29	23,21%	-60,57%	-481 199,17
205000 - Logiciels	794 475,88	1 350 000,00	313 276,71	1 036 723,29	23,21%	-60,57%	-481 199,17
213 - Constructions	7 310 739,40	23 804 376,27	14 552 853,91	9 251 522,36	61,14%	99,06%	7 242 114,51
213100 - Bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
213500 - Installations et agencement des constructions	1 061 984,60	11 120 000,00	6 986 837,95	4 133 162,05	62,83%	557,90%	5 924 853,35
213510 - Installations et agencement des constructions - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	6 248 754,80	12 684 376,27	7 566 015,96	5 118 360,31	59,65%	21,08%	1 317 261,16
215 - Installations techniques, matériels et outillage	1 973 847,16	2 606 957,01	2 540 651,82	66 305,19	97,46%	28,72%	566 804,66
215100 - Installations complexes spécialisées	1 356 653,56	1 922 457,01	1 556 331,21	366 125,80	80,96%	14,72%	199 677,65
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	528 163,37	459 000,00	762 230,85	-303 230,85	166,06%	44,32%	234 067,48
215400 - Matériel industriel	89 030,23	213 000,00	210 383,52	2 616,48	98,77%	136,31%	121 353,29
215500 - Outillage industriel	0,00	12 500,00	11 706,24	793,76	93,65%	NS	11 706,24
216 - Collections et oeuvres d'art	51 766,05	141 725,17	91 095,68	50 629,49	64,28%	75,98%	39 329,63
216100 - Collections et oeuvres d'art propriété du Sénat	46 491,22	42 000,00	56 752,88	-14 752,88	135,13%	22,07%	10 261,66
216200 - Collections et oeuvres d'art mises en dépôt	5 274,83	99 725,17	34 342,80	65 382,37	34,44%	551,07%	29 067,97
218 - Autres immobilisations corporelles	1 919 705,88	5 600 896,99	3 287 670,15	2 313 226,84	58,70%	71,26%	1 367 964,27
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	1 475,60	2 826,00	5 415,00	-2 589,00	191,61%	266,97%	3 939,40
218200 - Matériel de transport	498 143,70	628 010,45	72 278,56	555 731,89	11,51%	-85,49%	-425 865,14
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	421 860,67	490 000,00	799 756,23	-309 756,23	163,22%	89,58%	377 895,56
218400 - Mobilier	122 010,81	932 060,54	189 801,50	742 259,04	20,36%	55,56%	67 790,69
218600 - Matériel labo photo	9 415,69	10 000,00	6 195,44	3 804,56	61,95%	-34,20%	-3 220,25
218700 - Matériel audiovisuel	866 799,41	3 538 000,00	2 214 223,42	1 323 776,58	62,58%	155,45%	1 347 424,01
218900 - Investissements exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 050 534,37	33 503 955,44	20 785 548,27	12 718 407,17	62,04%	72,49%	8 735 013,90

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** concourant à l'exercice par le Sénat de sa mission institutionnelle **ont augmenté en 2022 de 4,05 %** par rapport à 2021, pour s'établir à **315,19 millions d'euros** (+ 12,26 millions d'euros).

Le **taux d'exécution**, de **98,7 %**, est quant à lui nettement supérieur à celui des années précédentes (95,2 % en 2021, 95,5 % en 2020, 95,8 % en 2019 et 95 % en 2018), du fait notamment de **l'augmentation de la valeur du point d'indice** de la fonction publique.

La hausse des dépenses de fonctionnement est le fruit de l'évolution contrastée de leurs diverses composantes.

Concernant les **aides à l'exercice du mandat parlementaire**, l'augmentation du point d'indice a majoré la subvention à l'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS) de 1,2 million d'euros et celle aux groupes politiques de 200 000 euros. Les dépenses effectives ont été de 26,9 millions d'euros, soit légèrement supérieures à la prévision (+ 223 462 euros). Sans avoir encore d'impact très sensible, la forte inflation observée en 2022 a vraisemblablement majoré les dépenses au titre des **frais de mandat**. L'exécution de 2022 est la plus haute depuis la mise en place de l'avance de frais de mandat.

Les **frais de déplacements, missions et réceptions** ont quant à eux retrouvé leur niveau antérieur à la crise sanitaire, d'environ **8 millions d'euros**, soit une **hausse de 48,7 %**. Cette exécution est néanmoins inférieure de 1,5 million d'euros au budget réparti, ces crédits demeurant, comme avant la crise sanitaire, légèrement surévalués.

Contrairement à ce qui est habituellement constaté - l'année 2020, marquée par un nombre inhabituellement élevé de séances supplémentaires le week-end, mise à part - les charges de **rémunération du personnel titulaire et stagiaire** ont été supérieures aux prévisions, avec une sur-exécution de 400 000 euros. Cette sur-exécution s'explique par deux phénomènes dont les effets s'opposent : l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, qui a majoré les dépenses de 1,4 million d'euros, et la surévaluation des dépenses prévisionnelles de près de 1 million d'euros.

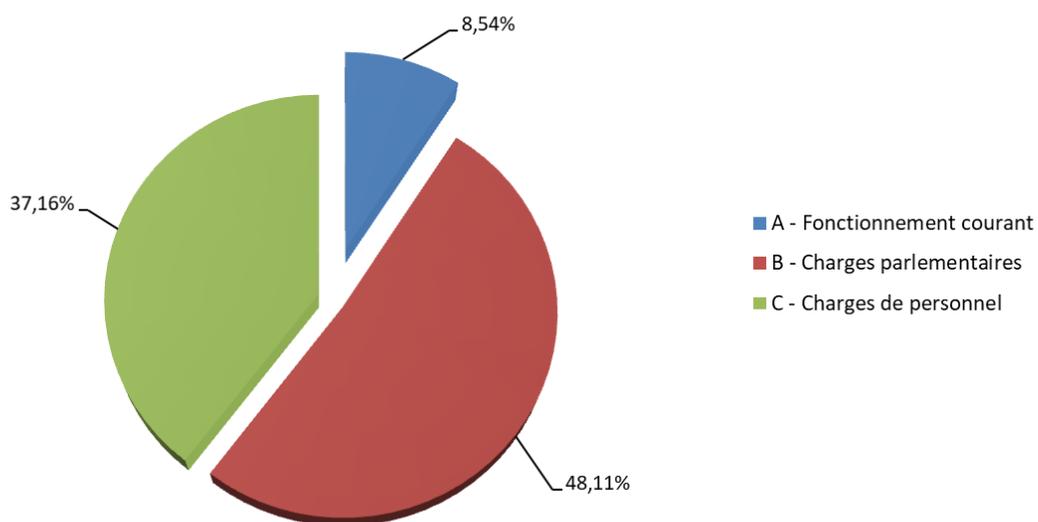
Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	1 100 203	876 542	897 173	877 786	1 212 690
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	3 049 417	3 564 346	3 204 040	3 352 430	3 950 382
607 - Achats de marchandises	37 260	66 592	18 235	96 439	55 878
611 - Sous-traitance générale	2 959 602	2 949 582	2 961 712	2 630 872	3 964 455
613 - Locations	1 974 153	1 521 220	2 250 029	2 234 130	2 564 552
614 - Charges locatives et de copropriété	262 131	201 655	230 678	372 512	455 806
615 - Entretien, réparations, restauration	7 045 260	5 772 982	6 242 064	7 982 210	6 068 346
616 - Assurances	201 493	256 333	205 433	230 529	281 613
617 - Etudes et recherche	136 591	293 092	173 010	231 879	244 296
618 - Divers	1 466 199	1 517 129	1 348 546	1 614 497	1 852 579
621 - Personnel extérieur	41 827	28 545	50 432	9 571	42 459
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 157 739	2 440 856	2 951 481	2 987 854	3 355 752
623 - Publicités, publications, relations publiques	413 136	399 185	328 539	423 463	787 142
624 - Transport de biens et transport du personnel	200 180	218 809	111 786	203 552	131 643
625 - Déplacements, missions et réceptions	7 940 597	7 605 087	4 307 240	5 379 830	7 967 171
626 - Frais postaux et de télécommunications	3 295 220	3 468 084	2 992 176	3 159 821	3 254 388
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	999 084	985 540	990 558	970 323	982 058
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	438 464	543 071	565 924	574 860	582 805
637 - Taxes diverses	0	0	30 812	83 914	54 675
641 - Indemnités des Sénateurs	31 647 354	31 636 907	31 598 996	31 713 996	32 155 946
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	91 106 637	89 684 793	91 541 236	87 323 983	88 435 803
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 846 166	7 998 539	8 608 944	9 180 302	10 015 677
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	12 177 107	12 202 168	12 187 869	12 478 067	12 565 367
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	16 665 646	16 578 350	16 613 512	16 420 799	16 802 243
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 393 282	2 756 706	2 966 032	3 124 463	3 497 099
647 - Autres charges sociales	1 981 316	1 875 782	1 919 812	1 532 663	1 691 286
648 - Autres charges de personnel	28 014	42 754	40 265	37 502	111 842
649 - Accessoires de pensions	5 661 401	5 731 106	5 748 417	5 900 386	6 017 254
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires	3 802	0	0	2674,1	0
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	38 429	87 305	27 999	30 507	38 648
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	92 962 102	101 132 222	103 001 978	99 798 282	103 975 755
659 - Autres subventions	1 964 897	2 110 915	2 260 076	1 729 784	1 885 083
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 327	237 902	686 858	3 474	163 498
678 - Autres charges exceptionnelles	98 424	6 770	717 245	242 947	28 214
TOTAL DES DEPENSES	297 297 461	304 790 869	307 779 104	302 936 299	315 192 405

Par destination (« fonctionnement courant », « charges parlementaires », « charges de personnel »), les dépenses de fonctionnement se ventilent comme suit :

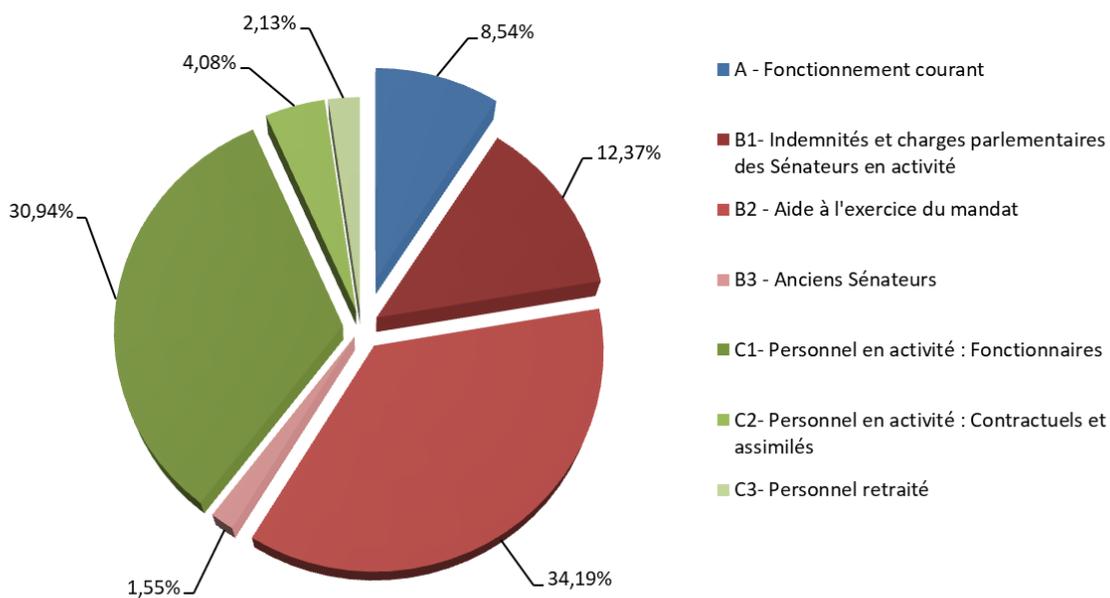
Dépenses 2022 - Sénat

I - INVESTISSEMENT	20 785 548	6,19%
II - FONCTIONNEMENT	315 192 405	93,81%
A - Fonctionnement courant	28 706 903	8,54%
B - Charges parlementaires	161 642 557	48,11%
B1- Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité	41 564 598	12,37%
B2 - Aide à l'exercice du mandat	114 857 965	34,19%
B3 - Anciens Sénateurs	5 219 994	1,55%
C - Charges de personnel	124 842 945	37,16%
C1- Personnel en activité : Fonctionnaires	103 968 235	30,94%
C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés	13 719 323	4,08%
C3- Personnel retraité	7 155 387	2,13%
Total des dépenses	335 977 953	100,00%

Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement



Présentation détaillée des dépenses de fonctionnement courant

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
605100 - Travaux d'impression	232 937	177 119	128 659	145 605	187 641
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	1 329	985	352,03	888	0
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	218 909	249 919	344 305	332 976	401 721
605400 - Achats de mobilier et décors	73 942	28 316	22 139	49 729	46 540
605600 - Achats de matériels, équipements et travaux photos	3 471	2 609	1 703	3 433	1 092
605700 - Achats de matériel, équipements et travaux audiovisuels	127 462	33 663	27 136	24 171	199 746
605810 - Ouvrages	61 051	72 534	57 457	53 639	51 006
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	5 521	6 706	2 092	6 583	3 899
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	375 580	304 691	313 329	260 762	321 044
606110 - Eau	213 701	273 861	125 605	176 064	209 332
606120 - Electricité et gaz	1 157 562	1 445 644	1 286 619	1 369 179	1 677 926
606130 - Chauffage urbain	623 123	833 198	717 828	772 860	725 052
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	265 627	239 948	307 786	333 529	271 158
606400 - Fournitures administratives	276 812	291 423	245 803	281 081	313 177
606600 - Carburant	216 837	215 457	164 402	207 108	228 492
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	52 216	17 312	121 404	13 968	19 857
606800 - Autres matières et fournitures	232 781	230 228	227 537	188 090	212 963
606850 - Autres achats logiciels non immobilisables	0	0	0	0	289 760
606900 - Fournitures ateliers	10 757	17 275	7 055	10 550	2 663
607000 - Achats de marchandises	37 260	66 592	18 235	96 439	55 878
611000 - Sous-traitance générale	2 959 602	2 949 582	2 961 712	2 630 872	3 964 455
613200 - Locations immobilières	1 556 676	1 105 794	1 533 907	1 552 597	1 668 244
613510 - Locations mobilières	408 851	406 800	412 975	558 960	465 956
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	8 626	8 626	303 147	122 573	430 352
614000 - Charges locatives et de copropriété	262 131	201 655	230 678	372 512	455 806
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	921 015	767 779	656 019	1 865 921	1 592 731
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	491 573	549 351	503 427	533 819	507 296
615600 - Maintenance	5 632 672	4 455 852	5 082 619	5 582 470	3 968 319
616000 - Assurances	201 493	256 333	205 433	230 529	281 613
617000 - Etudes et recherche	136 591	293 092	173 010	231 879	244 296
618110 - Achats et abonnements publications diverses	960 138	970 980	966 325	1 026 795	990 699
618120 - Archives audiovisuelles	28 085	17 820	15 978	16 884	20 694
618140 - Abonnements télévision	9 349	8 368	8 018	9 565	8 192
618150 - Documentation électronique	3 315	2 357	2 743	3 671	7 415
618170 - Suivi presse quotidienne régionale	23 002	17 251	0	0	0
618300 - Documentation technique	27 021	24 082	21 953	22 500	32 780
618400 - Versement à des organismes de formation	351 216	405 037	286 997	466 628	725 975
618410 - Formation langues étrangères	56 977	61 229	43 554	59 551	66 800
618450 - Conception épreuves de concours	7 096	10 005	2 928	8 903	25
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences	0	0	50	0	0
622600 - Honoraires	2 157 739	2 440 856	2 951 481	2 987 854	3 355 752
623100 - Annonces et insertions	16 488	6 565	6 168	2 869	16 091
623300 - Organisation de manifestations et expositions	113 352	115 049	55 688	88 167	386 394
623600 - Catalogue et imprimés	55 003	37 493	30 393	27 428	55 137
623700 - Publications	93 755	92 937	71 960	113 946	90 165
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	134 538	147 141	164 330	191 054	239 355
625 - Déplacements, missions et réceptions	270 670	257 189	167 338	261 498	225 379
626100 - Frais postaux et de télécommunication - Charges générales	697 128	707 139	567 814	679 053	664 678
626220 - Lignes spécialisées et internet	85 771	85 559	80 703	84 055	80 256
626250 - Autres frais de télécommunications	67 334	65 715	74 001	73 941	63 178
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	999 084	985 540	990 558	970 323	982 058
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	438 464	543 071	565 924	574 860	582 805
637000 - Taxes diverses	0	0	30 812	83 914	54 675
651000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeur similaires	3 802	0	0	2 674	0
659000 - Autres subventions	25 739	25 000	25 374	37 958	47 218
659110 - Subvention aux Restaurants	757 651	873 136	1 141 167	607 474	694 192
659130 - Subvention au Salon de coiffure	68 404	65 404	69 404	69 404	0
659140 - Subvention à la Garde républicaine	213 620	262 409	253 194	268 082	271 259
659160 - Subventions diverses	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000
671200 - Pénalités, amendes	4 327	237 902	686 858	3 474	163 498
678000 - Autres charges exceptionnelles	98 424	6 770	717 245	242 947	28 214
TOTAL DES DEPENSES	24 589 602	24 030 349	26 237 332	27 050 259	28 706 903

1. Les dépenses de fonctionnement courant

Les **dépenses de fonctionnement courant**⁵, assimilables aux frais généraux, sont détaillées ci-après :

Agrégat des dépenses de fonctionnement courant

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
60 - Achats	4 186 880	4 507 482	4 119 447	4 326 654	5 218 949
61 - Travaux et services extérieurs	14 045 428	12 511 991	13 411 472	15 296 629	15 431 648
62 - Autres travaux et services extérieurs	3 691 778	3 955 644	4 169 876	4 509 865	5 176 385
63 - Impôts taxes et versements assimilés	1 437 548	1 528 611	1 587 294	1 629 097	1 619 539
65 - Autres charges de gestion courante	1 125 216	1 281 949	1 545 139	1 041 593	1 068 669
67 - Charges exceptionnelles	102 751	244 672	1 404 103	246 421	191 712
TOTAL DES DEPENSES	24 589 602	24 030 349	26 237 332	27 050 259	28 706 903

a) Les achats de fournitures et de biens

Les **achats de fournitures et de biens** ont **augmenté de 932 856 euros** par rapport à 2021 (+22,05 %), dont environ un tiers (+ 308 747 euros) du fait des dépenses d'électricité et de gaz, pour s'établir à 5,16 millions d'euros.

Les achats de **matériel, équipements et travaux - télécoms** ont correspondu à des dépenses de **1,21 million d'euros**, pour une prévision de 970 000 euros, soit un **taux d'exécution de 125,02 %** et une augmentation de 38,15 % par rapport à 2021.

La **Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins** a consommé 349 231 euros à ce titre, soit un taux d'exécution de 106,80 % et une augmentation de 18,8 % par rapport à 2021. Relèvent de cette catégorie notamment l'ensemble des achats de petits équipements et de serrurerie, les fournitures nécessaires au bon fonctionnement des ateliers dédiés à l'entretien des installations du Sénat, ou encore les petits travaux d'entretien courant tels que le nettoyage et la réparation de moquettes ou de stores.

La **Direction des Systèmes d'Information** a quant à elle dépensé **399 807 euros**, essentiellement pour l'achat de consommables et autres petits matériels informatiques, en **hausse de 20,45 %** par rapport à 2021.

La **Direction de la Communication** a dépensé **200 838 euros**, pour des crédits répartis de seulement 53 000 euros, soit un taux d'exécution de 378,9 % et une augmentation de 627,6 % par rapport à 2021. Ces dépenses nettement supérieures aux prévisions s'expliquent essentiellement à une imputation, lors de la répartition des crédits de 2022, des crédits destinés à l'équipement de la partie audiovisuelle de la rénovation de la salle Clemenceau sur un autre compte.

Les **Directions de la Séance**, de la **Bibliothèque et des Archives** et de la **Logistique et des Moyens généraux** ont dépensé respectivement **187 641 euros** pour les impressions de documents parlementaires, **56 820 euros** pour des achats de livres et **18 353 euros** pour l'acquisition de petits matériels et équipements destinés aux différentes directions.

⁵ Hors dépenses se rattachant par destination aux charges parlementaires ou aux charges de personnel.

Les dépenses relatives aux **achats non stockés de matières et fournitures** ont représenté 3 950 383 euros, soit un taux d'exécution de 100,50 %, en quasi-totalité du fait de la **Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins** et de la **Direction de la Logistique et des Moyens généraux**.

La **Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins** a dépensé à ce titre **2 636 600 euros**, en **augmentation de 11,1 %** par rapport à 2021. L'essentiel des crédits concerne les dépenses de **fluides** (eau, électricité, gaz...), qui sont très largement dépendantes de facteurs externes (évolution des tarifs pratiqués, conditions météorologiques), mais également de l'activité du Sénat (séances de nuit et week-ends).

Les **dépenses en eau**, de **171 675 euros**, sont d'un niveau comparable à celles de 2021 (149 142 euros) et à celui habituellement observé. Ces dépenses avaient été très faibles en 2020 du fait d'un remboursement de près de 28 000 euros lié à un point de livraison comptabilisé en doublon.

Les **dépenses d'électricité et de gaz** augmentent de **22,55 %** par rapport à 2021 pour s'établir à **1 677 926 euros**, du fait de l'augmentation des prix.

Agrégat des dépenses de fluides Sénat

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
606110 - Eau	165 968	232 793	99 455	149 142	171 675
606120 - Electricité et gaz	1 157 562	1 445 644	1 286 619	1 369 179	1 677 926
606130 - Chauffage urbain	623 123	833 198	717 828	772 860	725 052
TOTAL DES DEPENSES	1 946 654	2 511 635	2 103 901	2 291 180	2 574 653

La **Direction de la Logistique et des Moyens généraux** a dépensé **954 772 euros**, ce qui correspond à un taux de consommation de son enveloppe de **87,19 %** et à une hausse de **3,8 %**.

Agrégat des achats non stockés de matières premières et fournitures hors fluides

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
606110 - Eau (fontaines)	47 733	41 068	26 151	26 922	37 657
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	265 627	239 948	307 786	333 529	271 158
606400 - Fournitures administratives	276 812	291 423	245 802	281 081	313 177
606600 - Carburant	216 837	215 457	164 402	207 108	228 492
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	52 216	17 312	121 404	13 968	19 857
606800 - Autres matières et fournitures	232 781	230 228	227 537	188 090	212 963
606850 - Autres achats logiciels non immobilisables	0	0	0	0	289 760
606900 - Fournitures ateliers	10 757	17 275	7 055	10 550	2 663
TOTAL DES DEPENSES	1 102 763	1 052 711	1 100 137	1 061 249	1 375 729

b) Les services extérieurs

(1) Les dépenses de communication

La **Direction de la Communication** a dépensé **1 630 493 euros** à ce titre en 2022, soit une légère diminution de **1,95 %** par rapport à l'année précédente, dont la quasi-totalité concerne le marché relatif aux prestations suivantes :

- les enregistrements vidéo des débats en séance publique, des autres travaux parlementaires et des salles de réunion multimédia Clemenceau, Médicis et Monory, pour un montant de **704 006 euros** ;
- l'exploitation des autres équipements audiovisuels du Palais du Luxembourg et de ses dépendances, pour 693 324 euros, contre 685 225 euros en 2021 et 1 111 861 euros en 2020. Cette diminution sensible provient du renouvellement du marché intervenu à la fin de l'année 2021.

Ces dépenses contribuent directement aux **fonctions support à l'activité législative**, dont l'évolution est retracée dans l'agrégat ci-après :

Agrégat des dépenses des fonctions support à l'activité législative

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
Impressions	232 937	177 119	128 659	145 605	187 641
605100 - Travaux d'impression	232 937	177 119	128 659	145 605	187 641
Captation télévisuelle	935 490	1 006 364	955 515	1 055 293	818 831
611000 - Sous-traitance générale	777 920	842 192	792 778	913 212	703 379
615600 - Maintenance	157 571	164 172	162 737	142 081	115 452
Exploitation audiovisuelle	1 144 160	1 173 368	1 171 411	822 968	836 013
611000 - Sous-traitance générale	1 084 650	1 114 417	1 111 861	685 225	693 324
615600 - Maintenance	59 510	58 951	59 550	137 743	142 689
Communication institutionnelle et multimédia	679 673	676 512	547 399	431 563	742 325
622600 - Honoraires	648 480	648 480	547 399	411 427	715 847
623700 - Publications	31 193	28 032	0	20 136	26 478
Frais de diffusion audiovisuelle	134 538	147 141	164 330	191 054	239 355
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	134 538	147 141	164 330	191 054	239 355
TOTAL DES DEPENSES	3 126 798	3 180 504	2 967 314	2 646 483	2 824 165

Pour les **locations**, la Direction de la Communication a engagé une dépense de **35 824 euros**, conforme à la prévision du budget réparti de 35 000 euros.

La **maintenance des équipements audiovisuels** a représenté une dépense de **293 770 euros**, en légère baisse par rapport à 2021 (- 4,29 %).

Les **diverses autres dépenses de communication**, à hauteur de **340 106 euros**, sont quasiment stables par rapport à 2021 (- 0,99 %). Elles financent essentiellement le panorama de presse quotidien.

Les **rémunérations d'intermédiaires et les honoraires** ont augmenté cette année pour atteindre **728 270 euros**, soit une hausse de 69,87 % par rapport à l'année précédente (428 718 euros) et un taux d'exécution de 102 %. Ces dépenses concernent quasi-exclusivement le coût de la rédaction multimédia. La hausse de dépenses est due au fait qu'en 2021, la prestation n'avait été rémunérée que sur sept mois, du fait du décalage du renouvellement du marché public afférent.

Enfin, les dépenses de **publicité, publications, relations publiques** se sont élevées à **294 958 euros**, en augmentation de 28,84 %. Cette augmentation provient essentiellement des dépenses de stockage et de diffusion vidéo des travaux du Sénat sur le site internet.

(2) Les dépenses immobilières

Les **travaux d'entretien, réparations, restauration** ont représenté **6 068 346 euros**, dont **4 028 739 euros** pour la **Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins**. Pour cette dernière, ils couvrent notamment les prestations de maintenance, à hauteur de 2 310 833 euros, et les travaux d'entretien et d'aménagement des locaux, pour 1 592 731 euros, pour l'ensemble du Sénat. Ces dépenses sont **en baisse** de 1 913 864 euros, en quasi-totalité du fait des modifications de la pratique comptable de la Direction des Systèmes d'Information en 2022.

Les **loyers** versés pour les bureaux dans les immeubles dont le Sénat est locataire s'élèvent à **1 526 972 euros**, en très légère hausse de 1,88 %.

Les **charges locatives et de copropriété** ont été de **455 806 euros**, en hausse de 22,36 % en raison de divers travaux pour l'ensemble des immeubles et en particulier du ravalement des bâtiments du 8 rue Garancière, du 11 rue Servandoni et du 20 rue de Tournon.

L'ensemble des dépenses relatives aux prestations de **nettoyage des locaux** du Sénat ont représenté **986 861 euros**, en augmentation de 24,19 % par rapport à 2021 du fait de l'élargissement du périmètre du marché public concerné à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les dépenses **d'honoraires** versés aux bureaux d'études s'élèvent à **1 241 090 euros**, en diminution de 10,71 %.

Les crédits relatifs aux dépenses immobilières (pour l'investissement et le fonctionnement) s'établissent comme suit au cours des cinq derniers exercices :

Agrégat des dépenses immobilières

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
Travaux	16 131 477	15 095 486	9 988 499	9 195 556	16 871 416
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	2 097 802	141 618	314 701	1 061 985	6 986 838
213510 - Installations et agencement des constructions - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	11 159 288	10 157 837	5 856 747	6 248 755	7 566 016
215100 - Installations complexes spécialisées	2 864 976	4 160 122	3 833 419	1 356 654	1 556 331
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	9 411	624 178	-15 065	528 163	762 231
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	0	11 731	-1 303	0	0
Fluides	1 946 654	2 511 635	2 103 901	2 291 180	2 574 653
606110 - Eau	165 968	232 793	99 455	149 142	171 675
606120 - Electricité et gaz	1 157 562	1 445 644	1 286 619	1 369 179	1 677 926
606130 - Chauffage urbain	623 123	833 198	717 828	772 860	725 052
Nettoyage	737 322	759 918	787 781	794 659	986 861
611000 - Sous-traitance générale	737 322	759 918	787 781	794 659	986 861
Location	1 497 789	1 010 452	1 476 435	1 498 796	1 526 972
613200 - Locations immobilières	1 497 789	1 010 452	1 476 435	1 498 796	1 526 972
Charges locatives et de copropriété	262 131	201 655	230 678	372 512	455 806
614000 - Charges locatives et de copropriété	262 131	201 655	230 678	372 512	455 806
Entretien et maintenance	4 043 427	2 503 076	2 659 633	3 990 211	3 903 564
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	921 015	767 779	656 019	1 865 921	1 592 731
615600 - Maintenance	3 122 412	1 735 297	2 003 614	2 124 290	2 310 833
Honoraires	1 159 373	941 421	1 085 216	1 389 951	1 241 090
622600 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 159 373	941 421	1 085 216	1 389 951	1 241 090
Impôts et taxes	433 709	539 289	564 854	566 963	573 455
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	433 709	539 289	564 854	566 963	573 455
TOTAL DES DEPENSES	26 211 881	23 562 932	18 896 996	20 099 829	28 133 816

(3) Les dépenses informatiques

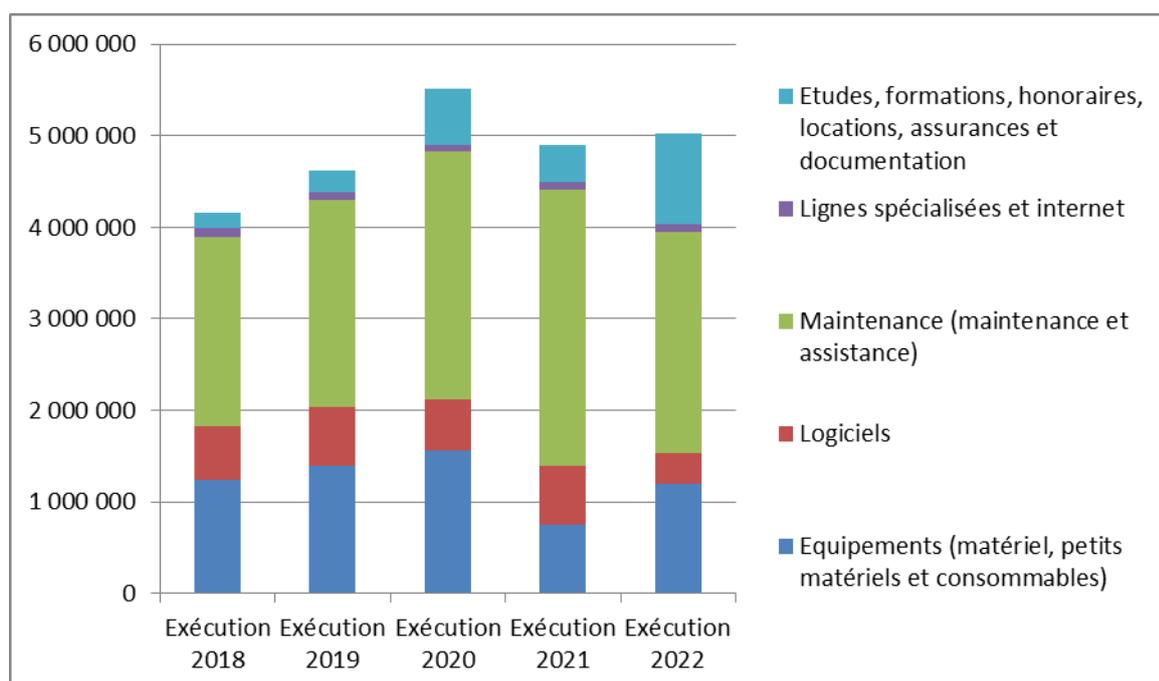
Les dépenses de **maintenance** de la **Direction des Systèmes d'Information**, en **baisse de 59,39 %** (- 1 793 038 euros) par rapport à 2021, s'élèvent à **1 225 960 euros**. Cette forte diminution s'explique par la modification des pratiques comptables de cette direction en 2022, qui a conduit à reventiler certaines dépenses entre différents comptes.

Si la révision de la pratique comptable de la Direction des Systèmes d'Information rend difficile la comparaison avec les années précédentes, il est toutefois possible d'observer que le montant global des dépenses est proche de celui habituellement constaté, avec un total de dépenses informatiques de **5 020 060 euros en 2022** contre 4 892 622 euros en 2021 et 5 509 135 euros en 2020.

La présentation agrégée de ces dépenses s'établit comme suit :

Agrégat des dépenses informatiques

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
Equipements (matériel, petits matériels et consommables)	1 234 218	1 395 249	1 554 946	753 071	1 199 563
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 015 309	1 145 330	1 212 314	421 861	799 756
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	218 909	249 919	342 631	331 210	399 807
Logiciels	586 554	643 355	570 376	641 686	331 648
205000 - Logiciels	586 554	643 355	570 376	641 686	41 888
606850 - Autres achats logiciels non immobilisables	0	0	0	0	289 760
Maintenance (maintenance et assistance)	2 079 084	2 254 566	2 697 894	3 018 998	2 419 738
611 - Sous-traitance générale	0	0	0	0	1 193 778
615600 - Maintenance	2 079 084	2 254 566	2 697 894	3 018 998	1 225 960
Lignes spécialisées et internet	85 771	85 559	80 703	84 055	80 256
626220 - Lignes spécialisées et internet	85 771	85 559	80 703	84 055	80 256
Etudes, formations, honoraires, locations, assurances et documentation	169 464	237 435	605 216	394 812	988 855
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	8 626	8 626	303 147	122 573	430 352
616000 - Assurances	3 932	0	0	0	0
617000 - Etudes et recherche	42 042	108 762	36 402	62 388	83 485
618150 - Documentation électronique	0	0	0	0	0
618400 - Versement à des organismes de formation	64 595	95 423	52 713	73 797	100 360
622600 - Honoraires	50 270	24 624	212 954	136 054	374 658
TOTAL DES DEPENSES	4 155 092	4 616 164	5 509 135	4 892 622	5 020 060



(4) Les dépenses de la Bibliothèque

Pour les **achats d'ouvrages** et de fonds photographiques patrimoniaux, les dépenses de la Direction de la Bibliothèque et des Archives se sont élevées à **56 820 euros**.

Les travaux de **reliure**, de **restauration** et de **numérisation** des documents ont représenté une dépense de 139 472 euros, en baisse de 27,03 % par rapport à 2021.

Enfin, les autres dépenses de la direction se sont élevées à **678 346 euros**, principalement destinées à la conservation des archives audiovisuelles et aux achats et abonnements.

(5) Les frais postaux et de télécommunications

L'essentiel des crédits⁶ couvrent :

- les **frais postaux** du Sénat, pour un total de **1 715 509 euros**, dont **1 568 405 euros** relevant du **forfait affranchissement des Sénateurs ainsi que des directions**, en augmentation de 2,25 % par rapport à 2021. Cette quasi-stabilité confirme le retour à la normale après la forte baisse constatée en 2020 du fait de la crise sanitaire ;
- le **forfait téléphonique** des Sénateurs, soit une dépense de **1 394 999 euros**, en augmentation de 5,21 % par rapport à 2021.

Agrégat des dépenses pour frais postaux et de télécommunications

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
626100 - Frais postaux et de télécommunication	1 772 847	1 805 287	1 439 412	1 677 811	1 715 509
626210 - Abonnement téléphonique	1 369 268	1 511 523	1 398 059	1 324 014	1 395 444
626220 - Lignes spécialisées et internet	85 771	85 559	80 703	84 055	80 256
626250 - Autres frais de télécommunications	67 334	65 715	74 001	73 941	63 178
TOTAL DES DEPENSES	3 295 220	3 468 084	2 992 176	3 159 821	3 254 388

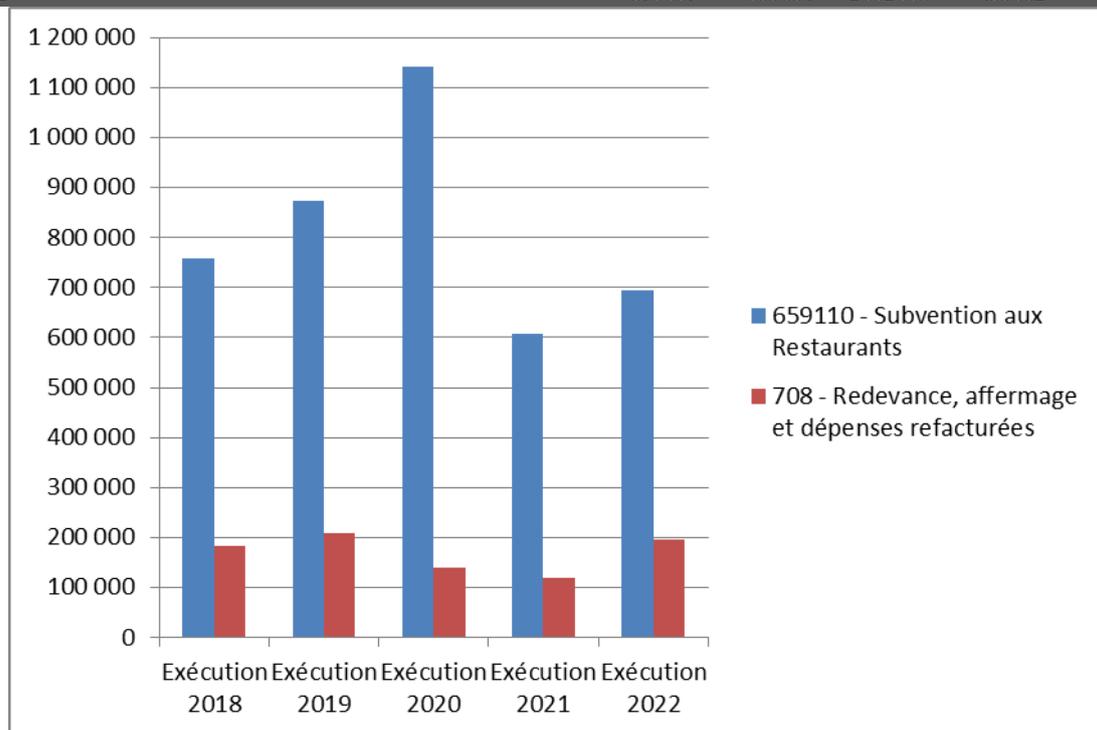
(6) Les subventions

La subvention versée **aux restaurants du Sénat** a augmenté de 86 718 euros en 2022, passant de 607 474 euros en 2021 à **694 192 euros**, ce qui représente une **hausse de 14,28 %** mais demeure légèrement inférieur au niveau antérieur à la crise sanitaire.

⁶ Par destination, certaines de ces dépenses se retrouvent classées en charges parlementaires.

Subvention nette aux restaurants

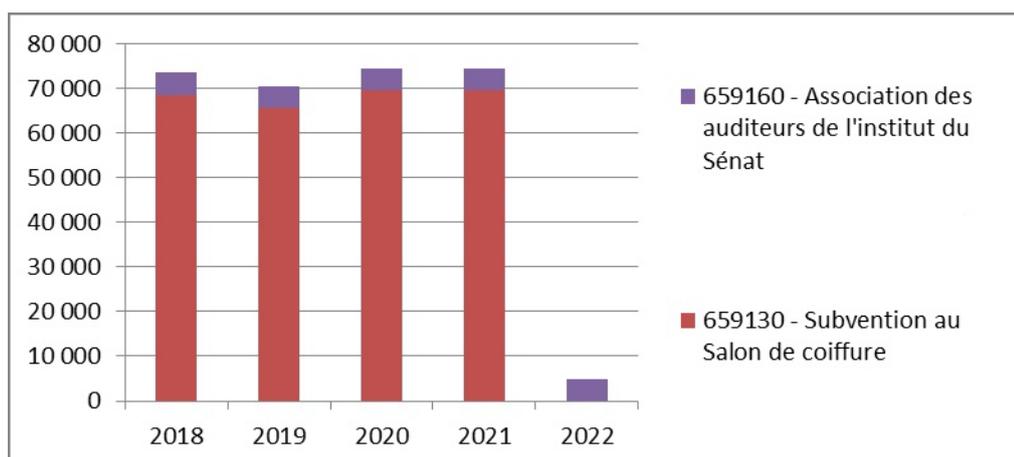
Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
RESTAURANTS					
659110 - Subvention aux Restaurants	757 651	873 136	1 141 167	607 474	694 192
Restaurant des Sénateurs	164 015	148 475	171 915	111 075	110 515
Restaurants des personnels	593 636	724 661	969 252	496 399	583 677
708 - Redevance, affermage et dépenses refacturées	184 094	209 183	138 598	118 542	196 823
708110 - Redevance, affermage, restaurants	176 459	190 438	133 698	108 150	181 264
708810 - Dépenses refacturées	7 635	18 745	4 900	10 392	15 560
SOLDE	573 557	663 954	1 002 568	488 932	497 369



La **subvention au salon de coiffure** a été **supprimée en 2022**, du fait de l'embauche du coiffeur en contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2022.

Agrégat des subventions diverses

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
659130 - Subvention au Salon de coiffure	68 404	65 404	69 404	69 404	0
659160 - Association des auditeurs de l'Institut du Sénat	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
TOTAL DES DEPENSES	73 404	70 404	74 404	74 404	5 000



Enfin, il convient de mentionner les **subventions** versées à :

- la Garde Républicaine (**271 259 euros**), qui assure la prise en charge des repas des militaires du détachement quotidien ;
- l'Amicale du Sénat (**25 000 euros**), la Caisse de solidarité des fonctionnaires du Sénat (**16 000 euros**), l'Amicale des anciens fonctionnaires du Sénat (**10 000 euros**) et l'Association des auditeurs de l'Institut du Sénat (**5 000 euros**).

(7) Les autres dépenses

Les **dépenses d'assurance**, pour les polices « dommage aux biens », « individuelle accident » et « flotte automobile », se sont élevées à 281 613 euros en 2022 (+ 22,16 %).

Le recours à la **sous-traitance** correspond essentiellement :

- aux dépenses de la Direction de la Communication pour l'exploitation des équipements audiovisuels du Sénat (**1 630 493 euros**, cf. *supra*) ;
- à celles de la Direction de l'Accueil et de la Sécurité (**986 861 euros**) pour financer les prestations de nettoyage de certains locaux du Palais du Luxembourg et de ses dépendances.

2. Les charges parlementaires

a) Les indemnités parlementaires

Les **indemnités parlementaires**⁷ (indemnité de base, indemnité de résidence, indemnité de fonction) ont représenté une dépense de **32 155 946 euros**, en augmentation de 1,39 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique en quasi-totalité par l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % le 1^{er} juillet 2022.

⁷ Dont les modalités de calcul sont présentées à l'adresse suivante : https://www.senat.fr/role/senateurs_info/statut.html

L'indemnité parlementaire de base, qui représente **23 891 279 euros** et 74 % de ces dépenses, a augmenté de 1,74 % par rapport à 2021, là aussi presque exclusivement du fait de la hausse du point d'indice.

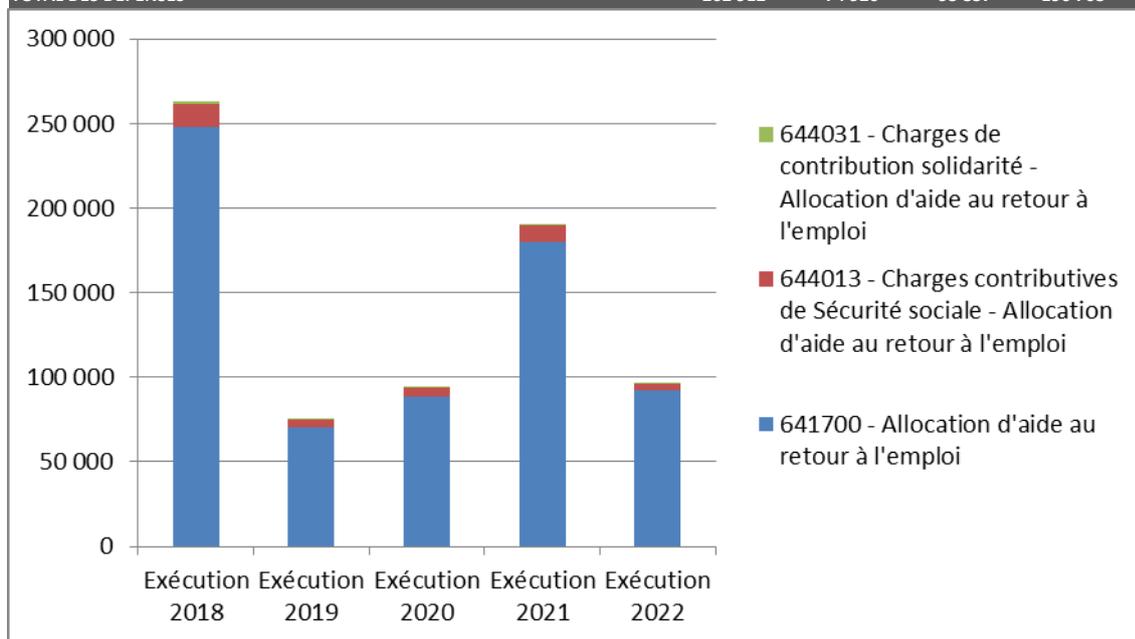
Les indemnités à caractère familial sont en baisse de 15,66 %, après une hausse de 1,80 % en 2021 et 2,30 % en 2020.

Enfin, les dépenses relatives à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (AARE), à laquelle peuvent prétendre les anciens Sénateurs sans emploi dont le revenu brut mensuel est inférieur au montant de l'indemnité parlementaire de base, pendant un maximum de six semestres, jusqu'à l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite, ont diminué de 49,02 % en 2022, passant de 180 231 euros à **91 891 euros**.

Les dépenses relatives à l'AARE, charges sociales comprises, s'établissent comme suit :

Agrégat des dépenses relatives à l'AARE

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
641700 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	247 750	70 599	88 425	180 231	91 891
644013 - Charges contributives de Sécurité sociale - Allocation d'aide au retour à l'emploi	14 152	4 033	5 051	9 835	3 859
644031 - Charges de contribution solidarité - Allocation d'aide au retour à l'emploi	1 011	288	361	702	276
TOTAL DES DEPENSES	262 912	74 920	93 837	190 768	96 026



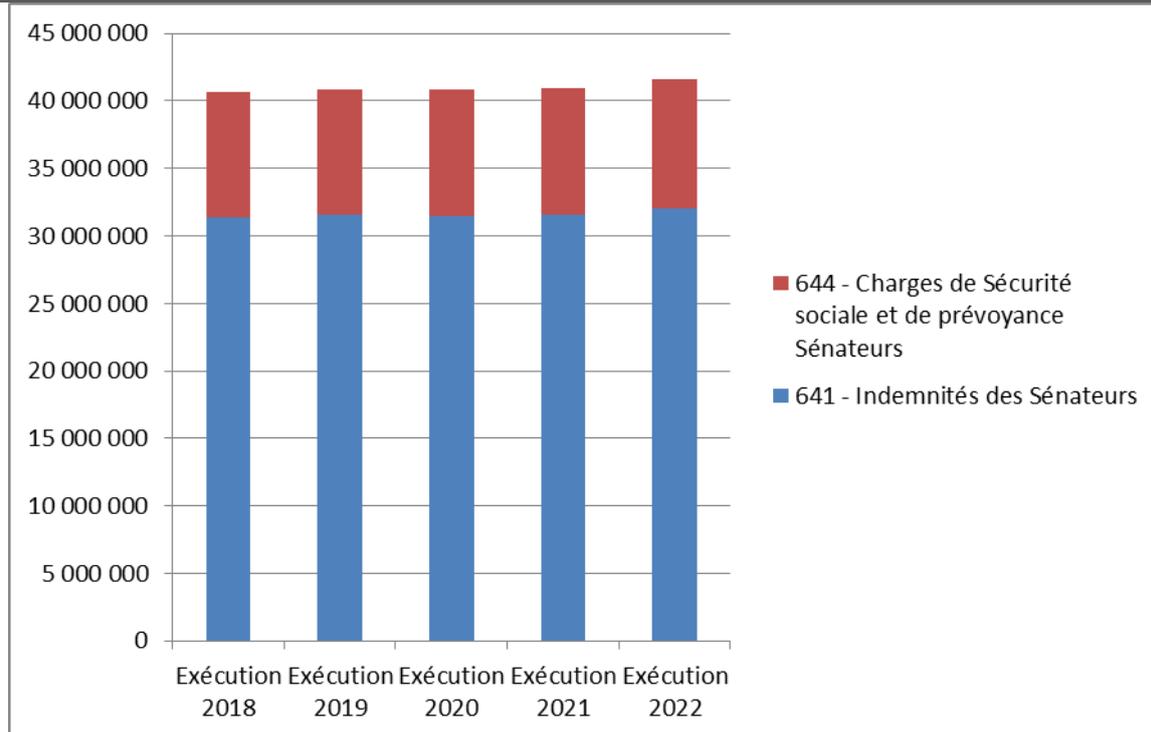
b) Les charges de sécurité sociale et de prévoyance

Les charges de sécurité sociale et de prévoyance des Sénateurs, dont l'évolution est symétrique à celle de leurs rémunérations, se sont élevées à **12 565 367 euros** en 2022.

Par ailleurs, les **accessoires de pensions** des anciens Sénateurs pour les **majorations pour enfants** ont suscité une dépense de **2 063 078 euros**, en légère baisse compte tenu de l'évolution cyclique des pensions des Sénateurs.

Les dépenses exposées au titre de l'indemnité des Sénateurs en activité s'établissent comme suit :

DEPENSES					
641 - Indemnités des Sénateurs	31 399 605	31 566 308	31 510 571	31 533 765	32 064 055
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	9 280 237	9 318 228	9 304 857	9 413 273	9 500 542
TOTAL DES DEPENSES	40 679 842	40 884 537	40 815 427	40 947 038	41 564 598



c) Les aides à l'exercice du mandat

Depuis 2011, les **aides à l'exercice du mandat parlementaire** constituent le **premier poste de dépenses du budget du Sénat**. Cette catégorie comprend les crédits mis à la disposition des Sénateurs pour rémunérer leurs collaborateurs, les moyens matériels mis à leur disposition pour exercer leur mandat ainsi que les ressources versées aux groupes politiques pour assurer leur fonctionnement.

En 2022, **103 975 755 euros** ont été dépensés à ce titre, **en hausse de 4,19 %** par rapport à 2021. Cette hausse provient, pour 2,28 millions d'euros, des différentes avances de frais de mandat, du fait de la sortie de la crise sanitaire et, vraisemblablement, de l'augmentation de l'inflation, et pour 1,7 million d'euros de la subvention à l'AGAS, en hausse du fait de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique. Alors que les années précédentes, ces crédits étaient fortement sous-exécutés, les dépenses en 2022 ont été supérieures de 421 275 euros aux prévisions.

(1) Les collaborateurs de Sénateurs

L'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS), constituée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour mission d'assurer, par délégation des Sénateurs, la **gestion administrative et financière de leurs collaborateurs**, qui sont salariés de droit privé et ont pour tâche de les seconder dans les activités directement liées à l'exercice de leur mandat. Le nombre maximal de collaborateurs est de cinq.

L'adhésion des Sénateurs à l'AGAS leur permet de disposer du **crédit mensuel** mis à leur disposition par le Sénat pour la rémunération de leurs collaborateurs et de bénéficier de la gestion administrative desdits collaborateurs, tout en exerçant pleinement l'ensemble de leurs prérogatives et responsabilités d'employeur : recrutement, politique salariale, pouvoir de direction, pouvoir disciplinaire.

En pratique, la gestion administrative des collaborateurs est assurée, pour le compte des Sénateurs employeurs, par une division déléguée à l'AGAS, qui assure notamment la rédaction des contrats de travail, les déclarations aux organismes sociaux, la paie des salariés, le paiement des cotisations sociales et des impôts, la gestion de la formation professionnelle et de la santé au travail ainsi que la gestion des facilités offertes aux collaborateurs (transports, titres-restaurant, mutuelle...).

Le crédit mis à la disposition de chaque Sénateur peut être révisé, à l'initiative des Questeurs, à la date de chaque augmentation des traitements de la fonction publique. De novembre 2018 à juin 2022, il a été de **8 402,85 euros bruts** par mois. Depuis le 1^{er} juillet 2022, à la suite de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, ce montant a été porté à **8 696,95 euros**.

La réglementation définie par le Bureau et les Questeurs du Sénat prévoit que le crédit est strictement mensuel : il doit être consacré à la rémunération des collaborateurs présents un mois donné, ne peut être appelé par anticipation, ni capitalisé en cas de vacance d'emploi.

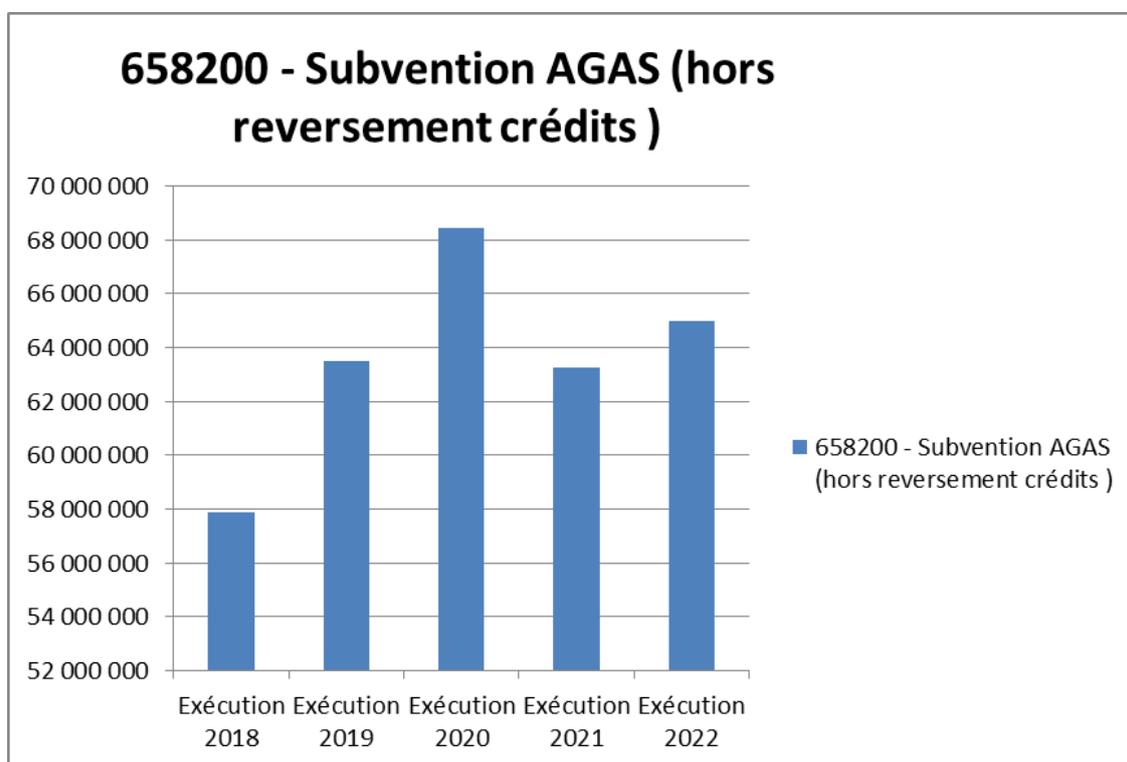
À ce crédit mensuel, qui ne peut servir qu'aux appointements bruts des collaborateurs, s'ajoutent les **charges patronales**, les **compléments salariaux** (complément salarial d'ancienneté, treizième mois...), les **autres dépenses** (formation professionnelle, épargne salariale, épargne retraite, régime de prévoyance et de complémentaire santé), ainsi que les indemnités de licenciement, qui sont **prises en charge hors crédit mensuel** par le Sénat et imputées sur le budget de l'AGAS. Ces autres dépenses représentent environ la moitié du budget de l'AGAS - et sensiblement plus les années de renouvellement - l'autre moitié étant constituée du crédit mensuel utilisé.

La subvention versée à l'AGAS en 2022 s'est élevée à 64 955 883 euros. Cette dépense est **en hausse de 2,70 %** par rapport à 2021. Les dépenses ont été quasiment égales aux prévisions (64,86 millions d'euros), l'écart étant de seulement 95 883 euros. Toutefois, l'augmentation du point d'indice de la fonction publique a majoré les dépenses de 1,2 million d'euros. Ainsi, sans cette augmentation, une sous-exécution de 1,1 million d'euros aurait été observée.

Les crédits versés à l'AGAS ont permis le financement de la rémunération des collaborateurs de Sénateurs, le paiement des charges sociales et fiscales liées à ces emplois et de diverses dépenses de l'association (honoraires du commissaire aux comptes de l'AGAS, transport des collaborateurs, plan d'épargne entreprise, médecine du travail, œuvres sociales).

Évolution de la subvention à l'AGAS

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
658200 - Subvention AGAS (hors reversement crédits)	57 894 112	63 495 151	68 438 636	63 247 163	64 955 883
TOTAL DES DEPENSES	57 894 112	63 495 151	68 438 636	63 247 163	64 955 883

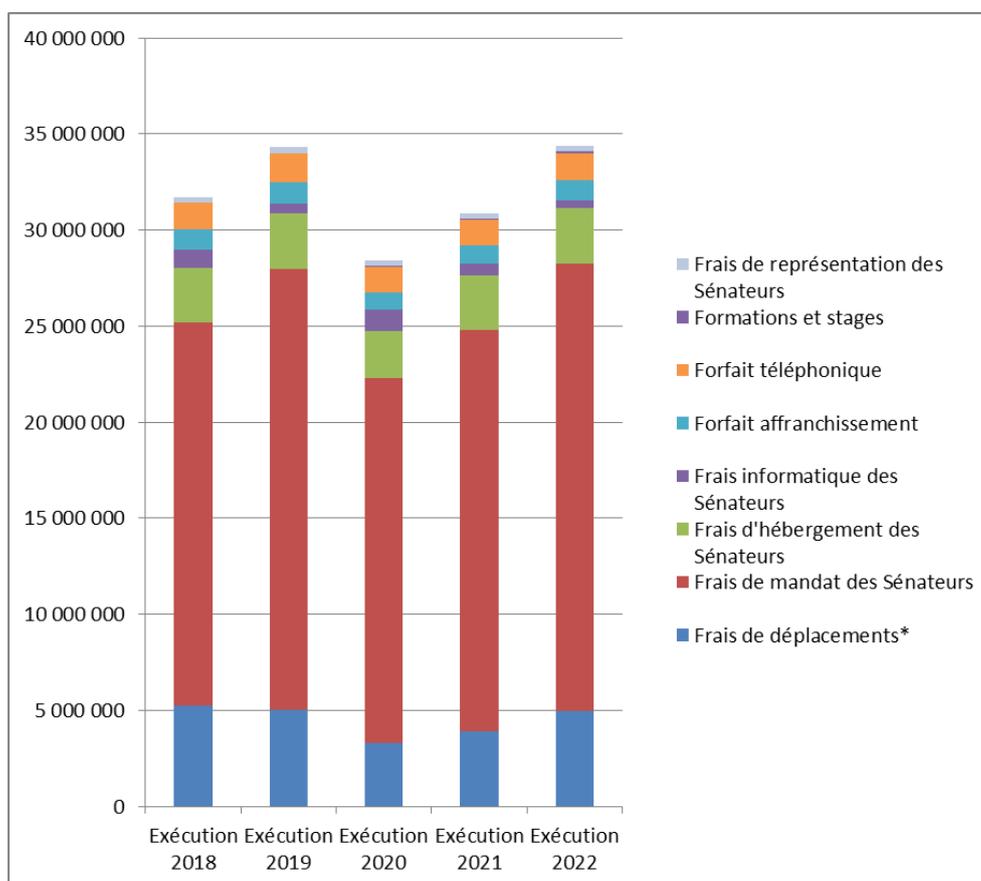


(2) Les moyens matériels pour l'exercice du mandat

Hors dépenses de l'AGAS, les dépenses directement liées à l'exercice du mandat représentent **26 917 942 millions d'euros**, en augmentation de 9,26 % (2 282 136 euros) par rapport à 2021.

Agrégat des dépenses liées à l'exercice du mandat (hors collaborateurs)

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
Frais de déplacements*	5 224 897	4 998 940	3 289 324	3 894 235	4 952 384
625110 - Avion	2 852 998	2 677 829	1 446 456	1 668 708	2 587 398
625110 - Train	1 250 066	1 205 256	1 036 226	1 187 536	1 191 756
625110 - Taxis	901 356	927 870	620 661	878 098	1 011 582
625110 - Ratp	190 263	184 995	184 496	158 429	160 807
625110 - Location de cars	6 644	2 989	1 485	1 463	391
625110 - Abonnements Vélib'Pro	0	0	0	0	450
625120 et 625150 - Divers	6 374	0	0	0	0
625120 - Hébergement	8 458	0	0	0	0
625140 - Péages et parking	8 737	0	0	0	0
Forfait affranchissement	1 075 719	1 098 147	871 598	998 758	1 050 832
626100 - Frais postaux et de télécommunication	1 075 719	1 098 147	871 598	998 758	1 050 832
Forfait téléphonique	1 369 268	1 511 523	1 383 154	1 324 014	1 394 999
626210 - Abonnement téléphonique	1 369 268	1 511 523	1 383 154	1 324 014	1 394 999
Formations et stages	0	9 222	15 540	20 000	76 450
648230 - Formation aux langues étrangères	0	0	0	0	0
648250 - Autres formations	0	9 222	15 540	20 000	76 450
Frais de mandat des Sénateurs	19 981 530	22 988 545	19 008 536	20 898 679	23 316 468
658310 - Frais de mandat des Sénateurs	19 981 530	22 988 545	19 008 536	20 898 679	23 316 468
Frais d'hébergement des Sénateurs	2 831 350	2 896 352	2 454 688	2 820 300	2 857 624
658311 - Frais d'hébergement des Sénateurs	2 831 350	2 896 352	2 454 688	2 820 300	2 857 624
Frais informatique des Sénateurs	935 295	498 914	1 102 147	613 253	433 235
658320 - Frais informatique des Sénateurs	935 295	498 914	1 102 147	613 253	433 235
Frais de représentation des Sénateurs	299 671	295 801	288 891	303 573	310 615
658330 - Frais de représentation des Sénateurs	299 671	295 801	288 891	303 573	310 615
TOTAL DES DEPENSES	31 717 730	34 297 445	28 413 878	30 872 812	34 392 607



- **L'avance générale de frais de mandat (AFM)** a remplacé l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ce système de frais de mandat est fondé sur le versement aux Sénateurs d'avances différenciées (avance générale, avance spécifique hébergement, avance spécifique représentation, avance spécifique informatique), certaines remplaçant des prises en charge directes ou des remboursements. Les Sénateurs déposent sur une application informatique développée en interne (JUstification en LIgne des Avances – JULIA) les justificatifs correspondant à leurs dépenses de frais de mandat.

Le montant mensuel de l'avance générale est fixé à 5 900 euros pour tous les Sénateurs, à l'exception de ceux élus dans les départements et collectivités d'outre-mer et des représentants des Français établis hors de France, qui bénéficient d'un **rehaussement** de respectivement **340 euros** et **2 275 euros**.

La dépense totale au titre des frais de mandat des Sénateurs s'est élevée à **23 316 468 millions d'euros**, en hausse de 11,57 % (+ 2 417 789 euros) par rapport à 2021, en raison de l'atténuation des contraintes liées à la crise sanitaire et, vraisemblablement, de l'augmentation de l'inflation.

- **Les avances spécifiques** ont repris certains forfaits ou dotations.

La réforme des frais de mandat a prévu la création de nouveaux dispositifs pour faciliter l'exercice du mandat.

Le forfait hôtelier a été transformé en **avance spécifique hébergement**, pour laquelle le montant dépensé s'est élevé à **2 857 624 euros** en 2022, en hausse de seulement 1,32 % par rapport à 2021.

L'avance spécifique pour frais de réception et de représentation des Sénateurs s'est substituée à l'ancienne enveloppe de frais pour les titulaires de certaines fonctions. Le montant dépensé atteint **310 615 euros**, en augmentation de 2,32 % par rapport à l'an passé.

L'avance spécifique informatique a remplacé la dotation informatique triennale. Les Sénateurs bénéficient d'une avance de 6 000 € pour une période de trois ans, qu'ils utilisent selon leurs besoins. Le solde non utilisé est reportable sans condition sur l'exercice suivant. Jusqu'au 1^{er} octobre 2021, l'avance versée était de 3 000 € le jour de leur entrée en fonction, puis de 1 000 € au début de chaque exercice civil. Pour les Sénateurs entrant en fonction à compter du 1^{er} octobre 2021, l'avance est de 6 000 € au mois d'octobre des exercices au cours desquels le Sénat se renouvelle ou dès l'entrée en fonction dans l'intervalle entre deux renouvellements.

- **Les frais de téléphone et postaux**

Au titre du forfait téléphonique des Sénateurs, d'un montant annuel de 7 300 euros, la dépense s'est élevée à **1 394 999 euros** (+ 5,36 %), soit un niveau de consommation bien inférieur aux droits ouverts (54,9 %). La quote-part des frais postaux attribuée à la dotation des Sénateurs est pour sa part estimée à 1 050 832 euros, en hausse de 5,21 % par rapport à 2021.

• Pour les frais de transport, les principales dépenses sont les suivantes :

- **2 593 384 euros** pour les **dépenses d'avion** qui, bien qu'en forte hausse par rapport à 2021 (+ 55,41 %), sont comparables quoiqu'encore inférieures à leur niveau antérieur à la crise sanitaire (autour de 3 millions d'euros) et proviennent notamment de l'augmentation du prix des transports aériens ;
- **1 191 756 euros** pour les **dépenses de train**, en légère augmentation de 0,36 %, confirmant le retour à leur niveau antérieur à la crise sanitaire ;
- **1 005 628 euros** pour les taxis, en hausse de 14,52 %, retrouvant là encore un niveau analogue à celui d'avant la crise sanitaire ;
- 160 807 euros pour la RATP, en légère hausse de 1,5 % mais encore bien en-deçà du niveau de 2020 (184 495 euros), le nombre d'abonnements Navigo ayant fortement diminué à l'issue du renouvellement sénatorial de 2020.

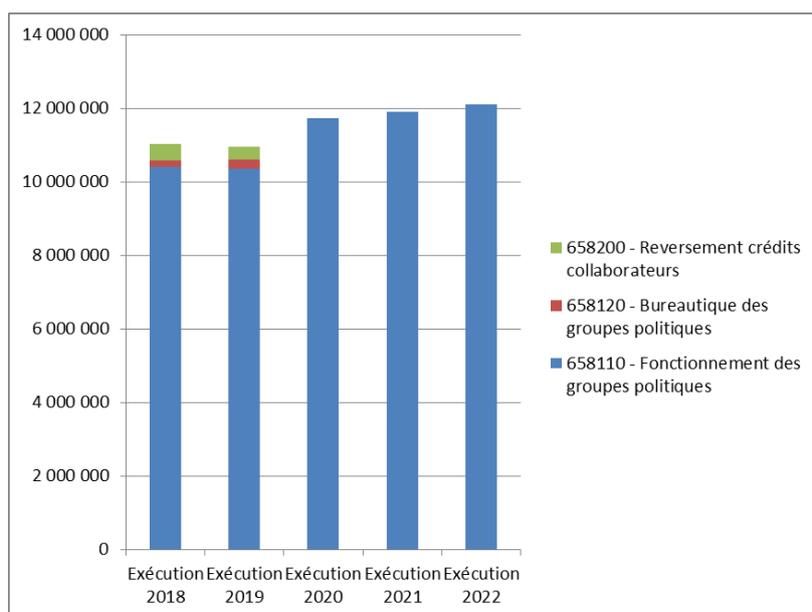
(3) Les groupes politiques

Une **réforme du financement des groupes politiques** est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, visant à en simplifier les modalités de calcul. Pour leur fonctionnement, ils perçoivent chaque mois une **subvention** composée de trois parts : une part fixe, une part proportionnelle par membre et une part proportionnelle atténuée augmentant avec le nombre de membres tout en permettant de prendre en compte le principe d'économies d'échelle. Par ailleurs, leur dotation bureautique a été supprimée, tout comme la faculté qui était reconnue aux Sénateurs de leur transférer une partie de leur crédit collaborateurs, qui représentait 350 683 euros en 2019.

La **subvention de fonctionnement des groupes politiques** s'est élevée à **12 101 930 euros** en 2022, en augmentation de 186 617 euros par rapport à 2021 (+ 1,57 %), du fait de la hausse, à compter du 1^{er} juillet 2022, de la dotation mensuelle de 3,5 %, en conséquence de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique.

Agrégat des dépenses en faveur des groupes politiques

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
658110 - Fonctionnement des groupes politiques	10 412 805	10 362 791	11 727 740	11 915 313	12 101 930
658120 - Bureautique des groupes politiques	155 359	243 985	-18 660	0	0
658200 - Reversement crédits collaborateurs	451 979	350 683	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES	11 020 144	10 957 459	11 709 080	11 915 313	12 101 930



3. Les activités internationales du Sénat

Au titre de ses **activités internationales**⁸, le Sénat a dépensé en 2022 **2,13 millions d'euros**⁹. Après la diminution constatée en 2020 et 2021, le montant des dépenses retrouve un niveau analogue, et même supérieur, à celui d'avant la crise sanitaire.

Ces dépenses sont ainsi supérieures d'environ 550 000 euros à celles de 2019. Cette augmentation provient essentiellement de la Présidence française de l'Union européenne au premier semestre 2022, d'une part, et d'une augmentation du nombre de déplacements par rapport à la période d'avant crise et conjuguée à une augmentation du coût moyen par déplacement, d'autre part.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Activités internationales	1,65 M€	1,46 M€	1,62 M€	1,58 M€	0,80 M€	1,02 M€	2,13 M€	108,44%

Source DRIP et DLC

Ces dépenses concernent deux directions, la Direction de la Législation et du Contrôle (DLC) et la Direction des Relations internationales et du Protocole (DRIP).

Elles se répartissent en **quatre grandes catégories** :

- a) les activités des assemblées et instances interparlementaires ;
- b) les activités des groupes interparlementaires d'amitié ;

⁸ Ne sont pas comptabilisées ici les dépenses des commissions, présentées par ailleurs, dont certaines peuvent avoir une dimension internationale (déplacements à l'étranger, notamment).

⁹ Il s'agit de la dépense nette, c'est-à-dire du total des dépenses moins les produits de cette activité, à savoir les cotisations des Sénateurs aux groupes d'amitié, d'une part, et leur participation aux déplacements de ces groupes, d'autre part.

- c) la coopération technique interparlementaire ;
- d) les manifestations à dimension internationale.

a) *Les activités des assemblées et instances interparlementaires*

L'essentiel de la dépense des **activités internationales** du Sénat porte sur les **assemblées et instances interparlementaires**, pour un total de **968 484 euros** en 2022. Malgré une augmentation de 23,29 % par rapport à 2021, ce montant demeure légèrement inférieur à celui observé avant la crise sanitaire, supérieur à 1 million d'euros.

Cette dépense se subdivise entre les cotisations et subventions de fonctionnement à ces organismes, d'une part, et les frais de mission correspondant à l'activité des Sénateurs¹⁰ au sein de ces instances, d'autre part.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de ces différents éléments sur sept ans :

Assemblées interparlementaires	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Cotisations/subventions (DRIP)	413 940	391 333	392 349	387 066	359 154	387 582	408 620	5,43%
Cotisations/subventions (DLC)	265 044	269 975	274 703	286 926	291 059	284 643	298 160	4,75%
<i>Total cotisation/subvention</i>	<i>678 984</i>	<i>661 308</i>	<i>667 052</i>	<i>673 992</i>	<i>650 213</i>	<i>672 225</i>	<i>706 780</i>	<i>5,14%</i>
Frais de mission (DRIP)	188 394	162 038	193 321	152 314	62 081	15 457	117 507	660,24%
Frais de mission (DLC)	241 078	207 805	199 850	197 590	27 122	97 855	144 196	47,36%
<i>Total frais de mission</i>	<i>429 473</i>	<i>369 843</i>	<i>393 171</i>	<i>349 904</i>	<i>89 203</i>	<i>113 311</i>	<i>261 703</i>	<i>130,96%</i>
TOTAL	1 108 456	1 031 151	1 060 224	1 023 896	739 415	785 537	968 484	23,29%

Source DRIP et DLC

Les **cotisations et subventions** aux assemblées et instances interparlementaires dont est membre le Sénat sont, par nature, relativement stables. Après une augmentation de 3,39 % en 2021, ces dépenses ont à nouveau augmenté de 5,14 % en 2022 pour s'établir à **706 780 euros**.

Contributions aux principales instances interparlementaires (en euros)

Nom	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Union Interparlementaire	262 162	237 031	233 727	227 664	210 155	232 205	248 850	7,17%
Assemblée parlementaire de la francophonie	107 778	110 302	110 222	111 003	100 599	106 977	111 370	4,11%
Assemblée parlementaire de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord	152 961	155 733	156 684	160 951	163 006	162 893	162 893	0,00%
Ass. parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe	112 083	114 243	118 019	125 975	128 053	121 750	135 267	11,10%
Assemblée parlementaire de la Méditerranée	44 000	44 000	48 400	48 400	48 400	48 400	48 400	0,00%
Total instances	678 984	661 308	667 052	673 992	650 213	672 225	706 780	5,14%

Source DRIP et DLC

¹⁰ Dans certains cas, des fonctionnaires peuvent être amenés à accompagner les Sénateurs. C'est le cas par exemple pour l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).

Les dépenses pour **frais de mission** des délégations aux assemblées parlementaires, après avoir baissé des trois quarts en 2020 en raison de la crise sanitaire, et augmenté de 27,03 % en 2021, augmentent de 130,96 % en 2022 (**261 703 euros**). Leur niveau demeure toutefois nettement inférieur à celui d'avant la crise sanitaire.

Frais de mission des délégations aux assemblées parlementaires (en euros)

Nom	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	97 961	76 010	77 265	86 308	19 691	38 134	51 691	35,55%
Assemblée parlementaire de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord	88 171	80 368	71 492	72 972	1 489	31 122	61 165	96,53%
Assemblée parlementaire de la francophonie	100 214	72 630	97 932	66 978	14 649	922	49 473	5264,15%
Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe	47 580	45 730	44 537	35 984	4 509	28 000	28 716	2,56%
Union Interparlementaire	81 083	86 250	90 892	85 337	44 810	14 534	54 463	274,72%
Assemblée parlementaire de la Méditerranée	7 097	3 159	4 497	0	2 621	0	13 571	NS
Réunion des présidents de parlements	7 367	5 697	6 557	2 325	1 432	599	2 624	338,05%
Total instances	429 473	369 843	393 171	349 904	89 203	113 311	261 703	130,96%

Source DRIP et DLC

b) Les activités des groupes interparlementaires d'amitié

De même, les dépenses liées aux **déplacements** des groupes interparlementaires d'amitié ont augmenté de 260,34 %, pour atteindre **704 711 euros**, soit un niveau nettement supérieur à celui d'avant-crise, qui s'établissait en moyenne autour de 400 000 euros. Si le coût des accueils (98 404 euros) demeure légèrement inférieur à celui de 2019, celui des déplacements a atteint un niveau particulièrement élevé, à 595 412 euros. Cette augmentation s'explique par une augmentation du nombre de voyages ainsi qu'une hausse de leur coût moyen du fait notamment de l'augmentation du coût des transports aériens (cf. *supra*).

Agrégat des dépenses des groupes interparlementaires d'amitié

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Accueils	44 365	52 361	51 371	103 533	0	10 601	98 404	828,26%
(nombre d'accueils réalisés)	5	6	6	15	0	2	14	600,00%
Déplacements	373 323	322 046	384 165	311 355	58 362	216 686	595 412	174,78%
Participation des Sénateurs	66 253	54 829	63 650	49 881	8 321	0	54 450	NS
(nombre de déplacements réalisés)	23	20	22	21	3	12	29	141,67%
Régie	18 567	-562	22 732	-8 727	-40 011	-32 979	-1 560	-95,27%
recettes	-49 676	-50 292	-47 190	-45 760	-47 476	-55 700	-59 600	7,00%
dépenses	68 243	49 730	69 922	37 033	7 465	22 721	58 040	155,45%
Autres dépenses	8 215	4 020	16 847	16 140	18 258	1 261	12 456	887,73%
TOTAL	444 470	377 864	475 115	422 300	36 609	195 569	704 711	260,34%

Source DRIP

c) La coopération technique interparlementaire

Les dépenses de la **coopération technique interparlementaire** liées aux activités de coopération effectuées au Sénat (accueil de délégations de parlements étrangers), ainsi qu'aux missions techniques assurées par des Sénateurs et des fonctionnaires à l'étranger (expertise législative, appui logistique et technique, etc.), retrouvent également un niveau supérieur à celui antérieur à la crise sanitaire, avec une forte hausse (+ 576,70 %) par rapport au point bas de 2021.

Évolution des dépenses de coopération technique interparlementaire (en euros)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Coopération technique interparlementaire	30 982	28 612	30 666	29 676	10 616	6 719	45 469	576,70%

Source DRIP

d) Les manifestations à caractère international

Les frais liés aux **manifestations internationales**, après un point bas en 2020 et une reprise en 2021, ont augmenté en 2022 de 1181 % pour atteindre le niveau exceptionnellement élevé de **406 546 euros**. Ce montant s'explique par la Présidence française de l'Union européenne, dont le coût a été de 354 990 euros pour la seule Direction des Relations internationales et du Protocole. Les principales dépenses ont concerné l'organisation de conférences au format hybride (cabines de traduction, système de visioconférence avec interprétations, frais d'interprètes) et les frais de réception.

Évolution des dépenses de manifestations internationales (en euros)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Manifestations internationales	62 208	25 496	49 829	104 401	14 736	31 737	406 546	1181,00%

Source DRIP

4. Les missions des commissions

Les **frais de mission des commissions permanentes**, de la **commission des affaires européennes**, des **missions d'information** et des **commissions d'enquête**, pris en charge par le budget de la **Direction de la Législation et du Contrôle** et dont la majeure partie concerne les commissions permanentes, ont également retrouvé un niveau légèrement supérieur à leur niveau antérieur à la crise sanitaire.

Ainsi, avec une hausse de 253,97 % par rapport à 2021, ces dépenses s'établissent à **612 518 euros** en 2022.

Dépenses des commissions permanentes (en euros)

Nom	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Commission des affaires économiques	43 316	76 574	20 402	77 823	5 045	14 085	89 926	538,47%
Commission des affaires étrangères	207 775	199 747	148 109	188 891	56 535	98 511	206 535	109,66%
Commission des affaires sociales	41 276	16 136	34 382	25 327	547	3 290	63 663	1834,77%
Commission de la culture	50 055	72 370	68 906	70 043	2 358	7 077	36 304	412,99%
Commission de l'aménagement du territoire	90 668	71 975	88 534	80 596	68 558	22 410	78 614	250,79%
Commission des finances	86 059	77 973	69 883	46 275	3 050	1 640	70 606	4206,25%
Commission des lois	62 886	63 468	62 617	50 032	1 107	26 029	66 871	156,91%
Total des commissions permanentes	582 035	578 243	492 832	538 989	137 199	173 042	612 518	253,97%

Source DLC

Cette répartition peut être affinée en distinguant le coût des missions, les frais remboursés aux personnes entendues et les autres dépenses hors missions. Cette ventilation fait apparaître qu'en 2022 les missions ont représenté 96,94 % des dépenses des commissions permanentes.

Répartition par nature des dépenses des commissions permanentes (en euros)

Commissions	Frais de mission	Personnes entendues	Autres	Total
Affaires économiques	85 248	364	4 314	89 926
Affaires étrangères	206 161	0	374	206 535
Affaires sociales	61 674	1 739	250	63 663
Culture	35 940	227	137	36 304
Aménagement du territoire	73 190	972	4 452	78 614
Finances	67 949	829	1 828	70 606
Lois	63 624	1 211	2 036	66 871
Total	593 785	5 342	13 391	612 518

Frais de mission : comprenant tous les frais liés aux déplacements.

Frais de remboursement pour les personnes entendues.

Autres : toutes les autres dépenses (repas de travail, traduction de documents, colloque, séminaire, etc.).

De même, les dépenses de la commission des affaires européennes sont légèrement supérieures à leur niveau antérieur à la crise sanitaire, pour s'établir à **106 682 euros**.

Évolution des dépenses de la commission des affaires européennes (en euros)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Commission des affaires européennes	106 252	81 130	104 514	88 738	28 649	21 883	106 682	387,50%

Source DLC

5. Les délégations et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Toutes les dépenses des délégations et de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (OPECST) sont regroupées, depuis 2011, au sein de la **Direction de l'Initiative parlementaire et des Délégations (DIPD)**.

Elles se sont élevées à **271 201 euros** en 2022, en hausse de 93,84 % par rapport à 2021, pour retrouver un niveau analogue à celui d'avant la crise sanitaire.

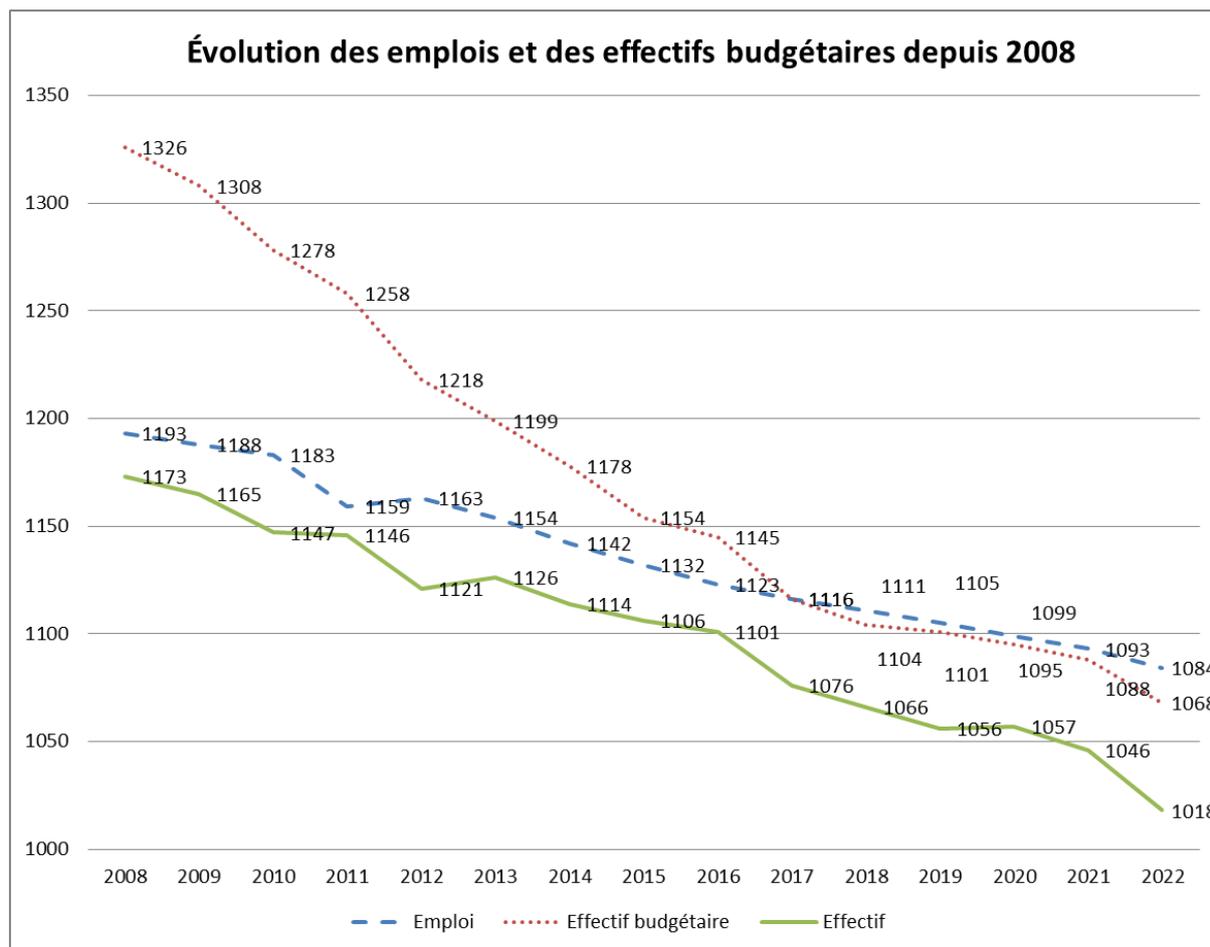
Entité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Délégation aux collectivités territoriales	39 786	14 937	57 532	30 801	66 338	12 247	61 696	403,78%
Délégation aux droits des femmes	31 998	19 910	35 397	33 759	16 960	24 460	26 473	8,23%
Délégation aux entreprises	87 212	88 965	84 954	54 071	12 453	39 915	60 786	52,29%
Délégation à l'outre-mer	95 775	41 573	55 746	40 975	17 740	19 827	63 300	219,25%
Délégation à la prospective	21 355	15 391	20 946	13 726	17 418	12 951	20 298	56,74%
<i>Total délégations</i>	276 127	180 775	254 575	173 333	130 908	109 400	232 553	112,57%
OPECST (quote-part du Sénat)	113 505	47 429	24 714	49 175	17 693	30 507	38 648	26,68%
TOTAL	389 632	228 204	279 289	222 508	148 601	139 907	271 201	93,84%

Source DIP

6. Les charges de personnel

a) Le traitement du personnel titulaire et stagiaire

Au 31 décembre 2022, l'administration du Sénat comptait 1 084 emplois budgétaires, contre 1 093 l'année précédente, les effectifs réels s'établissant à 1 018 fonctionnaires.



Ce graphique montre l'évolution des écarts entre les effectifs budgétaires (en pointillés rouges), les emplois (ou effectifs réglementaires : tirets bleus) et les effectifs (en poste : ligne verte). Il s'agit des effectifs totaux Sénat et Jardin.

Les **traitements et indemnités des fonctionnaires titulaires et stagiaires** se sont élevés en 2022 à **88 435 803 euros**, en augmentation de 1,27 % (+ 1 111 820 euros) par rapport à l'exercice 2021. Cette augmentation marque une rupture avec la tendance longue à la baisse, depuis 2014, une hausse très ponctuelle ayant été enregistrée en 2020.

Le **point d'indice de la fonction publique** a été **revalorisé de 3,5 %** le 1^{er} juillet 2022. Aucune revalorisation n'était intervenue depuis le 1^{er} février 2017.

L'évolution constatée (+1,27 %) s'explique par l'effet conjugué des facteurs suivants :

- **l'augmentation de la valeur du point d'indice (+1,75 %)**, qui a majoré les dépenses d'environ 1,4 million d'euros ;
- **la réduction des effectifs** ;
- un phénomène récurrent de **latence** dans les remplacements qui, au niveau global, s'apparente à une diminution du nombre d'équivalents temps-plein (ETP) payés.

Par ailleurs, deux éléments de la rémunération des fonctionnaires sont en voie d'extinction. L'indemnité correctrice individuelle (ICI) n'est pas perçue par les fonctionnaires entrés en fonction après le 19 mars 1999, tandis que l'indemnité complémentaire de logement (ICL) ne concerne pas ceux entrés dans les cadres après le 12 décembre 2012. Par conséquent, les dépenses concernant ces indemnités baissent chaque année en proportion du nombre de départs à la retraite ou en congé spécial des fonctionnaires qui en bénéficient.

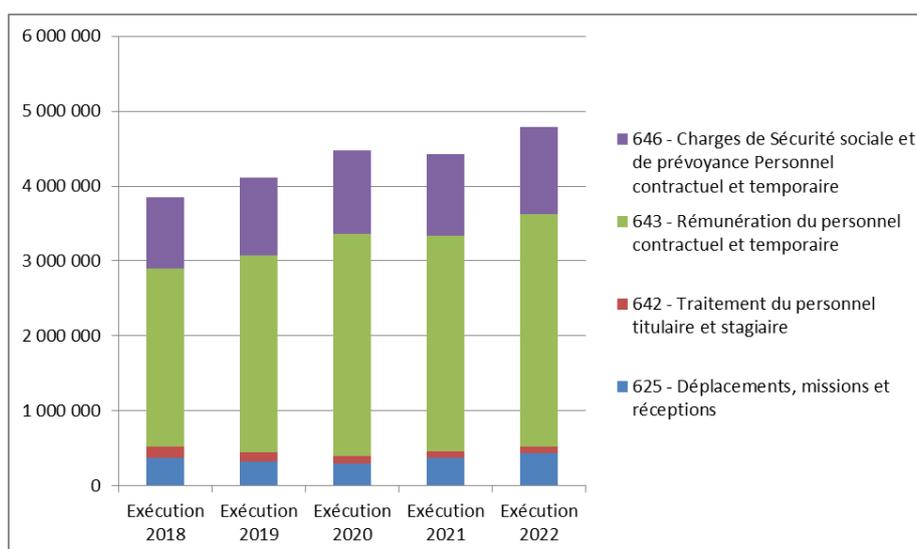
b) La rémunération du personnel contractuel et temporaire

La **rémunération du personnel contractuel et temporaire** a progressé de 9,10 % en 2022, pour s'établir à **10 015 677 euros**, Présidence incluse. Les effectifs de contractuels ont augmenté de 2,5 %.

La consommation des crédits de la **Présidence** atteint **3 102 107 euros**, en augmentation de 7,60 %, après une diminution de 2,44 % en 2021 et une augmentation de 12,09 % en 2020. L'augmentation de 2022 s'explique par l'augmentation de la valeur du point d'indice, la progression de certaines rémunérations et des recrutements nets.

Agrégat des dépenses de la Présidence

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
625 - Déplacements, missions et réceptions	376 133	327 392	301 461	368 522	440 773
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	143 360	116 872	100 095	92 054	77 449
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	2 385 620	2 636 313	2 955 036	2 882 867	3 102 107
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	942 426	1 027 681	1 121 351	1 078 418	1 162 094
TOTAL DES DEPENSES	3 847 540	4 108 258	4 477 943	4 421 861	4 782 423



c) Les charges de sécurité sociale et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire

La dépense relative aux charges de sécurité sociale et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire s'est élevée à 13 600 831 euros, en hausse de 1,94 % par rapport à l'exercice précédent. Les charges relatives aux fonctionnaires et contractuels reproduisent les variations constatées dans les paies versées à ces différentes catégories.

d) Les autres charges sociales

Les **charges sociales** acquittées par le Sénat au titre la **rémunération des personnels contractuels** se sont élevées à **3 497 099 euros** en 2022 (+ 11,93 %). Leur évolution est corrélée à celle de la masse salariale concernée (+ 9,10 %).

S'agissant des diverses autres charges sociales, les dépenses ont principalement concerné :

- les indemnités de départ à la retraite, pour **595 483 euros** (+ 10,9 %) ;
- la réservation de berceaux de crèches, soit une dépense de **147 600 euros**, identique à celles de 2021 et 2020 ;
- les allocations-chômage et viagères des personnels contractuels, d'un montant total de 198 026 euros (+ 15,1 %).

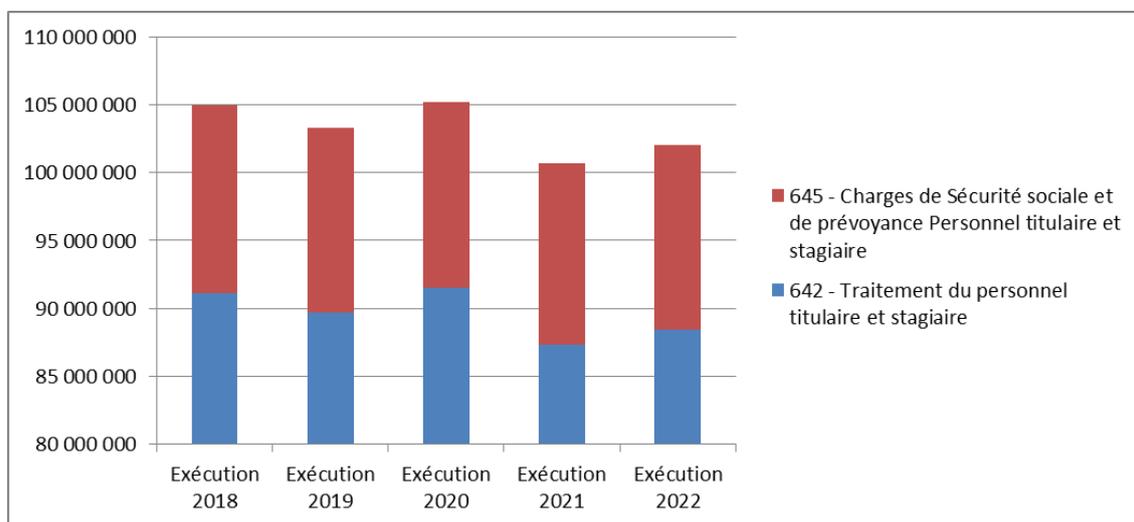
Les dépenses relatives à la **médecine du travail** se sont élevées à **131 043 euros**, contre 144 845 euros en 2021, en diminution de 9,53 %, du fait de l'organisation du bilan de santé les années impaires (90 774 euros en 2021 et 95 484 euros en 2019).

La dépense correspondant aux vacations assurées par des médecins remplaçants s'élève à 53 392 euros, tandis que celle liée à des visites médicales diverses, essentiellement d'aptitude, représente 18 776 euros.

Au total, les dépenses de personnel s'établissent comme suit au cours des cinq derniers exercices :

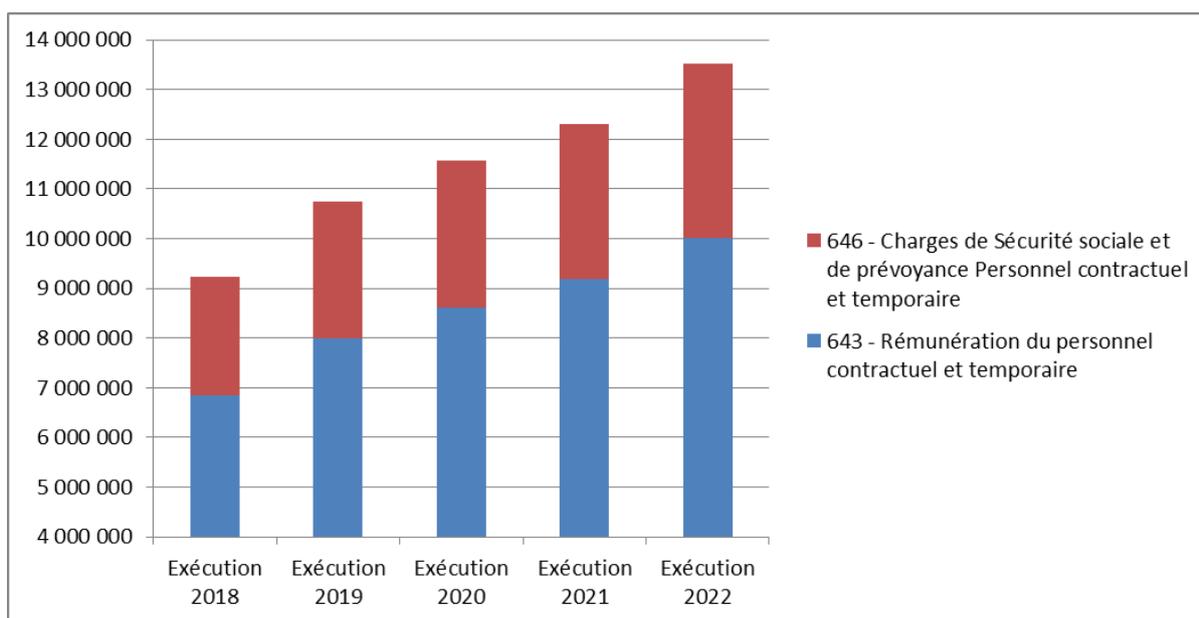
Personnel titulaire et stagiaire

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
Personnel titulaire et stagiaire					
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	91 106 637	89 684 793	91 541 236	87 323 983	88 435 803
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	13 817 757	13 641 482	13 621 933	13 342 465	13 600 831
TOTAL DES DEPENSES	104 924 394	103 326 275	105 163 169	100 666 448	102 036 634



Personnel contractuel et temporaire

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
Personnel contractuel et temporaire					
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 846 166	7 998 539	8 608 944	9 180 302	10 015 677
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 393 282	2 756 706	2 966 032	3 124 463	3 497 099
TOTAL DES DEPENSES	9 239 448	10 755 245	11 574 975	12 304 765	13 512 776



e) La formation et le recrutement

692 440 euros ont été dépensés pour la **formation des personnels** et la **conception d'épreuves de concours**, en hausse de 50,1 % par rapport à 2021.

Les **dépenses d'honoraires**, qui se sont élevées à 80 421 euros (- 40,38 %), se répartissent entre des frais d'avocat, de recrutement, de comptes rendus et de visites médicales.

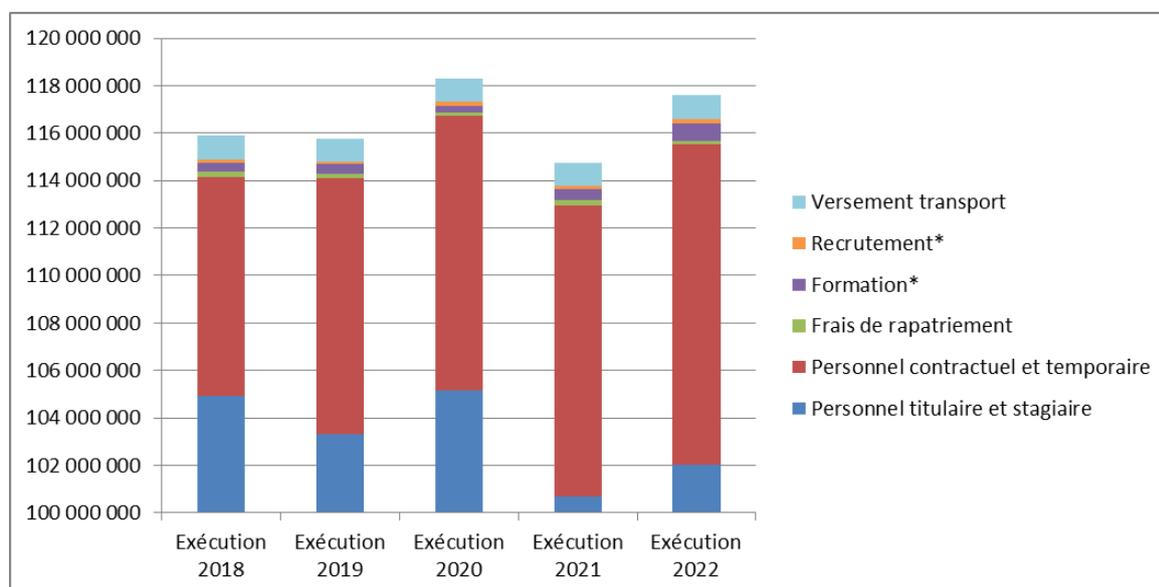
Enfin, la location de salles dans le cadre de l'organisation des concours a suscité une dépense de 141 272 euros, supérieur de 162,6 % par rapport à 2021. Cette évolution découle du calendrier d'organisation des concours et de la nature de leurs épreuves (durée, nombre de candidats, besoins en matériel informatique).

f) Les prises en charges diverses

Le rapatriement du personnel à l'issue des séances de nuit a coûté 131 643 euros au Sénat en 2022, en baisse de 35,33 % par rapport à 2021. La baisse de la consommation des crédits tient à un nombre de rapatriements organisés inférieur à celui de 2021, en raison de la période de suspension des travaux parlementaires due aux élections présidentielle et législatives.

Agrégat des dépenses de personnel

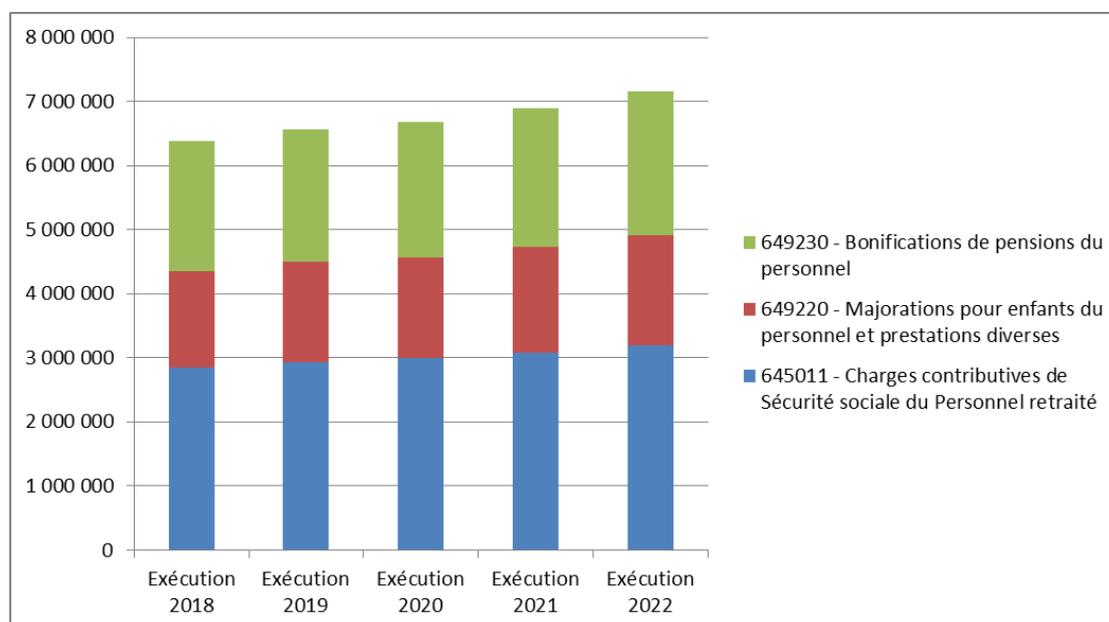
Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
Personnel titulaire et stagiaire	104 924 394	103 326 275	105 163 169	100 666 448	102 036 634
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	91 106 637	89 684 793	91 541 236	87 323 983	88 435 803
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	13 817 757	13 641 482	13 621 933	13 342 465	13 600 831
Personnel contractuel et temporaire	9 239 448	10 755 245	11 574 975	12 304 765	13 512 776
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 846 166	7 998 539	8 608 944	9 180 302	10 015 677
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 393 282	2 756 706	2 966 032	3 124 463	3 497 099
Frais de rapatriement	200 180	218 809	111 786	203 552	131 643
624720 - Rapatriement du personnel	200 180	218 809	111 786	203 552	131 643
Formation*	366 918	392 602	291 368	455 231	723 377
Formation	366 918	392 602	291 368	455 231	723 377
Recrutement*	159 293	99 551	189 476	161 058	209 462
Recrutement	159 293	99 551	189 476	161 058	209 462
Versement transport	999 084	985 540	990 558	970 323	982 058
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	999 084	985 540	990 558	970 323	982 058
TOTAL DES DEPENSES	115 889 318	115 778 022	118 321 332	114 761 375	117 595 950



Pour les personnels retraités, l'évolution des dépenses au cours des cinq derniers exercices s'établit ainsi :

Dépenses pour les personnels retraités

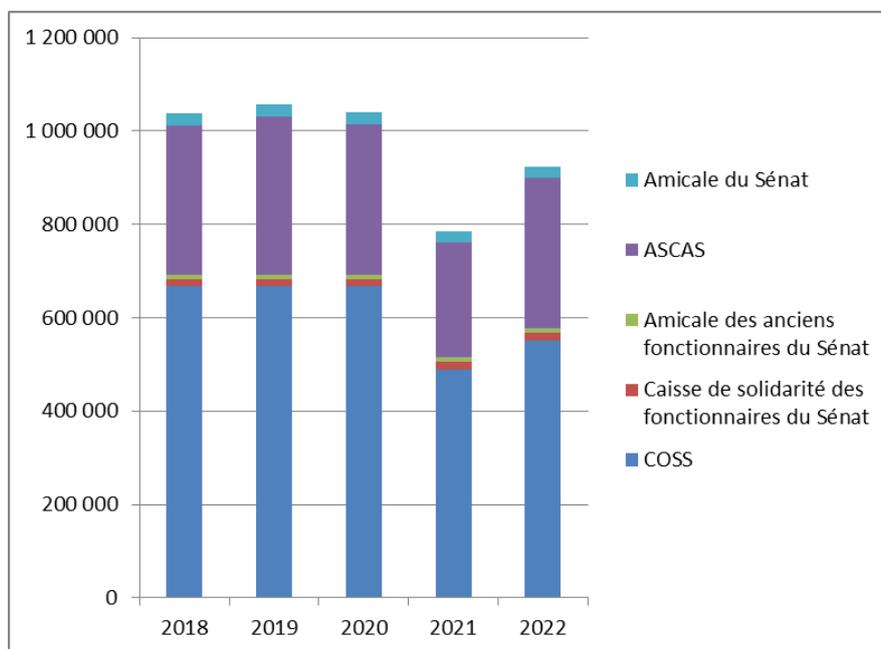
Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
Personnels retraités					
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	2 847 890	2 936 868	2 991 579	3 078 334	3 201 411
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	1 496 212	1 563 123	1 576 656	1 647 549	1 713 390
649230 - Bonifications de pensions du personnel	2 036 990	2 068 105	2 110 925	2 163 475	2 240 586
TOTAL DES DEPENSES	6 381 092	6 568 096	6 679 160	6 889 357	7 155 387



Au total, les **dépenses relatives aux activités sociales et culturelles** évoluent comme suit :

Agrégat des dépenses relatives aux activités sociales et culturelles

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
COSS	667 000	667 000	667 000	490 000	552 000
Caisse de solidarité des fonctionnaires du Sénat	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
Amicale des anciens fonctionnaires du Sénat	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
ASCAS	319 000	338 800	321 600	244 600	321 600
Amicale du Sénat	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
TOTAL DES DEPENSES	1 037 000	1 056 800	1 039 600	785 600	924 600



EXECUTION DU BUDGET - 2022

Sénat

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2021	Budget réparti 2022	Exécution 2022	Solde budgétaire 2022	Taux d'exécution 2022	Variation 2022-2021 (en%)	Variation 2022-2021 (en montant)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	877 785,60	970 000,00	1 212 690,05	-242 690,05	125,02%	38,15%	334 904,45
605100 - Travaux d'impression	145 604,82	236 000,00	187 640,88	48 359,12	79,51%	28,87%	42 036,06
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	888,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00%	-100,00%	-888,00
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	332 976,11	232 000,00	401 721,21	-169 721,21	173,16%	20,65%	68 745,10
605400 - Achats de mobilier et décors	49 728,81	30 000,00	46 540,25	-16 540,25	155,13%	-6,41%	-3 188,56
605600 - Achats de matériels, équipements et travaux photos	3 433,31	3 000,00	1 091,84	1 908,16	36,39%	-68,20%	-2 341,47
605700 - Achats de matériel, équipements et travaux audiovisuels	24 171,25	50 000,00	199 745,82	-149 745,82	399,49%	726,38%	175 574,57
605810 - Ouvrages	53 638,65	63 000,00	51 006,39	11 993,61	80,96%	-4,91%	-2 632,26
605820 - Journaux à l'unité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
605840 - Abonnements, publications diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	6 582,60	10 000,00	3 899,47	6 100,53	38,99%	-40,76%	-2 683,13
605870 - Abonnement au JO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	260 762,05	345 000,00	321 044,19	23 955,81	93,06%	23,12%	60 282,14
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	3 352 429,83	3 930 600,00	3 950 381,68	-19 781,68	100,50%	17,84%	597 951,85
606110 - Eau	176 064,20	226 000,00	209 331,87	16 668,13	92,62%	18,90%	33 267,67
606120 - Electricité et gaz	1 369 178,73	1 590 000,00	1 677 925,99	-87 925,99	105,53%	22,55%	308 747,26
606130 - Chauffage urbain	772 859,56	801 000,00	725 051,56	75 948,44	90,52%	-6,19%	-47 808,00
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	333 529,47	426 000,00	271 158,26	154 841,74	63,65%	-18,70%	-62 371,21
606400 - Fournitures administratives	281 081,24	317 000,00	313 177,33	3 822,67	98,79%	11,42%	32 096,09
606600 - Carburant	207 108,47	215 000,00	228 492,36	-13 492,36	106,28%	10,32%	21 383,89
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	13 968,00	18 600,00	19 857,30	-1 257,30	106,76%	42,16%	5 889,30
606800 - Autres matières et fournitures	188 090,40	249 000,00	212 963,21	36 036,79	85,53%	13,22%	24 872,81
606850 - Autres achats logiciels non immobilisables	0,00	75 000,00	289 760,35	-214 760,35	386,35%	NS	289 760,35
606900 - Fournitures ateliers	10 549,76	13 000,00	2 663,45	10 336,55	20,49%	-74,75%	-7 886,31
607 - Achats de marchandises	96 438,55	60 000,00	55 877,75	4 122,25	93,13%	-42,06%	-40 560,80
607000 - Achats de marchandises	96 438,55	60 000,00	55 877,75	4 122,25	93,13%	-42,06%	-40 560,80
611 - Sous-traitance générale	2 630 872,33	3 658 484,00	3 964 455,00	-305 971,00	108,36%	50,69%	1 333 582,67
611000 - Sous-traitance générale	2 630 872,33	3 658 484,00	3 964 455,00	-305 971,00	108,36%	50,69%	1 333 582,67
611100 - Traductions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
613 - Locations	2 234 129,99	2 772 000,00	2 564 551,51	207 448,49	92,52%	14,79%	330 421,52
613200 - Locations immobilières	1 552 597,27	1 835 000,00	1 668 243,99	166 756,01	90,91%	7,45%	115 646,72
613510 - Locations mobilières	558 959,55	522 000,00	465 955,84	56 044,16	89,26%	-16,64%	-93 003,71
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	122 573,17	415 000,00	430 351,68	-15 351,68	103,70%	251,10%	307 778,51
614 - Charges locatives et de copropriété	372 511,53	381 000,00	455 805,90	-74 805,90	119,63%	22,36%	83 294,37
614000 - Charges locatives et de copropriété	372 511,53	381 000,00	455 805,90	-74 805,90	119,63%	22,36%	83 294,37

Compte	Exécution 2021	Budget réparti 2022	Exécution 2022	Solde budgétaire 2022	Taux d'exécution 2022	Variation 2022-2021 (en%)	Variation 2022-2021 (en montant)
615 - Entretien, réparations, restauration	7 982 209,98	7 769 971,45	6 068 346,44	1 701 625,01	78,10%	-23,98%	-1 913 863,54
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	1 865 920,79	1 700 000,00	1 592 731,26	107 268,74	93,69%	-14,64%	-273 189,53
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	533 819,39	667 371,45	507 296,29	160 075,16	76,01%	-4,97%	-26 523,10
615600 - Maintenance	5 582 469,80	5 402 600,00	3 968 318,89	1 434 281,11	73,45%	-28,91%	-1 614 150,91
616 - Assurances	230 529,14	282 650,37	281 613,37	1 037,00	99,63%	22,16%	51 084,23
616000 - Assurances	230 529,14	282 650,37	281 613,37	1 037,00	99,63%	22,16%	51 084,23
617 - Etudes et recherche	231 878,88	679 000,00	244 296,25	434 703,75	35,98%	5,36%	12 417,37
617000 - Etudes et recherche	231 878,88	679 000,00	244 296,25	434 703,75	35,98%	5,36%	12 417,37
618 - Divers	1 614 496,75	1 895 600,00	1 852 579,36	43 020,64	97,73%	14,75%	238 082,61
618110 - Achats et abonnements publications diverses	1 026 795,36	1 048 600,00	990 699,15	57 900,85	94,48%	-3,52%	-36 096,21
618120 - Archives audiovisuelles	16 883,88	19 000,00	20 693,64	-1 693,64	108,91%	22,56%	3 809,76
618140 - Abonnements télévision	9 565,36	10 000,00	8 191,72	1 808,28	81,92%	-14,36%	-1 373,64
618150 - Documentation électronique	3 671,08	3 000,00	7 415,05	-4 415,05	247,17%	101,99%	3 743,97
618170 - Suivi presse quotidienne régionale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
618300 - Documentation technique	22 499,57	39 500,00	32 779,70	6 720,30	82,99%	45,69%	10 280,13
618400 - Versement à des organismes de formation	466 627,60	684 000,00	725 975,47	-41 975,47	106,14%	55,58%	259 347,87
618410 - Formation langues étrangères	59 551,16	75 500,00	66 799,68	8 700,32	88,48%	12,17%	7 248,52
618450 - Conception épreuves de concours	8 902,74	16 000,00	24,95	15 975,05	0,16%	-99,72%	-8 877,79
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
621 - Personnel extérieur	9 570,81	50 000,00	42 459,13	7 540,87	84,92%	343,63%	32 888,32
621100 - Personnel intérimaire	9 570,81	50 000,00	42 459,13	7 540,87	84,92%	343,63%	32 888,32
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 987 853,72	4 943 982,99	3 355 752,16	1 588 230,83	67,88%	12,31%	367 898,44
622300 - Honoraires refacturés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
622600 - Honoraires	2 987 853,72	4 943 982,99	3 355 752,16	1 588 230,83	67,88%	12,31%	367 898,44
623 - Publicités, publications, relations publiques	423 463,37	620 000,00	787 142,07	-167 142,07	126,96%	85,88%	363 678,70
623100 - Annonces et insertions	2 869,00	24 500,00	16 091,40	8 408,60	65,68%	460,87%	13 222,40
623300 - Organisation de manifestations et expositions	88 167,13	194 500,00	386 394,42	-191 894,42	198,66%	338,25%	298 227,29
623600 - Catalogue et imprimés	27 427,73	45 000,00	55 136,77	-10 136,77	122,53%	101,03%	27 709,04
623700 - Publications	113 945,57	120 000,00	90 164,82	29 835,18	75,14%	-20,87%	-23 780,75
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	191 053,94	236 000,00	239 354,66	-3 354,66	101,42%	25,28%	48 300,72
624 - Transport de biens et transport du personnel	203 552,22	180 000,00	131 642,82	48 357,18	73,13%	-35,33%	-71 909,40
624720 - Rapatriement du personnel	203 552,22	180 000,00	131 642,82	48 357,18	73,13%	-35,33%	-71 909,40
625 - Déplacements, missions et réceptions	5 379 829,62	9 466 750,00	7 967 170,86	1 499 579,14	84,16%	48,09%	2 587 341,24
625110 - Frais de transport hors mission	3 954 042,82	5 820 700,00	5 092 473,05	728 226,95	87,49%	28,79%	1 138 430,23
625120 - Frais d'hébergement hors mission	34 145,53	43 800,00	44 698,45	-898,45	102,05%	30,91%	10 552,92
625130 - Frais de séjour hors mission	121 091,82	120 400,00	160 839,27	-40 439,27	133,59%	32,82%	39 747,45
625140 - Péages et parkings hors mission	48 966,31	48 500,00	59 947,83	-11 447,83	123,60%	22,43%	10 981,52
625150 - Divers hors mission	39 589,80	84 500,00	50 609,54	33 890,46	59,89%	27,83%	11 019,74
625610 - Frais de transport sur mission	374 154,82	1 285 100,00	1 120 749,35	164 350,65	87,21%	199,54%	746 594,53
625620 - Frais d'hébergement sur mission	94 650,13	387 510,00	340 861,64	46 648,36	87,96%	260,13%	246 211,51
625630 - Frais de séjour sur mission	13 133,80	152 090,00	41 957,67	110 132,33	27,59%	219,46%	28 823,87
625640 - Frais divers sur mission	52 751,99	371 000,00	187 106,20	183 893,80	50,43%	254,69%	134 354,21
625700 - Réceptions	624 556,63	1 083 500,00	800 688,35	282 811,65	73,90%	28,20%	176 131,72
625730 - Frais des groupes interparlementaires d'amitié	22 720,97	53 650,00	58 040,48	-4 390,48	108,18%	155,45%	35 319,51
625740 - Frais des groupes d'études	25,00	16 000,00	9 199,03	6 800,97	57,49%	36696,12%	9 174,03

Compte	Exécution 2021	Budget réparti 2022	Exécution 2022	Solde budgétaire 2022	Taux d'exécution 2022	Variation 2022-2021 (en%)	Variation 2022-2021 (en montant)
626 - Frais postaux et de télécommunications	3 159 821,28	3 537 500,00	3 254 387,62	283 112,38	92,00%	2,99%	94 566,34
626100 - Frais postaux et de télécommunication	1 677 811,24	1 832 500,00	1 715 509,39	116 990,61	93,62%	2,25%	37 698,15
626210 - Abonnement téléphonique	1 324 013,89	1 500 000,00	1 395 444,44	104 555,56	93,03%	5,40%	71 430,55
626220 - Lignes spécialisées et internet	84 054,90	130 000,00	80 255,91	49 744,09	61,74%	-4,52%	-3 798,99
626250 - Autres frais de télécommunications	73 941,25	75 000,00	63 177,88	11 822,12	84,24%	-14,56%	-10 763,37
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	970 322,50	1 000 000,00	982 058,35	17 941,65	98,21%	1,21%	11 735,85
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	970 322,50	1 000 000,00	982 058,35	17 941,65	98,21%	1,21%	11 735,85
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	574 860,17	587 200,00	582 805,35	4 394,65	99,25%	1,38%	7 945,18
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	574 860,17	587 200,00	582 805,35	4 394,65	99,25%	1,38%	7 945,18
637 - Taxes diverses	83 914,47	100 000,00	54 675,33	45 324,67	54,68%	-34,84%	-29 239,14
637000 - Taxes diverses	83 914,47	100 000,00	54 675,33	45 324,67	54,68%	-34,84%	-29 239,14
641 - Indemnités des Sénateurs	31 713 996,46	31 727 500,00	32 155 946,02	-428 446,02	101,35%	1,39%	441 949,56
641100 - Indemnité parlementaire	23 482 608,49	23 482 600,00	23 891 278,79	-408 678,79	101,74%	1,74%	408 670,30
641200 - Indemnité de résidence	704 491,17	704 500,00	716 742,33	-12 242,33	101,74%	1,74%	12 251,16
641300 - Indemnités de fonction	6 046 764,48	6 046 800,00	6 152 000,06	-105 200,06	101,74%	1,74%	105 235,58
641410 - Président	86 357,52	86 400,00	87 868,80	-1 468,80	101,70%	1,75%	1 511,28
641420 - Membre du Bureau, Président des commissions, de l'Office et des Groupes	1 106 045,48	1 157 200,00	1 125 497,22	31 702,78	97,26%	1,76%	19 451,74
641500 - Indemnités à caractère familial	107 498,20	100 000,00	90 668,28	9 331,72	90,67%	-15,66%	-16 829,92
641700 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	180 231,12	150 000,00	91 890,54	58 109,46	61,26%	-49,02%	-88 340,58
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	87 323 983,03	87 735 000,00	88 435 802,65	-700 802,65	100,80%	1,27%	1 111 819,62
642100 - Traitement de base	34 292 304,67	33 725 000,00	34 987 173,25	-1 262 173,25	103,74%	2,03%	694 868,58
642200 - Indemnité de résidence	1 285 133,40	1 300 000,00	1 311 495,46	-11 495,46	100,88%	2,05%	26 362,06
642300 - Indemnité de service	8 559 520,61	8 450 000,00	8 729 850,19	-279 850,19	103,31%	1,99%	170 329,58
642410 - Transport et ICL	3 458 656,53	3 400 000,00	3 352 350,39	47 649,61	98,60%	-3,07%	-106 306,14
642420 - Travaux supplémentaires	26 451 311,95	27 600 000,00	26 565 430,46	1 034 569,54	96,25%	0,43%	114 118,51
642430 - Indemnité exceptionnelle	3 423 230,72	3 400 000,00	3 465 885,07	-65 885,07	101,94%	1,25%	42 654,35
642441 - ICI	846 259,32	700 000,00	791 845,24	-91 845,24	113,12%	-6,43%	-54 414,08
642442 - Indemnités diverses	7 125 751,10	7 160 000,00	7 306 779,86	-146 779,86	102,05%	2,54%	181 028,76
642510 - SFT	391 143,86	400 000,00	406 548,01	-6 548,01	101,64%	3,94%	15 404,15
642520 - Autres indemnités à caractère familial	1 490 670,87	1 600 000,00	1 518 444,72	81 555,28	94,90%	1,86%	27 773,85
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	9 180 301,80	9 840 000,00	10 015 677,23	-175 677,23	101,79%	9,10%	835 375,43
643100 - Rémunération	6 534 068,51	6 810 000,00	7 350 848,48	-540 848,48	107,94%	12,50%	816 779,97
643200 - Congés payés	14 856,80	10 000,00	28 642,83	-18 642,83	286,43%	92,79%	13 786,03
643300 - Indemnités diverses	2 631 376,49	3 020 000,00	2 636 185,92	383 814,08	87,29%	0,18%	4 809,43
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	12 478 066,51	12 713 230,00	12 565 367,45	147 862,55	98,84%	0,70%	87 300,94
644010 - Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs en exercice	1 388 671,18	1 400 000,00	1 412 842,26	-12 842,26	100,92%	1,74%	24 171,08
644011 - Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs ministres	7 709,18	10 000,00	4 230,91	5 769,09	42,31%	-45,12%	-3 478,27
644012 - Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs pensionnés	3 054 256,28	3 351 000,00	3 060 690,12	290 309,88	91,34%	0,21%	6 433,84
644013 - Charges contributives de Sécurité sociale-Allocation d'aide au retour à l'emploi	9 834,66	6 000,00	3 859,41	2 140,59	64,32%	-60,76%	-5 975,25
644020 - Charges contributives retraite des Sénateurs	7 880 403,30	7 800 000,00	7 972 845,15	-172 845,15	102,22%	1,17%	92 441,85
644021 - Charges contributives retraite des Sénateurs ministres	40 691,99	50 000,00	13 144,49	36 855,51	26,29%	-67,70%	-27 547,50
644030 - Charges de contribution solidarité autonomie des Sénateurs	95 797,44	95 800,00	97 479,47	-1 679,47	101,75%	1,76%	1 682,03
644031 - Charges de contribution solidarité- Allocation d'aide au retour à l'emploi	702,48	430,00	275,64	154,36	64,10%	-60,76%	-426,84

Compte	Exécution 2021	Budget réparti 2022	Exécution 2022	Solde budgétaire 2022	Taux d'exécution 2022	Variation 2022-2021 (en%)	Variation 2022-2021 (en montant)
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	16 420 798,72	16 436 700,00	16 802 242,71	-365 542,71	102,22%	2,32%	381 443,99
645000 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
645010 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel en activité	1 833 792,15	1 850 000,00	1 895 153,46	-45 153,46	102,44%	3,35%	61 361,31
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	3 078 334,03	3 351 700,00	3 201 411,35	150 288,65	95,52%	4,00%	123 077,32
645020 - Charges contributives Retraite du Personnel	11 371 138,17	11 050 000,00	11 564 065,18	-514 065,18	104,65%	1,70%	192 927,01
645022 - Charges contributives Retraite du Personnel - services antérieurs organismes extérieurs	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00	0,00%	NS	0,00
645030 - Charges de contribution solidarité autonomie du Personnel	137 534,37	140 000,00	141 612,72	-1 612,72	101,15%	2,97%	4 078,35
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	3 124 462,78	3 395 000,00	3 497 098,88	-102 098,88	103,01%	11,93%	372 636,10
646000 - Charges de Sécurité soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
646100 - Charges de Séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations URSSAF	2 236 643,67	2 445 000,00	2 509 748,98	-64 748,98	102,65%	12,21%	273 105,31
646200 - Charges contributives de retraite Personnel contractuel et temporaire	503 078,40	535 000,00	526 120,94	8 879,06	98,34%	4,58%	23 042,54
646300 - Charges contributives de retraite Personnel fonctionnaire détaché au Sénat	291 399,35	315 000,00	361 936,93	-46 936,93	114,90%	24,21%	70 537,58
646400 - Charges contributives de Mutuelle et de Prévoyance collectives	93 341,36	100 000,00	99 292,03	707,97	99,29%	6,38%	5 950,67
647 - Autres charges sociales	1 532 662,75	2 066 000,00	1 691 285,59	374 714,41	81,86%	10,35%	158 622,84
647100 - Prestations directes	884 008,45	1 100 000,00	995 890,95	104 109,05	90,54%	12,66%	111 882,50
647400 - Versements oeuvres sociales	503 809,00	676 000,00	565 195,00	110 805,00	83,61%	12,18%	61 386,00
647500 - Médecine du travail	144 845,30	290 000,00	130 199,64	159 800,36	44,90%	-10,11%	-14 645,66
648 - Autres charges de personnel	37 501,78	108 000,00	111 842,02	-3 842,02	103,56%	198,23%	74 340,24
648230 - Formation aux langues étrangères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
648240 - Formation aux concours internes	12 181,70	27 000,00	12 141,30	14 858,70	44,97%	-0,33%	-40,40
648250 - Autres formations	25 320,08	81 000,00	99 700,72	-18 700,72	123,09%	293,76%	74 380,64
648300 - Stagiaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
649 - Accessoires de pensions	5 900 386,23	5 934 400,00	6 017 253,94	-82 853,94	101,40%	1,98%	116 867,71
649120 - Majorations pour enfants des pensions des anciens Sénateurs des IVème et Vème Rép.	2 067 226,12	2 000 000,00	2 040 450,71	-40 450,71	102,02%	-1,30%	-26 775,41
649130 - Bonifications de pensions des Sénateurs	22 136,76	23 300,00	22 827,72	472,28	97,97%	3,12%	690,96
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	1 647 548,56	1 665 400,00	1 713 389,98	-47 989,98	102,88%	4,00%	65 841,42
649230 - Bonifications de pensions du personnel	2 163 474,79	2 245 700,00	2 240 585,53	5 114,47	99,77%	3,56%	77 110,74
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires	2 674,10	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00%	-100,00%	-2 674,10
651000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeur similaires	2 674,10	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00%	-100,00%	-2 674,10
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	30 507,05	150 000,00	38 647,81	111 352,19	25,77%	26,68%	8 140,76
655000 - Participation au financement des Offices gérées par l'Assemblée Nationale	30 507,05	150 000,00	38 647,81	111 352,19	25,77%	26,68%	8 140,76
655100 - Participation au financement des Offices gérées par le Sénat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	99 798 282,18	103 554 480,00	103 975 754,59	-421 274,59	100,41%	4,19%	4 177 472,41
658110 - Fonctionnement des groupes politiques	11 915 313,40	12 000 000,00	12 101 930,18	-101 930,18	100,85%	1,57%	186 616,78
658120 - Bureautique des groupes politiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
658200 - Subvention AGAS	63 247 163,29	64 860 000,00	64 955 882,80	-95 882,80	100,15%	2,70%	1 708 719,51
658310 - Frais de mandat des Sénateurs	20 898 678,98	22 351 680,00	23 316 468,44	-964 788,44	104,32%	11,57%	2 417 789,46
658311 - Frais d'hébergement des Sénateurs	2 820 300,24	3 672 000,00	2 857 623,63	814 376,37	77,82%	1,32%	37 323,39
658320 - Frais informatique des Sénateurs	613 252,82	363 000,00	433 234,82	-70 234,82	119,35%	-29,35%	-180 018,00
658330 - Frais de représentation des Sénateurs	303 573,45	307 800,00	310 614,72	-2 814,72	100,91%	2,32%	7 041,27

Compte	Exécution 2021	Budget réparti 2022	Exécution 2022	Solde budgétaire 2022	Taux d'exécution 2022	Variation 2022-2021 (en%)	Variation 2022-2021 (en montant)
659 - Autres subventions	1 729 783,64	2 240 500,00	1 885 082,73	355 417,27	84,14%	8,98%	155 299,09
659000 - Autres subventions	37 958,48	95 500,00	47 217,65	48 282,35	49,44%	24,39%	9 259,17
659110 - Subvention aux Restaurants	607 474,00	900 000,00	694 192,10	205 807,90	77,13%	14,28%	86 718,10
659120 - Subvention au Comptoir Médecis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
659130 - Subvention au Salon de coiffure	69 404,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-69 404,00
659140 - Subvention à la Garde républicaine	268 082,10	280 000,00	271 259,40	8 740,60	96,88%	1,19%	3 177,30
659150 - Subvention aux chalets de nécessité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
659160 - Subventions diverses	56 000,00	56 000,00	56 000,00	0,00	100,00%	0,00%	0,00
659210 - Subvention à l'UIP	246 739,77	348 400,00	305 313,20	43 086,80	87,63%	23,74%	58 573,43
659220 - Subvention à l'APF	107 899,20	200 000,00	160 843,08	39 156,92	80,42%	49,07%	52 943,88
659230 - Subvention à la DFAE	0,00	8 200,00	0,00	8 200,00	0,00%	NS	0,00
659240 - Subvention à l'OSCE	121 749,81	135 000,00	135 267,12	-267,12	100,20%	11,10%	13 517,31
659250 - Subvention à l'association Secrétaires Généraux des Parlements membres de l'UIP	873,43	1 200,00	986,28	213,72	82,19%	12,92%	112,85
659260 - Subvention à l'APM	48 400,00	48 400,00	48 400,00	0,00	100,00%	0,00%	0,00
659270 - Subvention IPEX	1 279,56	1 500,00	1 659,85	-159,85	110,66%	29,72%	380,29
659280 - Subvention COSAC	1 030,18	2 300,00	1 050,94	1 249,06	45,69%	2,02%	20,76
659290 - Subvention Assemblée parlementaire de l'OTAN	162 893,11	164 000,00	162 893,11	1 106,89	99,33%	0,00%	0,00
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 474,00	9 500,00	163 498,00	-153 998,00	1721,03%	4606,33%	160 024,00
671200 - Pénalités, amendes	3 474,00	9 500,00	163 498,00	-153 998,00	1721,03%	4606,33%	160 024,00
678 - Autres charges exceptionnelles	242 947,33	187 174,00	28 213,95	158 960,05	15,07%	-88,39%	-214 733,38
678000 - Autres charges exceptionnelles	242 947,33	187 174,00	28 213,95	158 960,05	15,07%	-88,39%	-214 733,38
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	302 936 299,10	318 985 222,81	315 192 404,57	3 792 818,24	98,81%	4,05%	12 256 105,47

C. LES PRODUITS

Les produits constatés se sont élevés en 2022 à **7 444 133 euros**, contre 4 933 932 euros inscrits au budget réparti, et en hausse de 25,8 % sur un an (5 917 464 euros en 2021).

Évolution des produits du Sénat depuis 2018

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
PRODUITS					
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-2 945	-2 134	-2 207	-4 845	-15 986
706 - Prestations de services	-193 345	-296 739	-153 107	-204 408	-356 762
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-70 893	-56 505	-73 565	-81 831	-75 652
708 - Produits des activités annexes	-1 039 626	-2 273 667	-1 033 468	-1 024 966	-1 248 163
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-614 540	-653 438	-649 141	-548 137	-494 282
755 - Participation de l'Assemblée nationale au financement des offices gérés par le Sénat	-24 714	-49 175	-14 447	0	0
758 - Produits divers de gestion courante	-4 727 401	-4 523 982	-4 912 168	-3 720 144	-5 088 641
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	0	0
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-56 287	-23 507	-50 850	-73 162	-58 435
778 - Autres produits exceptionnels	-63 651	-162 890	-396 847	-259 971	-106 212
TOTAL DES PRODUITS	-6 793 401	-8 042 037	-7 285 801	-5 917 464	-7 444 133

La différence par rapport à la prévision est essentiellement due au **reversement de l'excédent des caisses de sécurité sociale**, dont le montant a atteint **1,9 million d'euros**, contre 0,9 million d'euros en 2021, et qui n'est jamais budgété, en raison de son caractère intrinsèquement aléatoire.

Cette recette exclue, les produits perçus, soit 5 544 133 euros, sont en ligne avec la prévision.

Le **produit des cessions de publications** et de documents a représenté **15 986 euros**.

Les recettes tirées des **prestations de services** se sont élevées à **356 762 euros**, soit une **hausse de 74,5 %**, qui place ces recettes à un niveau supérieur à celui antérieur à la crise sanitaire. Pour mémoire, ces produits correspondent principalement :

- à **divers remboursements effectués par les Sénateurs** ;
- aux redevances de **mise à disposition des salles Clemenceau, Médicis et Monory**, dont le nombre avait chuté en raison de la crise.

Au titre de la **cession de marchandises**, **75 652 euros** ont été enregistrés, provenant essentiellement de la vente de cartes de vœux aux Sénateurs par la **Direction de la Communication**, en légère baisse de 7,6 %.

Les produits des **activités annexes** ont représenté **1 248 163 euros**, soit une **hausse de 21,8 %** par rapport à l'exercice précédent. On distingue notamment :

- **447 870 euros** pour le **remboursement partiel de la mise à disposition de fonctionnaires du Sénat** auprès d'autres institutions ;
- **219 336 euros** provenant pour l'essentiel des **redevances d'affermage** du Restaurant du Sénat et du Comptoir Médicis, et de façon secondaire, de refacturations à Public Sénat au titre des charges

locatives, de taxes récupérables et de l'accès des personnels de la chaîne aux restaurants du Sénat ;

- **39 474 euros** au titre du **reversement de l'excédent budgétaire** dégagé par les buvettes.

Les **revenus des immeubles** se sont élevés à **494 282 euros**.

Les **produits divers de gestion courante** ont quant à eux représenté **5 088 641 euros**, dont **1,939 million d'euros** au titre du **reversement de l'excédent des caisses de sécurité sociale**.

Enfin, les **produits de cession d'actifs** constatés se sont élevés à **58 435 euros**, imputables pour l'essentiel à des cessions de véhicules. Les **autres produits** exceptionnels ont représenté quant à eux **106 212 euros**, essentiellement pour des recettes telles que des remboursements par les assurances au titre de sinistres automobiles.

Reclassées par destination analytique, les recettes, y compris celles du **Jardin et du Musée**, tirées de la valorisation du patrimoine et des services, s'établissent comme suit :

Agrégat des recettes tirées de la valorisation du patrimoine et des services (Sénat, Jardin, Musée)

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
PRODUITS					
Concessions du Jardin	346 558	465 094	262 807	401 886	598 903
758100 - Concessions jardins	346 558	465 094	262 807	401 886	598 903
Prises de vues photographiques et cinématographiques	29 428	63 775	34 935	61 380	72 215
758900 - Autres produits de gestion courante	29 428	63 775	34 935	61 380	72 215
Mise à disposition des locaux	1 162 566	1 148 997	813 998	742 484	765 158
706000 - Prestations de services	67 251	98 280	22 357	16 311	48 486
708700 - Remboursement de frais	245 323	159 144	30 000	25 000	0
708110 - Redevance, affermage, restaurants	235 452	238 135	112 500	153 036	222 391
752000 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	614 540	653 438	649 141	548 137	494 282
Mise à disposition de personnel	325 762	386 537	467 275	438 197	447 870
708400 - Mise à disposition facturée de personnel	325 762	386 537	467 275	438 197	447 870
Restaurant	176 459	190 438	133 698	108 150	181 264
708110 - Redevance, affermage, restaurants	176 459	190 438	133 698	108 150	181 264
Comptoir Médicis	29 008	30 966	30 390	37 151	38 072
708110 - Redevance, affermage, restaurants	29 008	30 966	30 390	37 151	38 072
Divers	248 280	182 958	178 879	188 010	189 547
701000 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	2 945	2 134	2 207	4 845	15 986
707000 - Cession à titre onéreux de marchandises	70 699	56 505	73 565	81 831	75 652
708120 - Reversements Buvettes	100 063	88 421	43 441	28 172	39 474
758900 - Autres produits de gestion courante	18 286	12 391	8 816	0	0
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	56 287	23 507	50 850	73 162	58 435
TOTAL DES PRODUITS	2 318 061	2 468 764	1 921 983	1 977 259	2 293 029

Sénat
Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2021	Budget réparti 2022	Exécution 2022	Solde budgétaire 2022	Taux d'exécution 2022	Variation 2022-2021 (en%)	Variation 2022-2021 (en montant)
PRODUITS							
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-4 845,08	-22 500,00	-15 986,08	-6 513,92	71,05%	229,94%	-11 141,00
701000 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-4 845,08	-22 500,00	-15 986,08	-6 513,92	71,05%	229,94%	-11 141,00
706 - Prestations de services	-204 407,92	-171 082,00	-356 761,94	185 679,94	208,53%	74,53%	-152 354,02
706000 - Prestations de services	-16 311,25	-20 200,00	-48 486,00	28 286,00	240,03%	197,25%	-32 174,75
706010 - Remboursement SNCF et NAVIGO	-25 751,56	-25 382,00	-30 108,84	4 726,84	118,62%	16,92%	-4 357,28
706020 - Remboursement forfait taxi	-10 665,21	-14 700,00	-41 224,95	26 524,95	280,44%	286,54%	-30 559,74
706030 - Remboursement forfait téléphonique	-28 899,28	-20 000,00	-46 508,80	26 508,80	232,54%	60,93%	-17 609,52
706040 - Remboursement affranchissements postaux	-17 167,70	-5 000,00	-9 640,40	4 640,40	192,81%	-43,85%	7 527,30
706050 - Remboursement photocopies couleur	-103 361,70	-85 000,00	-157 785,60	72 785,60	185,63%	52,65%	-54 423,90
706060 - Autres remboursements	-2 251,22	-800,00	-3 914,35	3 114,35	489,29%	73,88%	-1 663,13
706070 - Remboursement Coiffeur Sénat	0,00	0,00	-19 093,00	19 093,00	0,00%	NS	-19 093,00
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-81 830,94	-65 100,00	-75 651,72	10 551,72	116,21%	-7,55%	6 179,22
707000 - Cession à titre onéreux de marchandises	-81 830,94	-65 100,00	-75 651,72	10 551,72	116,21%	-7,55%	6 179,22
708 - Produits des activités annexes	-1 024 966,28	-1 170 150,00	-1 248 163,44	78 013,44	106,67%	21,78%	-223 197,16
708110 - Redevance, affermage, restaurants	-201 100,05	-494 000,00	-294 014,11	-199 985,89	59,52%	46,20%	-92 914,06
708120 - Reversements Buvettes	-28 172,27	-75 000,00	-39 474,06	-35 525,94	52,63%	40,12%	-11 301,79
708400 - Mise à disposition facturée de personnel	-438 197,00	-300 000,00	-447 870,00	147 870,00	149,29%	2,21%	-9 673,00
708700 - Remboursement de frais	-251 846,21	-151 500,00	-275 160,12	123 660,12	181,62%	9,26%	-23 313,91
708710 - Participations sur frais de transports-missions	0,00	-40 000,00	-66 099,40	26 099,40	165,25%	NS	-66 099,40
708720 - Participations sur frais de divers-missions	0,00	-10 000,00	-10 568,34	568,34	105,68%	NS	-10 568,34
708730 - Cotisations aux groupes interparlementaires d'amitié	-55 700,00	-53 650,00	-59 600,00	5 950,00	111,09%	7,00%	-3 900,00
708740 - Cotisations aux groupes d'études	-19 118,00	-15 000,00	-19 583,00	4 583,00	130,55%	2,43%	-465,00
708810 - Dépenses refacturées	-30 832,75	-31 000,00	-35 794,41	4 794,41	115,47%	16,09%	-4 961,66
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-548 136,79	-650 000,00	-494 281,80	-155 718,20	76,04%	-9,83%	53 854,99
752000 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-548 136,79	-650 000,00	-494 281,80	-155 718,20	76,04%	-9,83%	53 854,99
755 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des offices gérés par le Sénat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
755000 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des Offices gérés par le Sénat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
758 - Produits divers de gestion courante	-3 720 143,80	-2 770 100,00	-5 088 640,80	2 318 540,80	183,70%	36,79%	-1 368 497,00
758400 - Redevance annuelle de gestion versée par les Caisses	-3 646 933,50	-2 767 600,00	-4 963 108,17	2 195 508,17	179,33%	36,09%	-1 316 174,67
758900 - Autres produits de gestion courante	-73 210,30	-2 500,00	-125 532,63	123 032,63	5021,31%	71,47%	-52 322,33
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
771100 - Pénalités perçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-73 162,01	-30 000,00	-58 435,03	28 435,03	194,78%	-20,13%	14 726,98
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	-73 162,01	-30 000,00	-58 435,03	28 435,03	194,78%	-20,13%	14 726,98
778 - Autres produits exceptionnels	-259 970,73	-55 000,00	-106 211,96	51 211,96	193,11%	-59,14%	153 758,77
778000 - Autres produits exceptionnels	-216 992,89	-15 000,00	-56 528,04	41 528,04	376,85%	-73,95%	160 464,85
778800 - Remboursements assurances	-42 977,84	-40 000,00	-49 683,92	9 683,92	124,21%	15,60%	-6 706,08
PRODUITS	-5 917 463,55	-4 933 932,00	-7 444 132,77	2 510 200,77	150,88%	25,80%	-1 526 669,22

II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG

Le budget 2022 du Jardin du Luxembourg avait été fixé à **12,65 millions d'euros**, puis établi à **12,63 millions d'euros** après report des crédits d'opérations pluriannuelles et répartition des crédits en début d'exercice, contre respectivement 12,95 et 13,72 millions d'euros en 2021, et une **dotation de l'État** inchangée à **11,36 millions d'euros**. Ce montant se répartissait entre **1,54 million d'euros** pour l'investissement et **11,08 millions d'euros** pour le fonctionnement. Avec des produits de **646 500 euros**, un déficit de **625 887 euros** était attendu, financé par un prélèvement sur disponibilités.

En exécution, il a finalement représenté une dépense de **12,35 millions d'euros**, soit une baisse de 5,76 % par rapport à 2021. Les dépenses d'investissement se sont élevées à **1,64 million d'euros** et celles de fonctionnement à **10,71 millions d'euros**. Bien que les produits, d'un montant de **671 822 euros**, aient été légèrement supérieurs aux prévisions, le déficit constaté a été de **324 720 euros**.

Budget du Jardin du Luxembourg

BUDGET DU JARDIN - 2022	Exécution
DEPENSES	
I - Section d'investissement	1 644 233 €
II - Section de fonctionnement	10 709 209 €
III -Total des dépenses (I+II)	12 353 442 €
RESSOURCES	
IV - Produits	671 822 €
V - Dotation de l'Etat	11 356 900 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	324 720 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	12 353 442 €

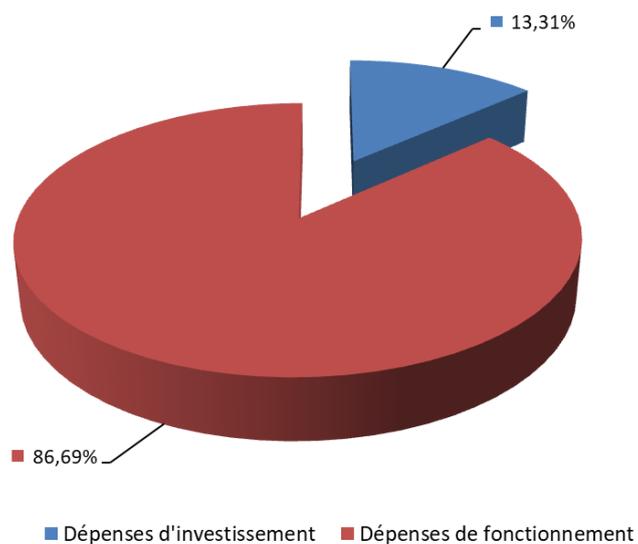
EXECUTION DU BUDGET - 2022

Jardin

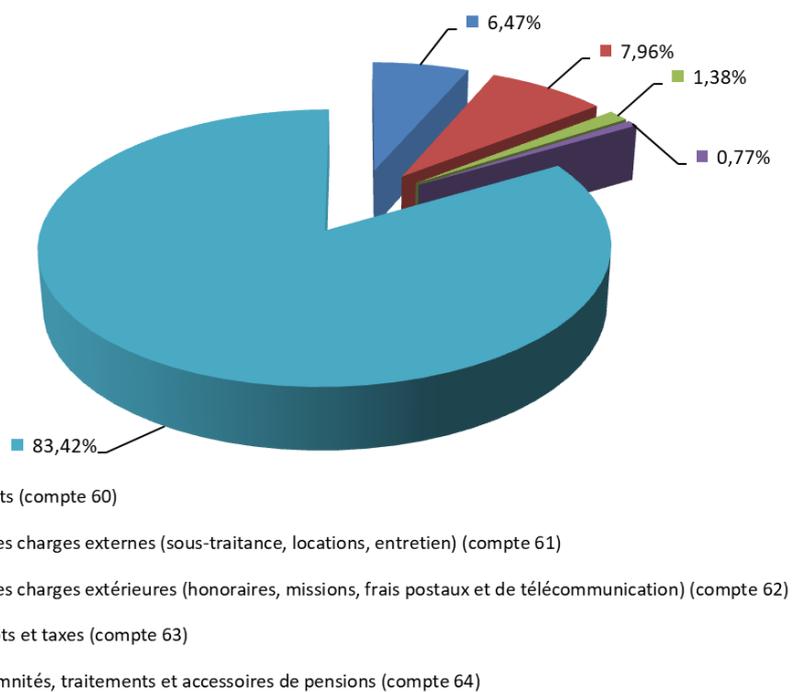
	Exécution 2021	Budget initial	Budget réparti 2022*	Exécution 2022	Solde budgétaire 2022	Taux d'exécution 2022	Variation 2022-2021 (en%)	Variation 2022-2021 (en montant)
DEPENSES								
212 - Agencements et aménagements de terrains	140 566	50 000	15 000	15 579	-579	103,86%	-88,92%	-124 987
213 - Constructions	1 796 194	1 195 000	1 337 562	1 564 256	-226 693	116,95%	-12,91%	-231 938
215 - Installations techniques, matériels et outillage	53 378	185 000	185 000	64 398	120 602	34,81%	20,64%	11 020
216 - Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
218 - Autres immobilisations corporelles	2 432	0	6 728	0	6 728	0,00%	-100,00%	-2 432
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	1 992 570	1 430 000	1 544 290	1 644 233	-99 943	106,47%	-17,48%	-348 337
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	32 589	70 000	40 000	31 982	8 018	79,95%	-1,86%	-608
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	545 169	584 400	584 400	661 186	-76 786	113,14%	21,28%	116 017
611 - Sous-traitance générale	399 228	445 000	351 200	321 334	29 866	91,50%	-19,51%	-77 893
613 - Locations	19 470	29 500	29 500	6 391	23 109	21,66%	-67,18%	-13 079
615 - Entretien, réparations, restauration	815 231	668 200	618 200	482 609	135 591	78,07%	-40,80%	-332 622
617 - Etudes et recherche	500	5 000	5 000	250	4 750	5,00%	-50,00%	-250
618 - Divers	50 289	67 000	67 000	41 673	25 327	62,20%	-17,13%	-8 616
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	180 748	85 000	127 698	124 699	2 998	97,65%	-31,01%	-56 049
623 - Publicités, publications, relations publiques	16 478	9 500	7 500	12 340	-4 840	164,54%	-25,11%	-4 138
625 - Déplacements, missions et réceptions	1 840	13 000	17 500	6 026	11 474	34,44%	227,60%	4 187
626 - Frais postaux et de télécommunications	5 916	7 500	7 500	4 755	2 745	63,40%	-19,62%	-1 161
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	84 158	90 000	90 000	81 992	8 008	91,10%	-2,57%	-2 166
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	6 927 732	7 064 000	7 064 000	6 778 233	285 767	95,95%	-2,16%	-149 499
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	212 810	202 000	202 000	258 258	-56 258	127,85%	21,36%	45 448
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 381 347	1 395 000	1 395 000	1 396 132	-1 132	100,08%	1,07%	14 785
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	48 819	58 000	58 000	68 847	-10 847	118,70%	41,02%	20 028
647 - Autres charges sociales	88 129	123 000	118 500	104 256	14 244	87,98%	18,30%	16 127
648 - Autres charges de personnel	0	2 000	2 000	0	2 000	0,00%	NS	0
649 - Accessoires de pensions	304 831	300 000	300 000	328 244	-28 244	109,41%	7,68%	23 413
659 - Autres subventions	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 115 285	11 218 100	11 084 998	10 709 209	375 789	96,61%	-3,65%	-406 076
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	13 107 854	12 648 100	12 629 287	12 353 442	275 845	97,82%	-5,76%	-754 412
RESSOURCES								
706 - Prestations de services	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
708 - Produits des activités annexes	-35 029	-121 500	-121 500	-705	-120 796	0,58%	-97,99%	34 324
758 - Produits divers de gestion courante	-463 266	-525 000	-525 000	-671 118	146 118	127,83%	44,87%	-207 852
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
778 - Autres produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
IV - TOTAL DES PRODUITS	-498 295	-646 500	-646 500	-671 822	25 322	103,92%	34,82%	-173 527
V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES	-1 252 660	-644 700	-625 887	-324 720	-301 167	51,88%	-74,08%	927 940
VI - DOTATION DE L'ETAT	-11 356 900	-11 356 900	-11 356 900	-11 356 900	0	100,00%	0,00%	0
VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)	-13 107 854	-12 648 100	-12 629 287	-12 353 442	-275 845	97,82%	-5,76%	754 412

* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable

Jardin : répartition des dépenses



Jardin : répartition des dépenses de fonctionnement



A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2022, les **dépenses d'investissement** se sont élevées à **1 644 233 euros**, soit une **baisse de 17,5 %** par rapport à 2021, mais un niveau qui reste très élevé par rapport aux dépenses enregistrées depuis 2018. Le taux d'exécution a atteint 106,47 %, avec des dépenses supérieures de 99 943 euros aux crédits répartis.

Évolution des dépenses d'investissement du Jardin depuis 2018

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
212 - Agencements et aménagements de terrains	76 561	192 291	292 352	140 566	15 579
213 - Constructions	68 757	40 951	841 937	1 796 194	1 564 256
215 - Installations techniques, matériels et outillage	58 089	143 878	48 149	53 378	64 398
216 - Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	0
218 - Autres immobilisations corporelles	10 500	11 520	22 920	2 432	0
TOTAL DES DEPENSES	213 907	388 640	1 205 358	1 992 570	1 644 233

Pour les **agencements et aménagements de terrain**, les dépenses ont diminué de 88,9 % en 2022 et s'établissent à **15 579 euros**, pour un taux d'exécution de 103,86 %, supérieur de seulement 579 euros aux prévisions. La dépense enregistrée à ce titre porte principalement sur la réfection de gazons.

Les dépenses de **constructions** se sont élevées en 2022 à **1 564 256 euros**, soit un taux d'exécution de 116,95 %. Les constructions ont principalement concerné l'opération pluriannuelle de restauration des grilles et des murets du Jardin du Luxembourg, pour un coût de 1 272 503 euros. Ces dépenses ont également porté, en 2022, sur l'installation d'abri-bacs pour le tri sélectif des déchets des usagers du Jardin pour 202 000 euros, la refonte de la signalétique extérieure du Jardin pour 44 600 euros, des reliquats de facturation de l'opération pluriannuelle de rénovation de la Fontaine Médicis et de ses bassins pour 22 177 euros, ou encore l'installation d'une ombrière pour les orchidées dans l'allée des serres pour 16 900 euros.

Par ailleurs, **64 398 euros** ont été dépensés au profit des **installations techniques**, pour financer notamment l'acquisition de matériels de jardinage (motoculteurs, souffleuses, tondeuse...), l'éclairage des abris à vélos de l'Orangerie Auguste Comte et l'installation de deux prises de recharge pour les motos électriques.

Enfin, aucune dépense n'a été enregistrée en 2022 au titre des **autres immobilisations corporelles**.

EXECUTION DU BUDGET - 2022
Jardin - investissement
Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2021	Budget réparti 2022	Exécution 2022	Solde budgétaire 2022	Taux d'exécution 2022	Variation 2022-2021 (en%)	Variation 2022-2021 (en montant)
212 - Agencements et aménagements de terrains	140 565,85	15 000,00	15 579,34	-579,34	103,86%	-88,92%	-124 986,51
212100 - Plantations d'arbres et d'arbustes	140 565,85	15 000,00	15 579,34	-579,34	103,86%	-88,92%	-124 986,51
213 - Constructions	1 796 193,95	1 337 562,06	1 564 255,54	-226 693,48	116,95%	-12,91%	-231 938,41
213500 - Installations et agencement des constructions	1 793 806,79	1 337 562,06	1 564 255,54	-226 693,48	116,95%	-12,80%	-229 551,25
213510 - Installations et agencement des constructions - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	2 387,16	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-2 387,16
215 - Installations techniques, matériels et outillage	53 378,23	185 000,00	64 398,07	120 601,93	34,81%	20,64%	11 019,84
215100 - Installations complexes spécialisées	13 214,65	150 000,00	11 143,82	138 856,18	7,43%	-15,67%	-2 070,83
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	16 247,69	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-16 247,69
215400 - Matériel industriel	23 915,89	35 000,00	53 254,25	-18 254,25	152,16%	122,67%	29 338,36
215500 - Outillage industriel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
216 - Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
216100 - Collections et oeuvres d'art propriété du Sénat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
218 - Autres immobilisations corporelles	2 431,54	6 727,54	0,00	6 727,54	0,00%	-100,00%	-2 431,54
218200 - Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
218400 - Mobilier	2 431,54	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-2 431,54
218900 - Investissements exceptionnels	0,00	6 727,54	0,00	6 727,54	0,00%	NS	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 992 569,57	1 544 289,60	1 644 232,95	-99 943,35	106,47%	-17,48%	-348 336,62

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** du Jardin du Luxembourg ont été de **10 709 209 euros** en 2022, pour un taux d'exécution élevé, de 96,61 %, et sont en légère baisse par rapport à 2021 (- 3,65 %). Elles se situent dans la moyenne constatée depuis 2018.

Évolution des dépenses de fonctionnement du Jardin depuis 2018

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	52 997	31 750	47 123	32 589	31 982
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	504 791	529 860	470 857	545 169	661 186
611 - Sous-traitance générale	358 863	347 502	348 824	399 228	321 334
613 - Locations	5 237	3 381	4 787	19 470	6 391
615 - Entretien, réparations, restauration	595 081	429 535	424 959	815 231	482 609
617 - Etudes et recherche	548	548	298	500	250
618 - Divers	38 959	28 550	25 090	50 289	41 673
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	63 875	29 546	116 048	180 748	124 699
623 - Publicités, publications, relations publiques	6 113	28 854	469	16 478	12 340
625 - Déplacements, missions et réceptions	8 164	7 674	3 793	1 840	6 026
626 - Frais postaux et de télécommunications	11 668	14 395	5 948	5 916	4 755
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	83 366	81 979	84 190	84 158	81 992
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 068 790	6 848 521	6 891 745	6 927 732	6 778 233
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	185 626	211 226	186 472	212 810	258 258
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 392 005	1 376 177	1 399 341	1 381 347	1 396 132
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	49 812	54 139	48 412	48 819	68 847
647 - Autres charges sociales	158 378	84 309	82 213	88 129	104 256
648 - Autres charges de personnel	0	0	1 700	0	0
649 - Accessoires de pensions	298 562	297 250	293 670	304 831	328 244
659 - Autres subventions	0	0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES	10 882 838	10 405 196	10 435 941	11 115 285	10 709 209

1. Les achats de fournitures et de biens

Les **achats de matériel**, équipements et travaux - télécoms ont représenté une dépense de **31 982 euros**, correspondant à un taux d'exécution de 79,95 % et une légère baisse de 1,9 % par rapport à 2021. Ces achats concernent les petits équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier mécanique du Jardin (petit outillage et pièces détachées).

Les **achats non stockés de matières et fournitures** ont atteint **661 186 euros**, soit une augmentation de 21,28 % par rapport à 2021. 113,14 % des crédits ont été consommés.

2. Les services extérieurs

Les dépenses de **sous-traitance** ont diminué par rapport à 2021 (- 19,5 %) et se sont élevées à **321 334 euros**, consacrés à des dépenses traditionnelles telles que :

- la collecte des déchets des usagers du Jardin du Luxembourg ;
- le nettoyage des chalets de nécessité, dont la gestion a été transférée à la Direction de l'Accueil et de la Sécurité à compter du 15 mars 2022 et fait l'objet d'un marché public de nettoyage ;
- le traitement des déchets.

Les dépenses d'**honoraires** ont diminué de 31 % en 2022 pour s'établir à **124 699 euros**. Ces dépenses ont notamment porté sur les opérations d'abattage et de replantation d'arbres, la rénovation de la Fontaine Médicis et de ses bassins, la mise en place du tri sélectif des déchets du Jardin, ou encore l'expertise d'arbres dangereux.

Enfin, les dépenses d'**entretien, réparations, restauration** se sont élevées à 135 591 euros en 2022, en forte baisse (- 83,4 %) par rapport à 2021 (815 231 euros). Cette diminution correspond majoritairement au coût moins élevé que prévu des travaux de réfection des sols et au report en 2023 de l'opération de rénovation de la station de fertilisation en raison de la nécessité d'approfondir les études préalables.

3. Les charges de personnel

La dépense de rémunération des fonctionnaires titulaires ou stagiaires du Jardin s'est élevée en 2022 à **6 778 233 euros**, soit un taux d'exécution de 95,95 % et une diminution de 2,16 % par rapport à l'exercice précédent, succédant à une augmentation de 0,52 % en 2021 et de 0,63 % en 2020 et à des baisses de 3,12 % en 2019, 4,40 % en 2018 et 0,83 % en 2017.

Les **effectifs payés à fin d'année** sont en diminution de trois unités par rapport à 2021 avec **103 fonctionnaires**. La masse indiciaire en fin d'année 2022 est en baisse de 2,83 % par rapport à décembre 2021.

Les **charges de sécurité sociale** et de prévoyance de ces personnels se sont élevées à 1 396 132 euros, soit un taux d'exécution de 100,08 % et un montant en augmentation de 1,07 % par rapport à 2021.

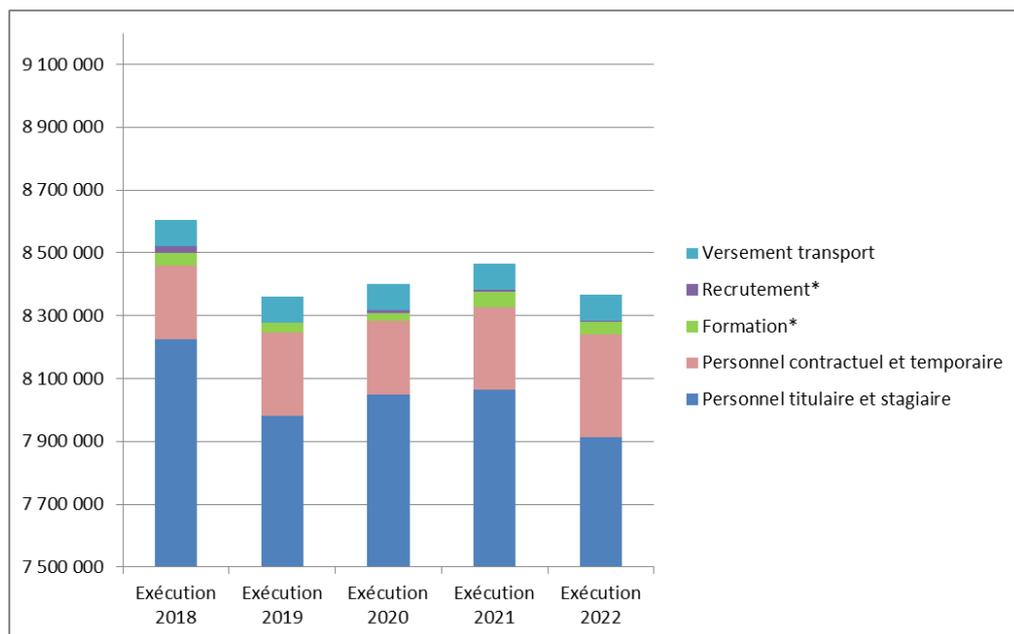
La **rémunération du personnel contractuel** et temporaire a quant à elle augmenté de 21,36 % par rapport à 2021 et s'est élevée à 258 258 euros, consacrés à la rémunération des auxiliaires saisonniers et des apprentis, soit un taux d'exécution de 127,85 %.

Au titre des **autres charges sociales**, **104 256 euros** ont été dépensés.

Enfin, les dépenses de **formation** des personnels du Jardin du Luxembourg se sont élevées à 41 673 euros, soit une baisse de 17,13 % par rapport à 2021.

Agrégat des dépenses de personnel du Jardin

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
Personnel titulaire et stagiaire	8 224 756	7 981 501	8 049 814	8 065 099	7 912 952
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 068 790	6 848 521	6 891 745	6 927 732	6 778 233
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 155 966	1 132 980	1 158 069	1 137 367	1 134 719
Personnel contractuel et temporaire	235 439	265 365	234 884	261 630	327 106
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	185 626	211 226	186 472	212 810	258 258
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	49 812	54 139	48 412	48 819	68 847
Formation*	38 810	30 766	24 369	50 576	39 971
Formation	38 810	30 766	24 369	50 576	39 971
Recrutement*	21 207	216	8 877	5 047	4 101
Recrutement	21 207	216	8 877	5 047	4 101
Versement transport	83 366	81 979	84 190	84 158	81 992
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	83 366	81 979	84 190	84 158	81 992
TOTAL DES DEPENSES	8 603 579	8 359 827	8 402 134	8 466 509	8 366 121



Les dépenses concernant les personnels retraités s'établissent comme suit au cours des cinq dernières années :

Compte	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022
DEPENSES					
Personnels retraités					
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	236 039	243 192	241 272	243 981	261 414
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	129 945	135 372	135 078	156 174	172 324
649230 - Bonifications de pensions du personnel	168 617	161 878	158 592	148 658	155 921
TOTAL DES DEPENSES	534 601	540 442	534 942	548 812	589 658

EXECUTION DU BUDGET - 2022

Jardin -fonctionnement

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2021	Budget réparti 2022	Exécution 2022	Solde budgétaire 2022	Taux d'exécution 2022	Variation 2022-2021 (en%)	Variation 2022-2021 (en montant)
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	32 589,21	40 000,00	31 981,70	8 018,30	79,95%	-1,86%	-607,51
605400 - Achats de mobilier et décors	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	32 589,21	40 000,00	31 981,70	8 018,30	79,95%	-1,86%	-607,51
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	545 168,94	584 400,00	661 186,00	-76 786,00	113,14%	21,28%	116 017,06
606110 - Eau	68 013,97	82 000,00	105 393,65	-23 393,65	128,53%	54,96%	37 379,68
606120 - Electricité et gaz	156 208,93	156 000,00	170 119,38	-14 119,38	109,05%	8,91%	13 910,45
606130 - Chauffage urbain	55 837,92	61 000,00	51 403,51	9 596,49	84,27%	-7,94%	-4 434,41
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	57 577,23	35 000,00	47 156,93	-12 156,93	134,73%	-18,10%	-10 420,30
606400 - Fournitures administratives	7 400,00	7 400,00	7 400,00	0,00	100,00%	0,00%	0,00
606500 - Achats de matières et fournitures horticoles	155 166,32	165 000,00	202 907,62	-37 907,62	122,97%	30,77%	47 741,30
606600 - Carburant	11 376,11	12 000,00	15 852,78	-3 852,78	132,11%	39,35%	4 476,67
606800 - Autres matières et fournitures	33 588,46	66 000,00	60 952,13	5 047,87	92,35%	81,47%	27 363,67
611 - Sous-traitance générale	399 227,60	351 200,00	321 334,37	29 865,63	91,50%	-19,51%	-77 893,23
611000 - Sous-traitance générale	399 227,60	351 200,00	321 334,37	29 865,63	91,50%	-19,51%	-77 893,23
613 - Locations	19 469,54	29 500,00	6 390,52	23 109,48	21,66%	-67,18%	-13 079,02
613200 - Locations immobilières	4 881,60	14 500,00	411,00	14 089,00	2,83%	-91,58%	-4 470,60
613510 - Locations mobilières	14 587,94	15 000,00	5 979,52	9 020,48	39,86%	-59,01%	-8 608,42
615 - Entretien, réparations, restauration	815 231,47	618 200,00	482 609,24	135 590,76	78,07%	-40,80%	-332 622,23
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	478 687,25	285 000,00	230 812,50	54 187,50	80,99%	-51,78%	-247 874,75
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	89 553,74	85 000,00	96 787,29	-11 787,29	113,87%	8,08%	7 233,55
615600 - Maintenance	246 990,48	248 200,00	155 009,45	93 190,55	62,45%	-37,24%	-91 981,03
617 - Etudes et recherche	500,00	5 000,00	250,00	4 750,00	5,00%	-50,00%	-250,00
617000 - Etudes et recherche	500,00	5 000,00	250,00	4 750,00	5,00%	-50,00%	-250,00
618 - Divers	50 289,11	67 000,00	41 673,20	25 326,80	62,20%	-17,13%	-8 615,91
618300 - Documentation technique	315,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00%	-100,00%	-315,00
618400 - Versement à des organismes de formation	49 974,11	60 000,00	39 909,20	20 090,80	66,52%	-20,14%	-10 064,91
618410 - Formation langues étrangères	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00%	NS	0,00
618450 - Conception épreuves de concours	0,00	3 000,00	1 764,00	1 236,00	58,80%	NS	1 764,00
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	180 747,73	127 697,60	124 699,15	2 998,45	97,65%	-31,01%	-56 048,58
622600 - Honoraires	180 747,73	127 697,60	124 699,15	2 998,45	97,65%	-31,01%	-56 048,58
623 - Publicités, publications, relations publiques	16 478,44	7 500,00	12 340,32	-4 840,32	164,54%	-25,11%	-4 138,12
623100 - Annonces et insertions	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00%	NS	0,00
623300 - Organisation de manifestations et expositions	16 478,44	5 000,00	12 340,32	-7 340,32	246,81%	-25,11%	-4 138,12
623600 - Catalogue et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
623700 - Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
625 - Déplacements, missions et réceptions	1 839,50	17 500,00	6 026,27	11 473,73	34,44%	227,60%	4 186,77
625110 - Frais de transport hors mission	1 088,90	5 000,00	970,90	4 029,10	19,42%	-10,84%	-118,00
625120 - Frais d'hébergement hors mission	0,00	2 500,00	1 449,90	1 050,10	58,00%	NS	1 449,90
625130 - Frais de séjour hors mission	585,00	6 000,00	1 997,24	4 002,76	33,29%	241,41%	1 412,24
625150 - Divers hors mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
625700 - Réceptions	165,60	4 000,00	1 608,23	2 391,77	40,21%	871,15%	1 442,63

Compte	Exécution 2021	Budget réparti 2022	Exécution 2022	Solde budgétaire 2022	Taux d'exécution 2022	Variation 2022-2021 (en%)	Variation 2022-2021 (en montant)
626 - Frais postaux et de télécommunications	5 915,95	7 500,00	4 755,32	2 744,68	63,40%	-19,62%	-1 160,63
626100 - Frais postaux et de télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
626250 - Autres frais de télécommunications	5 915,95	7 500,00	4 755,32	2 744,68	63,40%	-19,62%	-1 160,63
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	84 157,67	90 000,00	81 991,51	8 008,49	91,10%	-2,57%	-2 166,16
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	84 157,67	90 000,00	81 991,51	8 008,49	91,10%	-2,57%	-2 166,16
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	6 927 731,61	7 064 000,00	6 778 232,94	285 767,06	95,95%	-2,16%	-149 498,67
642100 - Traitement de base	2 978 340,10	3 032 000,00	2 911 022,37	120 977,63	96,01%	-2,26%	-67 317,73
642200 - Indemnité de résidence	112 136,59	115 000,00	109 478,28	5 521,72	95,20%	-2,37%	-2 658,31
642300 - Indemnité de service	745 535,07	760 000,00	728 728,19	31 271,81	95,89%	-2,25%	-16 806,88
642410 - Transport et ICL	375 709,57	330 000,00	352 699,61	-22 699,61	106,88%	-6,12%	-23 009,96
642420 - Travaux supplémentaires	1 462 697,93	1 550 000,00	1 431 218,63	118 781,37	92,34%	-2,15%	-31 479,30
642430 - Indemnité exceptionnelle	266 740,39	275 000,00	262 258,87	12 741,13	95,37%	-1,68%	-4 481,52
642441 - ICL	97 627,19	72 000,00	84 827,92	-12 827,92	117,82%	-13,11%	-12 799,27
642442 - Indemnités diverses	696 041,33	730 000,00	683 013,46	46 986,54	93,56%	-1,87%	-13 027,87
642510 - SFT	34 298,39	35 000,00	42 427,63	-7 427,63	121,22%	23,70%	8 129,24
642520 - Autres indemnités à caractère familial	158 605,05	165 000,00	172 557,98	-7 557,98	104,58%	8,80%	13 952,93
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	212 810,46	202 000,00	258 258,31	-56 258,31	127,85%	21,36%	45 447,85
643100 - Rémunération	176 441,89	167 000,00	203 268,63	-32 268,63	121,72%	15,20%	26 826,74
643200 - Congés payés	5 053,46	5 000,00	6 121,91	-1 121,91	122,44%	21,14%	1 068,45
643300 - Indemnités diverses	31 315,11	30 000,00	48 867,77	-18 867,77	162,89%	56,05%	17 552,66
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 381 347,48	1 395 000,00	1 396 132,41	-1 132,41	100,08%	1,07%	14 784,93
645010 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel en activité	159 923,15	162 000,00	160 491,89	1 508,11	99,07%	0,36%	568,74
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	243 980,66	226 000,00	261 413,51	-35 413,51	115,67%	7,15%	17 432,85
645020 - Charges contributives Retraite du Personnel	965 455,59	995 000,00	962 372,44	32 627,56	96,72%	-0,32%	-3 083,15
645022 - Charges contributives Retraite du Personnel - services antérieurs organismes extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
645030 - Charges de contribution solidarité autonomie du Personnel	11 988,08	12 000,00	11 854,57	145,43	98,79%	-1,11%	-133,51
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	48 819,37	58 000,00	68 847,24	-10 847,24	118,70%	41,02%	20 027,87
646000 - Charges de Sécurité soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
646100 - Charges de Séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations URSSAF	15 651,56	25 000,00	17 282,49	7 717,51	69,13%	10,42%	1 630,93
646200 - Charges contributives de retraite Personnel contractuel et temporaire	2 446,29	5 000,00	4 182,22	817,78	83,64%	70,96%	1 735,93
646300 - Charges contributives de retraite Personnel fonctionnaire détaché au Sénat	13 751,58	16 000,00	14 624,02	1 375,98	91,40%	6,34%	872,44
646400 - Charges contributives de Mutuelle et de Prévoyance collectives	1 170,40	2 000,00	739,20	1 260,80	36,96%	-36,84%	-431,20
646500 - Charges de Séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations MSA	15 799,54	10 000,00	32 019,31	-22 019,31	320,19%	102,66%	16 219,77
647 - Autres charges sociales	88 129,36	118 500,00	104 256,07	14 243,93	87,98%	18,30%	16 126,71
647100 - Prestations directes	82 807,62	111 500,00	99 585,00	11 915,00	89,31%	20,26%	16 777,38
647200 - Chèques déjeuners - Part patronale	5 321,74	7 000,00	4 671,07	2 328,93	66,73%	-12,23%	-650,67
648 - Autres charges de personnel	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00%	NS	0,00
648240 - Formation aux concours internes	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00%	NS	0,00
649 - Accessoires de pensions	304 831,35	300 000,00	328 244,39	-28 244,39	109,41%	7,68%	23 413,04
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	156 173,67	148 500,00	172 323,75	-23 823,75	116,04%	10,34%	16 150,08
649230 - Bonifications de pensions du personnel	148 657,68	151 500,00	155 920,64	-4 420,64	102,92%	4,89%	7 262,96
659 - Autres subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
659150 - Subvention aux chalets de nécessité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
671200 - Pénalités, amendes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 115 284,79	11 084 997,60	10 709 208,96	375 788,64	96,61%	-3,65%	-406 075,83

C. LES PRODUITS

En 2022, le budget du Jardin du Luxembourg a enregistré des **recettes** d'un montant total de **671 822,19 euros**, en hausse de 34,82 % par rapport à 2021 et supérieur de 3,91 % par rapport à la prévision.

Les **produits divers de gestion courante** se sont élevés à **671 118 euros**, correspondant aux **redevances** versées par les concessionnaires du Jardin du Luxembourg, pour un total de **598 903 euros**, en forte hausse par rapport à 2021 (+ 49,02 %) du fait de la reprise de l'activité des concessionnaires dans le Jardin avec le retour des usagers, et aux recettes provenant des **prises de vues** (photographies et tournages), soit **72 215 euros**, en hausse de 17,65 %, là encore du fait de la reprise d'activité et également de la refonte du barème de ces prises de vue par un arrêté de Questure du 18 juin 2022¹¹.

Par ailleurs, des **recettes diverses** d'un montant de seulement **705 euros** ont été perçues, en très forte baisse par rapport à 2021 (35 029 euros). En effet, aucune recette pour des expositions sur les grilles du Jardin n'a été enregistrée, les trois expositions organisées en 2022 ayant bénéficié d'exonérations de redevance par décision du Conseil de Questure. Les recettes sur ce compte proviennent presque uniquement refacturations de fluides.

¹¹ Arrêté de Questure n°2022-528 du 18 juin 2022 relatif aux prises de vues à caractère professionnel dans le Jardin du Luxembourg.

EXECUTION DU BUDGET - 2022

Jardin - produits

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2021	Budget réparti 2022	Exécution 2022	Solde budgétaire 2022	Taux d'exécution 2022	Variation 2022-2021 (en%)	Variation 2022-2021 (en montant)
PRODUITS							
706 - Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
706000 - Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
708 - Produits des activités annexes	-35 028,84	-121 500,00	-704,50	-120 795,50	0,58%	-97,99%	34 324,34
708700 - Remboursement de frais	-35 028,84	-121 500,00	-704,50	-120 795,50	0,58%	-97,99%	34 324,34
758 - Produits divers de gestion courante	-463 265,95	-525 000,00	-671 117,69	146 117,69	127,83%	44,87%	-207 851,74
758100 - Concessions jardins	-401 885,95	-475 000,00	-598 902,69	123 902,69	126,08%	49,02%	-197 016,74
758900 - Autres produits de gestion courante	-61 380,00	-50 000,00	-72 215,00	22 215,00	144,43%	17,65%	-10 835,00
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
771100 - Pénalités perçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
778 - Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
778000 - Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
PRODUITS	-498 294,79	-646 500,00	-671 822,19	25 322,19	103,92%	34,82%	-173 527,40

III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG

Le **budget 2022 du Musée du Luxembourg** avait été fixé à **168 200 euros**. Ce montant se répartissait entre **70 000 euros** pour l'investissement et **98 200 euros** pour le fonctionnement.

Par son arrêté n° 2019-183 du 20 juin 2019, le Bureau du Sénat a renouvelé la délégation de service public confiant à l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand palais des Champs-Élysées (RMN) l'exploitation du Musée du Luxembourg, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 juillet 2026. La redevance versée par le délégataire devait venir couvrir l'ensemble de ces dépenses.

Toutefois, l'exécution du budget a été une nouvelle fois fortement perturbée et n'a pas retrouvé son niveau antérieur à la crise sanitaire. Ainsi, les **dépenses** se sont élevées à **49 109 euros**, soit un taux d'exécution de 29,2 %. Les **recettes** ont quant à elles atteint **151 297 euros**, ce qui, malgré une hausse significative (+ 24,98 %) par rapport à 2021, ne représente qu'environ 60 % de leur niveau antérieur à la crise.

Ces produits ont cependant permis d'achever l'exercice budgétaire en fort **excédent de 102 188 euros** et de ne pas avoir à procéder à un prélèvement sur les disponibilités, contrairement à ce qui était initialement prévu dans le budget réparti (prélèvement de 18 200 euros).

Budget du Musée du Luxembourg

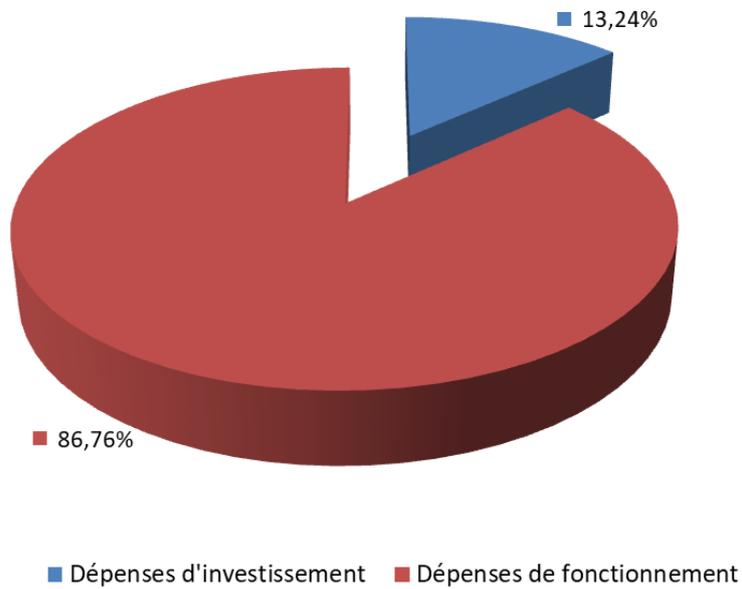
BUDGET DU MUSEE - 2022	Exécution
DEPENSES	
I - Section d'investissement	6 501 €
II - Section de fonctionnement	42 608 €
III -Total des dépenses (I+II)	49 109 €
RESSOURCES	
IV - Produits	151 297 €
V - Dotation de l'Etat	0 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	-102 188 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	49 109 €

EXECUTION DU BUDGET - 2022

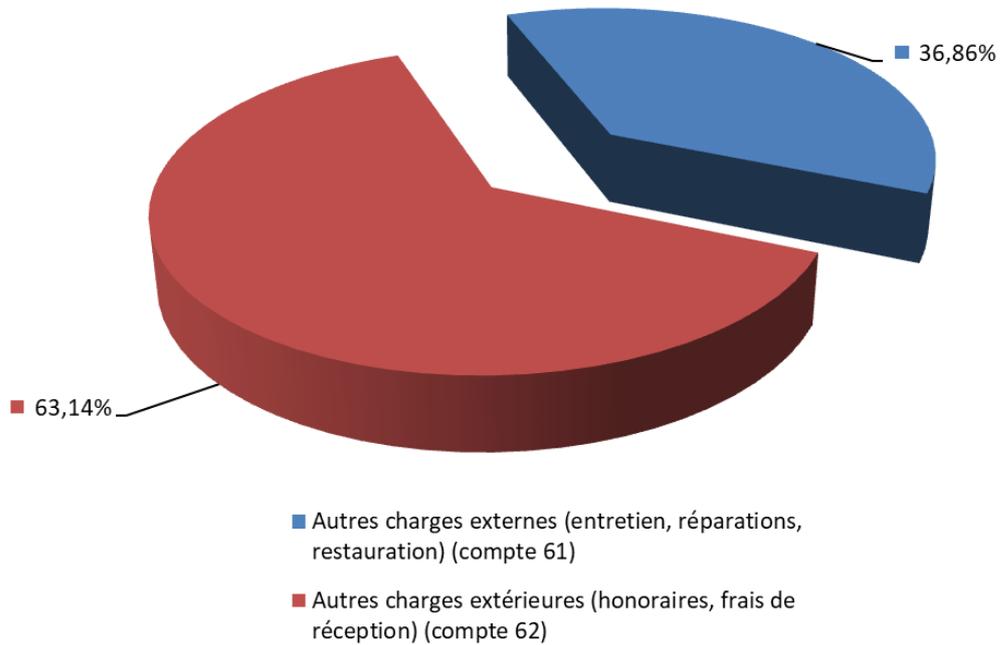
Musée

	Exécution 2021	Budget initial	Report OP	Budget réparti 2022*	Exécution 2022	Solde budgétaire 2022	Taux d'exécution 2022	Variation 2022-2021 (en%)	Variation 2022-2021 (en montant)
DEPENSES									
213 - Constructions	0	70 000	0	70 000	6 501	63 499	9,29%	NS	6 501
215 - Installations techniques, matériels et outillage	51 368	0	0	0	0	0	0,00%	-100,00%	-51 368
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	51 368	70 000	0	70 000	6 501	63 499	9,29%	-87,34%	-44 867
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
615 - Entretien, réparations, restauration	12 713	8 200	0	8 200	15 703	-7 503	191,50%	23,52%	2 991
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	23 580	80 000	0	80 000	20 596	59 404	25,74%	-12,66%	-2 984
623 - Publicités, publications, relations publiques	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
625 - Déplacements, missions et réceptions	3 238	10 000	0	10 000	6 309	3 691	63,09%	94,82%	3 071
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT	39 531	98 200	0	98 200	42 608	55 592	43,39%	7,78%	3 077
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	90 900	168 200	0	168 200	49 109	119 091	29,20%	-45,97%	-41 790
RESSOURCES									
708 - Produits des activités annexes	-121 062	-150 000	0	-150 000	-151 297	1 297	100,86%	24,97%	-30 235
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
IV - TOTAL DES PRODUITS	-121 062	-150 000	0	-150 000	-151 297	1 297	100,86%	24,97%	-30 235
V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES	30 162	-18 200	0	-18 200	102 188	-120 388	-561,47%	238,79%	72 026
VI - DOTATION DE L'ETAT	0	0	0	0	0	0	NS	NS	0
VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)	-90 900	-168 200	0	-168 200	-49 109	-119 091	29,20%	-45,97%	41 790

Musée : répartition des dépenses



Musée : répartition des charges de fonctionnement



A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Musée du Luxembourg se sont élevées à seulement 6 501 euros, en baisse de 87,3 % par rapport à 2021 et représentant un taux d'exécution de 9,29 %.

Seules ont été installées des trappes de visite pour les sanitaires publics.

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au titre du **fonctionnement**, **42 608 euros** ont été dépensés, ce qui correspond à un taux d'exécution de 43,39 %. Ces dépenses ont couvert essentiellement le financement d'études préalables à la rénovation de la structure haute et du groupe froid du Musée, à des opérations correctives sur le groupe froid, ainsi qu'au remplacement d'une carte de la centrale du système de sécurité incendie.

C. LES PRODUITS

Les **produits** des activités annexes, pour lesquels 150 000 euros étaient prévus, ont finalement été de **151 297 euros**. Bien qu'en hausse par rapport à 2021, ils restent bien inférieurs à leur niveau antérieur à la crise sanitaire.

Ces produits correspondent pour leur totalité à la **redevance** versée par la RMN.

EXECUTION DU BUDGET - 2022

Musée

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2021	Budget réparti 2022	Exécution 2022	Solde budgétaire 2022	Taux d'exécution 2022	Variation 2022-2021 (en%)	Variation 2022-2021 (en montant)
PRODUITS							
708 - Produits des activités annexes	-121 061,99	-150 000,00	-151 297,20	1 297,20	100,86%	24,97%	-30 235,21
708110 - Redevance, affermage, restaurants	-101 297,19	-150 000,00	-151 297,20	1 297,20	100,86%	49,36%	-50 000,01
708700 - Remboursement de frais	-19 764,80	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	19 764,80
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
771100 - Pénalités perçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
PRODUITS	-121 061,99	-150 000,00	-151 297,20	1 297,20	100,86%	24,97%	-30 235,21

IV. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE

La clarification et l'actualisation du Règlement du Sénat, engagée à l'initiative du Président Gérard Larcher et qui s'est traduite par la résolution du 18 juin 2019, a substitué à une nomination par session des membres de la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne leur nomination pour trois ans, après chaque renouvellement sénatorial.

En conséquence, et en application de l'article 103 *bis* du Règlement du Sénat, la composition de la commission, tout comme celle de son bureau, dont font partie M. Pierre Charon (LR - Paris), président, Mme Christine Lavarde (LR - Hauts-de-Seine), vice-président, et M. Éric Jeansannetas (SER - Creuse), rapporteur, sont restées inchangées par rapport à 2020, année de renouvellement sénatorial.

Pour débiter ses travaux, la Commission spéciale a assisté, le 26 octobre 2022, à une présentation par la Directrice de la Communication de la nouvelle salle de conférences de presse située au premier étage du Palais du Luxembourg. Cette présentation a permis de constater l'achèvement des travaux et la mise en service de cette salle, dont la création constituait une recommandation de la Commission spéciale, et qui doit permettre de renforcer et de moderniser les outils de communication institutionnelle du Sénat.

Afin d'assurer le **suivi des recommandations** qu'elle avait formulées dans le cadre de l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice 2021, elle a entendu le 1^{er} février 2023 le Secrétaire général de la Questure.

En application du Règlement budgétaire et comptable, la Commission spéciale a procédé à l'ensemble des **diligences** qui lui incombent sur les **comptes du Sénat** pour l'année 2022. À ce titre, elle a **entendu** :

- le Directeur des Affaires financières et sociales, sur le compte administratif, le 12 avril 2023 ;
- Mme Inès-Claire Mercereau, conseillère maître à la Cour des comptes, chargée de la mission de certification des comptes du Sénat, le 9 mai 2023 ;
- MM. les Questeurs, sur la gestion budgétaire du Sénat au titre de l'exercice considéré, le 9 mai 2023 ;
- le Trésorier du Sénat, le 10 mai 2023.

Le Président-directeur général de la société de programme Public Sénat, M. Christopher Baldelli, est également venu lui présenter les comptes 2022 de celle-ci le 10 mai 2023.

Enfin, dans le cadre de sa mission relative à **l'évaluation interne**, ses travaux ont porté sur la valorisation du patrimoine mobilier du Sénat.

À cet effet, la Commission spéciale s'est rendue, le 8 mars 2023, à la Direction de la Bibliothèque et des Archives afin d'échanger avec son Directeur sur les modalités de comptabilisation et de mise en valeur patrimoniale du fonds précieux de la bibliothèque et des archives du Sénat, tant au sein de l'institution qu'auprès du grand public.

Le 21 mars 2023, le Président et le Rapporteur de la Commission spéciale ont procédé à une visite de l'entrepôt loué par le Sénat pour ses réserves de mobilier et une partie de ses archives.

Puis, le 5 avril 2023, la Commission spéciale a procédé à l'audition de la Directrice de la Logistique et des Moyens généraux, pour évoquer les problématiques de récolement des équipements et matériels dont elle a la charge, ainsi que la politique d'achat, d'entretien et de cession du parc automobile. Elle a également entendu le Directeur de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins, afin d'aborder la question de l'acquisition et de la conservation du mobilier et des œuvres d'art, ainsi que des relations avec les institutions nationales qui ont mis des œuvres en dépôt au Sénat. Ces auditions ont permis d'étudier les procédures mises en place depuis 2017, suivant des recommandations de la Cour des comptes, pour formaliser la gestion de ces immobilisations.

Cette audition a été approfondie le 2 mai 2023 par une visite sur place par la Commission spéciale du garage du Sénat.

Lors de sa réunion du 16 mai 2023, la Commission spéciale a, pour l'année 2022 :

- **donné quitus aux Questeurs de leur gestion ;**
- **donné quitus au Trésorier de la régularité de sa gestion ;**
- **approuvé les comptes annuels du Sénat.**

V. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

La Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne :

Se félicite du dixième exercice de certification sans réserve des comptes du Sénat par la Cour des comptes, en application de la convention du 23 juillet 2013, et rappelle son attachement à la transparence des comptes du Sénat, dans le respect du principe constitutionnel d'autonomie financière des assemblées parlementaires ;

Appelle à la vigilance sur l'impact budgétaire de la conjoncture inflationniste actuelle, notamment sur le niveau des dépenses de fonctionnement, et à mesurer de manière plus précise ses effets sur les différentes catégories de dépenses ;

Prend acte de l'amélioration de l'exécution des dépenses d'investissement du Sénat, mais invite à tenir compte des difficultés et retards rencontrés dans la conduite des derniers projets de rénovations immobilières dans la perspective des travaux d'ampleur envisagés dans les années à venir ;

Invite à la maîtrise des dépenses liées aux déplacements, missions et réceptions, en particulier ceux des groupes interparlementaires d'amitié, qui ont dépassé leur niveau antérieur à la crise sanitaire ;

Juge indispensable que le prélèvement de la participation des Sénateurs aux frais de déplacement des groupes interparlementaires d'amitié intervienne au plus près de la date de ces déplacements, et au plus tard dans un délai de six mois ;

Invite à étudier les conditions de mise en place d'un forfait mobilités durables au profit des membres du personnel du Sénat ;

Salue l'aboutissement de la refonte du site Internet du Sénat, à l'ergonomie améliorée et désormais adapté aux usages mobiles ;

Se félicite de la réalisation d'un exercice de gestion de crise en matière de cybersécurité, dans un contexte d'aggravation de la menace pesant sur les institutions, et appelle à poursuivre les efforts engagés pour renforcer la protection des systèmes d'information du Sénat et assurer la continuité de l'activité de l'institution en cas de crise ;

Renouvelle son appel à améliorer la programmation et le pilotage des projets informatiques complexes.

S'agissant plus précisément de la valorisation du patrimoine mobilier du Sénat, la Commission spéciale :

A pu constater la très grande richesse du patrimoine de la bibliothèque et des archives du Sénat et appelle à amplifier les initiatives prises pour le valoriser, auprès des Sénateurs, de leurs collaborateurs, des membres du personnel et du grand public, notamment par la mise en place d'un site internet dédié ;

Invite à faire réaliser une expertise des objets de mobilier entreposés par le Sénat en vue d'une relance de la politique de réforme de ceux sans valeur patrimoniale et inutiles et de dépôt auprès d'institutions nationales de ceux présentant un intérêt historique mais ne pouvant être utilisés par le Sénat ;

Salue les progrès réalisés, sous l'impulsion de la cellule de contrôle interne, en matière de récolement des immobilisations par les directions et appelle à l'achèvement de ce processus dans toutes les directions concernées ;

Juge en conséquence nécessaire, à la suite des récolements effectués, de mettre à jour les inventaires et de moderniser les outils de suivi des immobilisations afin notamment de diminuer le nombre d'objets non localisés ;

Se félicite de la qualité de l'entretien du parc automobile du Sénat, gage de la durabilité des véhicules, et appelle à poursuivre une politique de renouvellement du parc ambitieuse sur le plan environnemental et conforme aux besoins de l'institution en mobilisant à cet effet tous les leviers offerts par le droit de la commande publique.

DEUXIÈME PARTIE

COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN

I. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat retrace l'ensemble des charges et produits du Sénat pour l'exercice, en distinguant le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel. Il ajoute aux résultats budgétaires - commentés dans la première partie - les produits financiers ainsi que diverses autres opérations non budgétaires, en charges ou en produits¹². La dotation versée à la société Public Sénat est inscrite tant en produits qu'en charges : elle est donc sans impact sur le compte de résultat du Sénat.

Le **total des charges** s'établit en 2022 à **388,5 millions d'euros**, dont 325,9 millions d'euros au titre des opérations budgétaires (soit 84 % du total des charges) et 62,6 millions d'euros au titre des opérations non budgétaires (soit 16 % du total des charges). Les charges non budgétaires sont notamment constituées des charges financières (37,5 millions d'euros, soit 60 % du total des charges non budgétaires), qui correspondent pour la plus grande partie à la valeur comptable des éléments d'actifs cédés sur la Réserve spéciale d'intervention. Les autres charges non budgétaires (25 millions d'euros) se décomposent en plusieurs catégories pour des montants très variables. La dotation versée à la société Public Sénat (17,6 millions d'euros) en représente la part principale.

Le total des **produits** s'élève en 2022 à **402,5 millions d'euros**, dont 346,9 millions d'euros relèvent d'opérations budgétaires et 55,6 millions d'euros (soit 14 %) relèvent d'opérations non budgétaires. Ces dernières sont principalement constituées des produits financiers, et notamment des cessions sur immobilisations financières (36,3 millions d'euros), ce montant correspondant à la valeur comptable des actifs cédés. On compte également parmi les produits non budgétaires la subvention versée par l'État à destination de la société Public Sénat (17,6 millions d'euros) et qui ne fait que transiter par les comptes du Sénat, ainsi que des reprises sur provisions, pour un montant de 457 000 euros.

Le compte de résultat, qui retrace l'intégralité des opérations budgétaires et non budgétaires, présente en 2022 un **résultat positif de 13,97 millions d'euros**.

¹² Le compte de résultat du Sénat « tous budgets confondus » n'intègre pas les charges et produits des buvettes du Sénat, qui sont retracés dans un compte de commerce distinct. Ils figurent en revanche dans les comptes agrégés présentés infra, au sein de la colonne « Sénat stricto sensu », ce qui explique les différences entre ces deux états financiers.

Compte de résultat du Sénat 2022 (tous budgets confondus)

(en millions d'euros)

CHARGES		PRODUITS	
1 - Charges courantes	350,79	1 - Produits courants	364,93
Achats	5,96	Ventes	1,85
Travaux et services extérieurs	16,20	Production immobilisée	0,13
Autres travaux et services extérieurs	15,75	Subvention d'exploitation	338,58
Impôts, taxes et versements assimilés	1,70	Subvention Public Sénat	17,65
Indemnités parlementaires et traitements	180,10	Autres produits d'exploitation	6,26
Autres charges de gestion courante	123,55	Reprise aux amortissements et provisions	0,46
Dotations aux amortissements et provisions	7,53		
2 - Charges financières	37,54	2 - Produits financiers	37,40
Charges financières	37,15	Produits financiers	37,32
Dotations aux amortissements et provisions	0,39	Reprises aux amortissements et provisions	0,07
3 - Charges exceptionnelles	0,19	3 - Produits exceptionnels	0,17
TOTAL DES CHARGES	388,52	TOTAL DES PRODUITS	402,49
RÉSULTAT GÉNÉRAL (EXCÉDENT)	+13,97		

COMPTE DE RÉSULTAT DU SÉNAT 2022 (TOUS BUDGETS CONFONDUS) - DÉTAILLÉ

CHARGES				PRODUITS			
	compte	2022	2021		compte	2022	2021
ACHATS				VENTES			
Achats stockés	602	36 995,87	30 235,39	Cession à titre onéreux de publications et documents	701	15 986,08	4 845,08
Variation des stocks	603	16 090,46	17 696,69	Prestations de services	706	356 761,94	204 407,92
Achats de matériel, équipements et travaux	605	1 244 671,75	910 374,81	Cession à titre onéreux de marchandises	707	75 651,72	81 830,94
Achats non stockés de matières et fournitures	606	4 610 058,56	3 883 166,99	Produits des activités annexes	708	1 400 165,14	1 181 057,11
Achat de marchandises	607-609	55 877,75	96 438,55	Production immobilisée - immobilisations incorporelles	721	132 213,75	300 279,94
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS				SUBVENTION D'EXPLOITATION			
Sous-traitance générale	611	4 285 789,37	3 030 099,93	Dotation de fonctionnement	740	356 232 600,00	341 232 600,00
Locations	613	2 570 942,03	2 253 599,53	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
Charges locatives et de copropriété	614	455 805,90	372 511,53	Revenus: immeubles non affectés aux activités professionnelles	752	494 281,80	548 136,79
Entretien, réparations, restauration	615	6 471 989,64	8 746 009,48	Participation au financement des Offices	755	-	-
Primes d'assurance	616	281 613,37	230 529,14	Produits divers de gestion courante	758	5 767 241,04	4 192 919,42
Études et recherche	617	244 546,25	232 378,88	Reprises sur amortissements et provisions	780	197 786,91	56 728,89
Divers	618	1 894 252,56	1 664 785,86	Reprises sur provisions	781	239 221,72	67 747,70
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS							
Personnel extérieur	621	42 459,13	9 570,81				
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	3 501 046,91	3 192 181,45				
Publicités, publications, relations publiques	623	799 482,39	439 941,81				
Transport de biens et transport du personnel	624	131 642,82	203 552,22				
Déplacements, missions et réceptions	625	7 942 510,37	5 354 672,13				
Frais postaux et de télécommunications	626	3 259 142,94	3 165 737,23				
Frais bancaires	627	69 244,46	10 319,58				
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES							
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	633	1 064 049,86	1 054 480,17				
Impôts, taxes et versements assimilés	635	582 805,35	574 860,17				
Taxes diverses	637	54 675,33	83 914,47				
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS							
Indemnités des Sénateurs	641	32 155 946,02	31 713 996,46				
Rémunération du personnel titulaire et stagiaire	642	95 153 417,10	93 926 458,25				
Rémunération du personnel contractuel et temporaire	643	10 228 959,28	9 394 380,23				
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance: Sénateurs	644	12 565 367,45	12 478 066,51				
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance: personnel titulaire et stagiaire	645	18 192 830,58	17 797 883,92				
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance: personnel contractuel et temporaire	646	3 548 491,50	3 170 626,86				
Autres charges sociales	647	1 795 541,66	1 620 792,11				
Autres charges de personnel	648	111 842,02	37 501,78				
Accessoires de pensions	649	6 345 498,33	6 205 217,58				

CHARGES				PRODUITS			
	compte	2022	2021		compte	2022	2021
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, logiciels et droits de valeurs similaires	651	-	2 674,10				
Pertes - créances admises en non-valeur	654	36,34	2 000,00				
Participation au financement des Offices	655	38 647,81	30 507,05				
Aides à l'accomplissement du mandat parlementaire	658	103 975 754,59	99 798 282,18				
Autres subventions	659	19 533 082,73	19 377 783,64				
Dotations aux provisions - Risques et Charges	680	338 300,00	836 057,72				
Dotations aux amortissements et provisions - Charges d'exploitation	681	7 191 906,17	7 715 983,88				
TOTAL CHARGES COURANTES		350 791 314,65	339 665 269,09	TOTAL PRODUITS COURANTS		364 931 910,10	347 870 553,79
RÉSULTAT COURANT D'EXPLOITATION (EXCÉDENT)		14 140 595,45	8 205 284,70	RÉSULTAT COURANT D'EXPLOITATION (DÉFICIT)		-	-
Charges d'intérêts (dont RSI)	661	-	42,76	Produits des TIAP - RSI	762	956 969,63	683 673,30
Pertes financières sur exercices antérieurs	662	-	0,00	Revenus des autres créances	763	-	-
Perte de change	666	-	113,21	Revenus des valeurs mobilières de placement	764	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	667	-	-	Gain de change	766	547,00	680,00
Valeur comptable des éléments d'actifs financiers cédés - TIAP - RSI	669	37 146 654,55	21 860 669,76	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	767	0,00	0,00
Dotations aux provisions - Charges financières	686	389 405,05	73 702,09	Revenus des comptes sur livrets et des comptes à terme	768	116 414,70	3 868,21
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		37 536 059,60	21 934 527,82	Produits sur cessions d'immobilisations financières - TIAP - RSI	769	36 247 832,95	23 304 196,03
RÉSULTAT FINANCIER (EXCÉDENT)		-	2 434 523,67	Reprises sur amortissement et provisions - Produits financiers	786	73 702,09	376 631,95
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671	163 498,00	3 474,00	TOTAL PRODUITS FINANCIERS		37 395 466,37	24 369 051,49
Pertes sur exercices antérieurs	672	-24 339,90	692 285,35	RÉSULTAT FINANCIER (DÉFICIT)		140 593,23	
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	675	24 389,66	133 517,30	Produits exceptionnels sur opération de gestion	771	-	-
Autres charges exceptionnelles	678	28 213,95	242 947,33	Produits sur exercices antérieurs	772	-	402 711,47
Dotations aux provisions - Charges exceptionnelles	687	-	-	Produits des cessions d'éléments d'actifs	775	58 435,03	73 162,01
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		191 761,71	1 072 223,98	Autres produits exceptionnels	778	106 569,96	260 047,73
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (EXCÉDENT)		-	-	Reprises sur amortissement et provisions - Produits exceptionnels	787	-	-
TOTAL DES CHARGES		388 519 135,96	362 672 020,89	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		165 004,99	747 741,97
RÉSULTAT GÉNÉRAL (EXCÉDENT)		+13 973 245,50	+10 315 326,36	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (DÉFICIT)		26 756,72	324 482,01
				TOTAL DES PRODUITS		402 492 381,46	372 987 347,25

II. LE BILAN

L'actif immobilisé s'élève à **613,7 millions d'euros**, à mettre en regard des **fonds propres dont le montant atteint 612,3 millions d'euros**.

A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

L'actif immobilisé et l'actif circulant représentent respectivement 95,4 % et 4,6 % de l'actif.

Les **immobilisations incorporelles et corporelles nettes** s'élèvent quant à elles respectivement à **2,1 millions d'euros** et **491 millions d'euros** soit 76,6 % de l'actif immobilisé. Les immobilisations corporelles sont en forte hausse (+ 19,3 %), ce qui s'explique principalement par la revalorisation triennale par France Domaine des immeubles à usage de bureau détenus par le Sénat (+ 62,3 millions d'euros) et par les travaux en cours au Palais du Luxembourg et sur l'immeuble du 26-36 rue de Vaugirard (+ 16,7 millions d'euros).

Les **immobilisations financières** atteignent **120,4 millions d'euros** et constituent 19,6 % des immobilisations. Elles sont pour l'essentiel constituées du placement des fonds propres au sein de la Réserve spéciale d'intervention (120,1 millions d'euros).

Au total, l'actif immobilisé - en valeur nette - connaît une hausse de 13,4 % entre les exercices 2021 et 2022 pour atteindre **613,7 millions d'euros**.

L'actif circulant s'élève à **29,5 millions d'euros en 2022**, contre 23,3 millions d'euros en 2021.

B. LES ÉLÉMENTS DU PASSIF

Le bilan fait ressortir la **solidité du passif, constitué à 95 % de dotations et réserves**, qui s'établissent en 2022 à 612,3 millions d'euros contre 536,1 millions d'euros fin 2021. Cette augmentation résulte notamment d'un résultat comptable positif (+13,97 millions d'euros) et de la revalorisation triennale par France Domaine des immeubles à usage de bureau détenus par le Sénat.

Les **dettes circulantes s'élèvent à 25 millions d'euros** à la clôture des comptes 2022, contre 22,8 millions d'euros à la clôture 2021. **Les dettes restent donc faibles dans le passif du Sénat (3,9 %)**. Ces dettes correspondent notamment à des factures non parvenues de fournisseurs au 31 décembre 2022 et aux charges sociales et fiscales de décembre 2022 payées en janvier 2023.

BILAN DU SÉNAT 2022 (TOUS BUDGETS CONFONDUS) (en euros)

ACTIF						PASSIF				
	compte	Valeur brute au 31/12/2022	compte	Amortissement et provisions	Valeur nette au 31/12/2022	Valeur nette au 31/12/2021	compte	Valeur nette au 31/12/2022	Valeur nette au 31/12/2021	
ACTIF IMMOBILISÉ						DOTATION ET RESERVES				
Immobilisations incorporelles	20	9 309 047,90	280	7 159 998,94	2 149 048,96	2 437 295,61	Fonds propres	10	276 438 341,62	213 805 311,97
Immobilisations corporelles	21	565 649 148,59	281	75 053 739,58	490 595 409,01	411 374 710,63	- dont réserve spéciale d'intervention		89 685 267,69	89 685 267,69
Titres de participation	26	541 206,72			541 206,72	541 206,72	- dont autres fonds propres		186 773 073,93	124 120 044,28
Immobilisations financières	27	120 762 777,43		389 405,05	120 373 372,38	127 012 287,29	Reports à nouveau	11	321 870 205,93	311 993 239,57
- dont réserve spéciale d'intervention		120 442 033,71	297	389 405,05	120 052 628,66	126 694 754,89	- dont réserve spéciale d'intervention		37 043 015,88	34 606 072,92
- dont dépôts et cautionnements	276	320 743,72		-	320 743,72	317 532,40	- dont autres fonds propres		284 827 190,05	277 387 166,65
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		696 262 180,64		82 603 143,57	613 659 037,07	541 365 500,25	Résultat	12	13 973 245,50	10 315 326,36
ACTIF CIRCULANT						TOTAL DES FONDS PROPRES				
Stocks de marchandises	32	176 004,89			176 004,89	192 095,35	- dont réserve spéciale d'intervention		-251 672,76	2 436 942,96
Fournisseurs débiteurs	40	10 789,81			10 789,81	110 675,58	- dont dotation Sénat		14 224 918,26	7 878 383,40
Créances et comptes rattachés	41	1 024 733,32			1 024 733,32	1 712 548,07	TOTAL DES FONDS PROPRES		612 301 793,05	536 113 877,90
Séneateurs / personnel avances et acomptes	42	3 929 192,99			3 929 192,99	5 842 911,23	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15	5 736 368,42	5 472 412,58
Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux	43	-			-	3 918,49	DETTES FINANCIÈRES	16	199 973,43	196 061,37
DGFIP - prélèvement à la source	44	-			-	-	DETTES CIRCULANTES			
Situation débitrice des organismes à gestion déléguée	45	43 051,59			43 051,59	-	Fournisseurs	40	11 231 399,82	8 569 479,92
Débiteurs divers	46	1 980 398,24			1 980 598,24	946 374,05	Créances et comptes rattachés (créiteurs)	41	38 431,80	29 025,71
Comptes de régularisation	48	894 156,22			894 156,22	570 580,54	Séneateurs et Personnel	42	2 570 325,66	2 721 649,40
Valeurs mobilières de placement	50	-			-	-	Caisses de Sécurité sociale, de retraites et organismes sociaux	43	3 395 038,86	3 109 300,72
Etablissements bancaires et assimilés	51	21 295 317,56			21 295 317,56	13 702 303,66	DGFIP - prélèvement à la source	44	1 544 821,92	1 517 799,05
Caisse	53	54 034,18			54 034,18	62 487,64	Situation créditrice des organismes à gestion déléguée	45	5 976 846,94	5 864 014,16
Régies et avances professionnelles	54	122 130,00			122 130,00	111 130,00	Dettes diverses	46	194 045,94	1 026 904,05
							Comptes de régularisation	48	0,03	-
							Etablissements bancaires et assimilés	51	-	-
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		29 530 008,80			29 530 008,80	23 255 024,61	TOTAL DES DETTES CIRCULANTES		24 950 910,97	22 838 173,01
TOTAL ACTIF		725 792 189,44		82 603 143,57	643 189 045,87	564 620 524,86	TOTAL PASSIF		643 189 045,87	564 620 524,86

TROISIÈME PARTIE

COMPTABILITÉS ANNEXES

I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES

Les **Caisses de retraites du Sénat** se caractérisent par un régime géré en répartition provisionnée, décidé et mis en œuvre lors de leur constitution en 1905, dont le financement est assuré à la fois par les cotisations perçues et des placements financiers. Aussi, en dépit d'un taux de couverture¹³ insuffisant pour régler l'intégralité des pensions, les Caisses des retraites du Sénat équilibrent leurs charges à court, moyen et long termes sans solliciter de subvention de la part de l'État. Le besoin de financement est en effet couvert par les placements financiers des Caisses.

Les quatre tableaux ci-après retracent, respectivement, le compte de résultat et le bilan des Caisses des retraites des anciens Sénateurs et du personnel pour l'exercice 2022.

Le montant total des prestations versées par la Caisse des retraites des anciens Sénateurs¹⁴ s'élève à **38,21 millions d'euros**, un montant en augmentation de 0,29 % par rapport à l'exercice précédent. Cette variation résulte de deux effets contraires : la baisse tendancielle du nombre de pensionnés entre deux renouvellements du Sénat et la revalorisation du montant des pensions (opérée au 1^{er} janvier 2022 puis au 1^{er} juillet 2022 dans le cadre des mesures de lutte contre l'inflation).

Le montant total des cotisations encaissées par la Caisse des retraites des anciens Sénateurs a augmenté de 0,79 % entre 2021 et 2022, pour atteindre **12,56 millions d'euros**.

Le compte de résultat met en évidence un **déficit technique** de **25,69 millions d'euros**, stable par rapport à l'année dernière. Ce déséquilibre est le résultat d'un taux de couverture des pensions par les cotisations très inférieur à 100 % (32,76 % en 2022 contre 32,60 % en 2021). Le résultat financier (27,27 millions d'euros), qui ne prend pas en compte les plus-values latentes en application du principe de prudence, et le résultat sur dépréciations (- 8,47 millions d'euros) ne compensent pas ce déficit technique.

La Caisse affiche ainsi un **résultat comptable négatif** de **7,21 millions d'euros**. En 2021, elle avait enregistré un déficit de **11,82 millions d'euros**.

¹³ Le taux de couverture mesure la capacité des cotisations à couvrir les prestations.

¹⁴ Hors accessoires de pension à la charge du budget du Sénat

Le résultat comptable des Caisses du Sénat est très dépendant des mouvements sur leurs portefeuilles financiers en cours d'année, ce qui explique les variations, parfois importantes, de leur résultat comptable d'un exercice à l'autre.

Les pensions servies par la Caisse des retraites du Personnel du Sénat¹⁵ se sont élevées à **54,61 millions d'euros**, en augmentation de 4,26 % par rapport à 2021. Cette hausse résulte d'une part de facteurs démographiques (augmentation du nombre de pensions nettes) et d'autre part de la revalorisation des pensions du 1^{er} janvier 2022 et au 1^{er} juillet 2022 dans le cadre des mesures de lutte contre l'inflation.

Le montant total des cotisations encaissées par la Caisse des retraites du Personnel a augmenté de 1,9 % entre 2021 et 2022, passant de 17,22 à 17,53 millions d'euros.

Comme pour les pensions des anciens Sénateurs, le compte de résultat met en évidence un **déficit technique, s'élevant à 37,14 millions d'euros** (+ 5,65 % par rapport à l'année précédente), qui résulte également d'un taux de couverture insuffisant et en baisse tendancielle (32,03 % en 2022, contre 32,88 % en 2021). Le résultat financier (34,92 millions d'euros) et le résultat sur dépréciations (- 9,63 millions d'euros) ne compensent pas ce déficit technique.

La Caisse affiche ainsi un **résultat comptable déficitaire de 12,17 millions d'euros**. En 2021, elle avait enregistré un déficit de **18,61 millions d'euros**.

¹⁵ Hors accessoires de pension à la charge du budget du Sénat

COMpte DE RÉSULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS - 2022			
CHARGES		PRODUITS	
1 Charges techniques		1 Produits techniques	
Prestations à la charge de la Caisse	656 000 000	38 208 940,54	
Prestations à la charge du Budget du Sénat	656 000 000	2 065 489,38	
Total charges techniques		40 274 429,92	
<i>Résultat technique (excédent)</i>		-	
2 Charges courantes		2 Produits courants	
Travaux et services extérieurs	610 000 000	99 592,60	
Redevance annuelle de gestion	620 000 000	477 502,00	
Dotations aux amortissements	655 000 000	20 473,89	
Autres charges financières	658 100 000		
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	681 100 000		
Total charges courantes		597 568,49	
<i>Résultat courant d'exploitation (excédent)</i>		-	
3 Charges financières		3 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 500 000	-	
Charges nettes sur cession des VMP	667 000 000		
Autres charges financières	668 000 000		
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	669 100 000	116 509 926,75	
Total charges financières		116 509 926,75	
<i>Résultat financier (excédent)</i>		27 265 819,86	
4 Charges exceptionnelles		4 Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles	671 800 000	-	
Total charges exceptionnelles		-	
<i>Résultat exceptionnel (excédent)</i>		13 340,37	
5 Dotations-amortissements-dépréciations		5 Reprises-amortissements-dépréciations	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	686 620 000	9 090 749,66	
	686 650 000		
Total dotations		9 090 749,66	
<i>Résultat sur dépréciations (excédent)</i>		-	
TOTAL DES CHARGES		166 472 674,82	
<i>Résultat général (excédent)</i>		-	
		COTISATIONS	
		Cotisations patronales	756 111 000
		Cotisations salariales normales	756 112 100
		Cotisations salariales supplémentaires	756 112 400
		Cotisations régime complémentaire	756 112 300
		Cotisations salariales-Bonifications	756 113 000
		Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat	756 420 000
			7 985 989,64
			2 253 775,38
			-
			2 031 773,69
			244 311,10
			2 065 489,38
		Total produits techniques	14 581 339,19
		<i>Résultat technique (déficit)</i>	25 693 090,73
		Total produits courants	267 845,52
		<i>Résultat courant d'exploitation (déficit)</i>	329 722,97
		Total produits financiers	143 775 746,61
		<i>Résultat financier (déficit)</i>	-
		Total produits exceptionnels	13 340,37
		<i>Résultat exceptionnel (déficit)</i>	-
		Total reprises	624 864,50
		<i>Résultat sur dépréciations (déficit)</i>	8 465 885,16
		TOTAL DES PRODUITS	159 263 136,19
		<i>Résultat général (déficit)</i>	7 209 538,63

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS au 31 décembre 2022									
<i>ACTIF</i>					<i>PASSIF</i>				
<i>Comptes et numéros</i>	<i>brut</i>	<i>provisions</i>	<i>net au 31/12/2022</i>	<i>net au 31/12/2021</i>	<i>Comptes et numéros</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>		
ACTIF IMMOBILISÉ					FONDS PROPRES				
Immobilisations incorporelles	20 23 205 828,88	134 786,42	71 042,46	91 516,35	Dotation et réserves	10 623 779 584,70	623 779 584,70		
					Report à nouveau	11 - 3 077 778,62	8 738 260,44		
					Effet du changement de référentiel	11 - 1 596 508,66	- 1 596 508,66		
Immobilisations financières	27 520 445 430,36	9 942 303,49	510 503 126,87	441 773 533,21	Résultat de l'exercice	12 - 7 209 538,63	- 11 816 039,06		
Total des immobilisations	520 651 259,24	10 077 089,91	510 574 169,33	441 865 049,56	Total des fonds propres	611 895 758,79	619 105 297,42		
ACTIF CIRCULANT					PASSIF CIRCULANT				
Fournisseurs débiteurs	40 41 -	-	-	-	Fournisseurs	40 41 -	-	-	
Créances et comptes rattachés	42 44 13 111,13	-	13 111,13	-	Dettes et comptes rattachés	42 44 3 031 543,46	662 250,98		
Débiteurs divers	46 47 48 61 314,31	-	61 314,31	85 605,01	Créditeurs divers	46 12 998,18	1 314,84		
Valeurs mobilières de placement	50 -	-	-	-	Compte d'attente	47 48 -	482,86		
Total de l'actif circulant	74 425,44	-	74 425,44	85 605,01	Total du passif circulant	3 044 541,64	664 048,68		
TRÉSORERIE d'ACTIF					TRÉSORERIE de PASSIF				
Établissements bancaires et assimilés	51 25 055 231,89	-	25 055 231,89	2 985 764,34	Établissements bancaires et assimilés	51 -	-		
Compte sur livret et comptes à terme	51 79 236 473,77	-	79 236 473,77	174 832 927,19					
Caisse	53 -	-	-	-	Virements internes entre caisses	58 -	-		
Virements internes entre caisses	58 -	-	-	-					
Total de la trésorerie d'actif	104 291 705,66	-	104 291 705,66	177 818 691,53	Total de la trésorerie de passif	-	-		
Total actif			614 940 300,43	619 769 346,10	Total passif	614 940 300,43	619 769 346,10		
			<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>				<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets) (1)			589 739 600,64	616 606 460,40	Engagements de retraite (2)			753 286 000,00	1 019 942 000,00

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT au 31/12/2022									
ACTIF					PASSIF				
Comptes et numéros	brut	provisions	net au 31/12/2022	net au 31/12/2021	Comptes et numéros	31/12/2022	31/12/2021		
ACTIF IMMOBILISÉ					FONDS PROPRES				
Immobilisations incorporelles	20 23	246 603,12	161 629,48	84 973,64	109 524,95	Dotation et réserves	10	773 171 876,67	773 171 876,67
						Report à nouveau	11	- 36 375 126,08	- 17 767 247,92
						Effet du changement de référentiel	11	- 1 372 474,16	- 1 372 474,16
Immobilisations financières	27	553 770 994,99	11 638 696,73	542 132 298,26	460 835 295,35	Résultat net de l'exercice	12	- 12 172 597,77	- 18 607 878,16
Total des immobilisations		554 017 598,11	11 800 326,21	542 217 271,90	460 944 820,30	Total des fonds propres		723 251 678,66	735 424 276,43
						Provisions pour charges	15	220 401,87	200 477,35
ACTIF CIRCULANT					PASSIF CIRCULANT				
Fournisseurs débiteurs	40	-	-	-	-	Fournisseurs	40	-	-
	41						41		
Créances et comptes rattachés	42 44	114 200,04		114 200,04	74 439,82	Dettes et comptes rattachés	42 44	4 486 477,52	677 060,61
	46					Créditeurs divers	46	14 721,82	2 627,88
Débiteurs divers	47	63 140,78		63 140,78	161 151,76	Compte d'attente	47 48	-	5 789,42
Compte d'attente	48								
Valeurs mobilières de placement	50	-		-	-				
Total de l'actif circulant		177 340,82		177 340,82	235 591,58	Total du passif circulant		4 501 199,34	685 477,91
TRÉSORERIE d'ACTIF					TRÉSORERIE de PASSIF				
Établissements bancaires et assimilés	51	31 719 679,82		31 719 679,82	2 898 328,97	Établissements bancaires et assimilés	51	-	-
Compte sur livret et comptes à terme	51	153 858 987,33		153 858 987,33	272 231 490,84				
Caisse	53					Virements internes entre caisses	58		
Virements internes entre caisses	58								
Total de la trésorerie d'actif		185 578 667,15		185 578 667,15	275 129 819,81	Total de la trésorerie de passif		-	-
Total ACTIF				727 973 279,87	736 310 231,69	Total PASSIF		727 973 279,87	736 310 231,69
				<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>			<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets) (1)				695 991 285,59	733 066 786,19	Engagements de retraite (2)		1 564 951 000,00	2 342 719 000,00

II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE

En 2022, les **comptes du régime autonome de sécurité sociale** font apparaître un **excédent** de **1 939 883,17 euros**.

L'excédent du régime est en **hausse** par rapport à celui constaté au cours de l'exercice 2021, qui s'élevait à **915 896,50 euros**.

Les dépenses de soins sont stables par rapport à 2021.

Conformément aux règlements des caisses autonomes, cet excédent qui n'est pas imputable aux régimes de base fait l'objet d'un reversement au budget du Sénat.

A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME

Les recettes des deux caisses, d'un montant de 24,65 millions d'euros, évoluent principalement en fonction de l'assiette de la **contribution sociale généralisée (CSG)**, qui représente environ 50 % des recettes du régime autonome et qui est affectée exclusivement au financement de ses **prestations de base**.

en millions d'€

Recettes⁽¹⁾	2021	2022	Évolution
Caisse autonome des Sénateurs	8,99	9,06	+ 0,78 %
Caisse autonome du personnel	15,16	15,59	+ 2,84 %
TOTAL	24,15	24,65	+ 2,07 %

(1) recettes de cotisations sociales

S'agissant des **Sénateurs**, le **produit de la CSG** et des contributions de solidarité assimilées a atteint **4,19 millions d'euros** en 2022 contre 4,14 millions d'euros en 2021. Cette hausse s'explique par l'augmentation de 3,5 % du point de la fonction publique, à compter du 1^{er} juillet 2022, qui sert de base au calcul de l'indemnité parlementaire et par la revalorisation des pensions de 0,4 % intervenue le 1^{er} janvier 2022, suivie d'une revalorisation exceptionnelle de 4 % le 1^{er} juillet de la même année. Concernant le **personnel**, le produit de la CSG est en hausse en 2022 (**9,14 millions d'euros**) par rapport à 2021 (8,94 millions d'euros soit + 2,24 %), pour les mêmes raisons d'assiette.

Le financement du **régime complémentaire** repose sur la cotisation complémentaire d'assurance maladie-décès (CCAMD), due par les assurés, et sur la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur.

S'agissant de la seule caisse des Sénateurs, les recettes de la CCAMD s'élèvent à **0,37 million d'euros** au cours du dernier exercice, stables par rapport à 2021. Pour la caisse du personnel, les recettes perçues au titre de la CCAMD atteignent **0,89 million d'euros** en 2022, en hausse de 3,44 % par rapport à 2021.

Le financement des prestations complémentaires est par ailleurs assuré par la contribution versée par le Sénat, soit **4,48 millions d'euros** pour la caisse des Sénateurs et **5,56 millions d'euros** pour celle du personnel.

La gestion de la **trésorerie** du régime permet de réaliser des **gains financiers** pour l'exercice 2022. Ceux-ci atteignent un total de 17 264,18 euros pour les deux caisses contre 4 307,40 euros en 2021.

B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME

en millions d'euros

DÉPENSES	2021	2022	Évolution
PRESTATIONS MALADIE-MATERNITÉ ⁽¹⁾	17,45	17,60	+ 0,86 %
PRESTATIONS DÉCÈS	1,43	1,22	- 14,68 %
TOTAL	18,88	18,82	- 0,32%
<i>dont caisse des Sénateurs</i>	<i>6,82</i>	<i>6,70</i>	<i>- 1,76 %</i>
<i>- prestations maladie⁽¹⁾</i>	<i>5,96</i>	<i>5,95</i>	<i>-</i>
<i>- prestations décès</i>	<i>0,86</i>	<i>0,75</i>	<i>- 12,8%</i>
<i>dont caisse du personnel</i>	<i>12,06</i>	<i>12,11</i>	<i>+ 0,41 %</i>
<i>- prestations maladie⁽¹⁾</i>	<i>11,49</i>	<i>11,64</i>	<i>+ 1,31 %</i>
<i>- prestations décès</i>	<i>0,57</i>	<i>0,47</i>	<i>- 17,54%</i>

(1) hors provisions et reprises sur provisions

En 2022, les dépenses d'assurance maladie-maternité-décès sont stables par rapport à 2021. Concernant les seules dépenses **d'assurance maladie-maternité**, leur montant s'élève, hors provisions et reprises sur provisions, à **17,60 millions d'euros**, en très légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

Le régime autonome contribue au **financement de divers fonds et organismes**, notamment le Fonds d'intervention régional (Fir). Il contribue également au financement de certains éléments de la rémunération des professionnels de santé (rémunération sur objectifs de santé publique et cotisations des professionnels et auxiliaires médicaux) et des établissements de santé (forfait annuel d'urgence et établissements sous forfait de soins). En

2022, en additionnant l'ensemble de ces contributions, le versement du Sénat s'élève à 1 089 926,59 euros, en hausse de près de 3 % par rapport à 2021.

Les **dépenses d'assurance décès** (capitales décès et allocations funéraires) **diminuent de 14,7 %** par rapport à l'exercice 2021 pour atteindre **1 216 425 euros**.

Le montant des dépenses dépend du nombre de décès constatés au cours de l'année (76 en 2022 contre 84 en 2021).

Concernant la caisse des Sénateurs, un décès de Sénateur en activité et un décès d'ayant droit de Sénateur ainsi que 35 décès de Sénateurs pensionnés ou d'ayants droit de Sénateurs pensionnés ont été enregistrés en 2022, contre 47 en 2021. S'agissant de la caisse du personnel, 1 décès de fonctionnaire en activité et 1 décès d'ayant droit de fonctionnaire en activité ainsi que 37 décès (personnel retraité et ayants droit de personnel retraité) ont été constatés, après 38 décès en 2021.

Les dépenses d'assurance décès de la caisse des Sénateurs sont en baisse, passant de 857 209 euros en 2021 à 746 611 euros en 2022 (-12,8 %). Celles de la caisse du personnel s'élèvent à 469 814 euros en 2022 après 568 906 euros en 2021, soit une baisse de 17,5 %.

Les **charges de gestion**, qui sont ventilées entre les deux caisses en fonction de leurs effectifs respectifs puis, au sein de chacune d'elles, en fonction de leurs dépenses au titre du régime obligatoire et du régime complémentaire, sont principalement composées de la **redevance de gestion** qui s'élève, en 2022, à **2 004 902 euros** contre 1 741 946 euros en 2021 et des **dépenses d'infogérance**, qui correspondent cette année à la seule gestion courante du progiciel, soit 257 231,99 euros, contre 829 496,29 euros en 2021.

C. LES SOLDES DES CAISSES

En 2022, le régime autonome de sécurité sociale, pris globalement, a dégagé un **excédent de 1 939 883,17 euros** des recettes sur les charges.

Conformément aux dispositions des règlements des caisses qui prévoient de ramener ou de porter à l'équilibre le résultat des caisses autonomes, la totalité de cet excédent qui n'est pas imputable aux régimes de base a été versée au budget du Sénat.

CHARGES		Solde 2022	PRODUITS		Solde 2022
1- Charges d'exploitation			1 - Produits d'exploitation		
Charges de gestion technique : prestations			Produits de gestion technique		
Maladie - Maternité - Accidents du travail		7 030 292,01			
			Contribution sociale généralisée		9 143 187,00
Prestations décès - capital décès		-		Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	5 554,47
Action sanitaire et sociale		-		Autres contributions (reversement CNSA)	-
Actions de prévention		9 479,60			
Autres prestations (télésurveillance)		-			
Total Prestations sociales	656	7 039 771,61	Total cotisations sociales et CSG	756 et 757	9 148 741,47
Autres charges de gestion technique	657	958 609,87	Produits divers de gestion courante	7580	1 385,29
Subvention de gestion technique	6584	264 413,18	Subvention de gestion technique	758	-
Autres charges diverses	6588	19,35			-
Charges de gestion courante			Produits de gestion courante		
Autres charges de gestion courante	655	975 030,31			
Equilibre des provisions			Equilibre des provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	861 614,59	Reprise sur provisions	781	942 224,35
Total charges d'exploitation		10 099 458,91	Total produits courants		10 092 351,11
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-	Résultat d'exploitation (déficit)		7 107,80
2 - Charges financières			2 - Produits financiers		
Charges d'intérêts	661	-	Produits de gestion financière	76	-
Total charges financières		-	Total produits financiers		-
Résultat financier (excédent)		-	Résultat financier (déficit)		-
3 - Charges exceptionnelles			3 - Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles diverses	678	-	Produits sur exercices antérieurs	772	-
			Produits exceptionnels sur opérations de gestion technique	7 748	7 107,80
			Autres produits exceptionnels	778	-
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels		7 107,80
Résultat exceptionnel (excédent)		7 107,80	Résultat exceptionnel (déficit)		-
TOTAL DES CHARGES		10 099 458,91	TOTAL DES PRODUITS		10 099 458,91
Résultat général (excédent)		-	Résultat général (déficit)		-

CHARGES	Solde 2022	PRODUITS	Solde 2022
1 - Charges d'exploitation		1 - Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique : prestations		Produits de gestion technique	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	4 619 436,59	Cotisations patronales 756111111	5 557 317,49
		Cotisations salariales 756111121	418 920,06
Prestations décès	469 815,08	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement 756112111	464 560,13
Action sanitaire et sociale	336 178,27		
Actions de prévention	-		
Total Prestations sociales	5 425 429,94	Total cotisations sociales	6 440 797,68
Autres charges de gestion technique	657		
Subvention de gestion technique	658	Subvention de gestion technique 7583	-
Charges de gestion courante		Produits de gestion courante	
Achats de matériel, équipement	605		
Honoraires	622	Produits divers de gestion courante 7580	1 570,58
Déplacements, missions, colloques	625	Prestations indues à récupérer 7586	-
Services bancaires	627		
Redevance pour concession de logiciel	651	Contribution Capitaux Décès - Dotation 7585	19 375,85
Créance admise en non valeur	654		
Autres charges de gestion courante	655		
Equilibre des provisions		Equilibre des provisions	
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	Reprise sur provisions 781	399 931,46
Total charges d'exploitation	6 868 607,70	Total produits courants	6 861 675,57
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat d'exploitation (déficit)	6 932,13
2 - Charges financières		2 - Produits financiers	
Charges diverses	66	Produits de gestion financière	76
Total charges financières	-	Total produits financiers	6 932,13
Résultat financier (excédent)	6 932,13	Résultat financier (déficit)	-
3 - Charges exceptionnelles		3 - Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles diverses	678	Produits exceptionnels	77
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	-
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	6 868 607,70	TOTAL DES PRODUITS	6 868 607,70
Résultat général (excédent)	-	Résultat général (déficit)	-

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat

EXERCICE 2022

ACTIF					PASSIF				
Libellé du compte	n° du compte	brut au 31/12/2022	amortissement et provisions	net au 31/12/ 2022	net au 31/12/ 2021	Libellé du compte	n° du compte	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE					PASSIF IMMOBILISE				
					Reports à nouveau 11 6 448 362,53 6 448 362,53				
					Résultat 12 - -				
					Total des fonds propres 6 448 362,53 6 448 362,53				
					Provisions pour prestations légales 15 1 179 288,44 1 342 155,81				
					Total passif immobilisé 7 627 650,97 7 790 518,34				
ACTIF CIRCULANT					DETTES CIRCULANTES				
Fournisseurs débiteurs	40	39 668,93		39 668,93	39 589,16	Fournisseurs	40	312 079,36	361 293,80
Créances et comptes rattachés	41	749 822,95		749 822,95	718 658,05	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41	-	-
	44	1 756,00		1 756,00	1 496,00				
Relations financières avec une autre entité	456	3 754 097,75		3 754 097,75	3 804 675,17	Relations financières avec une autre entité	456	3 754 097,75	3 804 675,17
Autres créances	461	10 765,00		10 765,00	3 922,02	Autres créances	461	-	-
Produits à recevoir	4687	-		-	37 803,20	Charges à payer	4686	1 125 980,64	883 121,71
dont créances sociales				-	-	dont dettes sociales		470 962,77	263 334,63
dont créances diverses				-	37 803,20	dont dettes diverses		655 017,87	619 787,08
Valeurs mobilières de placement	50	-		-	-	Prestations à classer ou régulariser	475	-	-
Etablissements bancaires	51	8 263 698,09		8 263 698,09	8 233 465,42	Etablissements bancaires	51	-	-
Total de l'actif circulant		12 819 808,72		12 819 808,72	12 839 609,02	Total des dettes		5 192 157,75	5 049 090,68
Total actif		12 819 808,72		12 819 808,72	12 839 609,02	Total passif		12 819 808,72	12 839 609,02

CHARGES		Solde 2022	PRODUITS		Solde 2022
1. Charges d'exploitation			1. Produits d'exploitation		
Charges de gestion technique : prestations			Produits de gestion technique		
Maladie - Maternité - Accidents du travail		3 751 324,30			
Prestations décès - capital décès		103 644,00	Contribution sociale généralisée	756511	4 143 474,00
Action sanitaires et sociales		-	Cotisations des pensionnés exonérés de la CSG	756111121	46 571,64
Actions de prévention		2 601,36	Cotisations des Sénateurs dont le domicile fiscal est situé hors de France	756112111	19 916,08
			Contribution de solidarité prélevée sur IRFM - hors de France	7565111110	-
			Autres contributions (reversement CNSA)		-
Total Prestations sociales	656	3 857 569,66	Total cotisations sociales et CSG	756 et 757	4 209 961,72
Autres charges de gestion technique	65	356 121,72			
Créance admise en non valeur	654	-	Produit divers de gestion courante	758	202,12
Subvention de gestion technique	6584	-	Subvention de gestion technique	7584	361 176,23
Autres charges diverses	6588	-			
Charges de gestion courante			Produits de gestion courante		
Autres charges de gestion courante	655	401 388,91			
Equilibre des provisions			Equilibre des provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	516 744,96	Reprise sur provisions	781	560 485,18
Total charges d'exploitation		5 131 825,25	Total produits courants		5 131 825,25
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-	Résultat d'exploitation (déficit)		-
2.Charges financières			2. Produits financiers		
Charges d'intérêts	661	-	Produits de gestion financière	767	-
Total charges financières		-	Total produits financiers		-
Résultat financier (excédent)		-	Résultat financier (déficit)		-
3. Charges exceptionnelles			3. Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles diverses	678	-	Produits sur exercices antérieurs	772	-
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels		-
Résultat exceptionnel (excédent)		-	Résultat exceptionnel (déficit)		-
TOTAL DES CHARGES		5 131 825,25	TOTAL DES PRODUITS		5 131 825,25
Résultat général (excédent)		-	Résultat général (déficit)		-

Compte de résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime complémentaire)

Exercice 2022

CHARGES		Solde 2022	PRODUITS		Solde 2022
1. Charges d'exploitation			1. Produits d'exploitation		
Charges de gestion technique : prestations			Produits de gestion technique		
Maladie - Maternité - Accidents du travail		2 203 394,93	Cotisations patronales	756111111	4 481 622,70
Prestations décès		642 967,01	Cotisations salariales	756111121	169 170,72
Action sanitaire et sociale		163 548,92	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	756112111	201 679,71
Actions individualisées de prévention		-			
Total Prestations sociales	656	3 009 910,86	Total cotisations sociales	756	4 852 473,13
Autres charges de gestion technique	6572	-	Produits divers de gestion courante	758	205,18
Subvention de gestion technique	6584	1 675 296,75	Subvention de gestion technique	7583	-
Charges de gestion courante			Produits de gestion courante		
Achats de matériel, équipement	605	-			
Honoraires	622	2 071,31			
Déplacements, missions, colloques	625	-			
Services bancaires	627	5 513,37			
Redevance pour concession de logiciel	651	69 676,20			
Créance admise en non valeur	654	225,00			
Autres charges de gestion courante	655	159 592,48			
Equilibre des provisions			Equilibre des provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	175 179,54	Reprise sur provisions	781	234 455,15
Total charges d'exploitation		5 097 465,51	Total produits courants		5 086 928,28
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-	Résultat d'exploitation (déficit)		10 537,23
2. Charges financières			2. Produits financiers		
Charges d'intérêts	661	-	Produits de gestion financière	767	10 332,05
Pertes sur exercices antérieurs	662	-			
Total charges financières		-	Total produits financiers		10 332,05
Résultat financier (excédent)		10 332,05	Résultat financier (déficit)		-
3. Charges exceptionnelles			3. Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles diverses	678	-	Produits exceptionnels	77	-
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels		-
Résultat exceptionnel (excédent)		-	Résultat exceptionnel (déficit)		-
TOTAL DES CHARGES		5 097 465,51	TOTAL DES PRODUITS		5 097 465,51
Résultat général (excédent)		-	Résultat général (déficit)		-

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs												
EXERCICE 2022												
ACTIF					PASSIF							
Libellé du compte	n° du compte	brut au	31/12/2022	amortissement et provisions	net au	31/12/2022	net au	31/12/2021	Libellé du compte	n° du compte	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE					PASSIF IMMOBILISE							
					Report à nouveau					11	2 818 484,41	2 818 484,41
					Résultat					12	-	-
					Total des fonds propres						2 818 484,41	2 818 484,41
					Provisions pour prestations légales					15	691 924,50	794 940,33
					Total passif immobilisé						3 510 408,91	3 613 424,74
ACTIF CIRCULANT					DETTES CIRCULANTES							
Fournisseurs débiteurs	40	42 914,38			42 914,38	40 770,04	Fournisseurs	40	92 176,07	162 865,69		
Créances et comptes rattachés	41	350 099,00			350 099,00	345 665,00	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41	-	-		
	44	7 395,00			7 395,00	5 510,00						
Relations financières avec une autre entité	456	184 563,70			184 563,70	264 868,04	Relations financières avec une autre entité	456	184 563,70	264 868,04		
Autres créances	461	9 996,90			9 996,90	2 267,18						
Produits à recevoir	4687	264 413,18			264 413,18	-	Charges à payer	4686	1 998 891,28	1 785 486,07		
dont créances sociales		-			-	-	dont dettes sociales		403 553,35	589 492,89		
dont créances diverses		264 413,18			264 413,18	-	dont dettes diverses		1 595 337,93	1 195 993,18		
Valeurs mobilières de placements	50	-			-	-	Prestations à classer ou régulariser	475	-	-		
Etablissements bancaires et assimilés	51	4 926 657,80			4 926 657,80	5 167 564,28	Etablissements bancaires et assimilés	51	-	-		
Total de l'actif circulant		5 786 039,96		-	5 786 039,96	5 826 644,54	Total des dettes		2 275 631,05	2 213 219,80		
Total actif		5 786 039,96		-	5 786 039,96	5 826 644,54	Total passif		5 786 039,96	5 826 644,54		

QUATRIÈME PARTIE

**LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME
« PUBLIC SÉNAT »**

2022

RAPPORT DE GESTION



27/04/2023

Rapport de gestion
Du Conseil d'Administration de Public-Sénat
À l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique du 25 mai 2023

Nous avons demandé au Bureau du Sénat de mettre à l'ordre du jour de sa réunion du **jeudi 25 mai 2023** les points relevant de décisions de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de lui demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

I. Comptes annuels

Les présents comptes sont arrêtés au 31 décembre 2022. Ils portent sur le vingt-troisième exercice de la société de programmes Public Sénat, créée le 16 février 2000 et dont les premiers programmes ont été mis à l'antenne le 25 avril 2000.

1. Analyse des produits

En 2022, la dotation versée par le Sénat à Public Sénat s'élève à **17 648 000 euros**, dont **17 118 000 euros affectés à l'exploitation** de la chaîne, iso 2021.

En 2022, la dotation du Sénat représente 95% des ressources d'exploitation.

Les autres produits d'exploitation s'établissent à **924 745 euros**, en hausse par rapport à l'exercice 2021 (+ 128 844 euros, soit + 16%). Cette hausse illustre une année forte en partenariat ainsi que la mise en place d'une politique de développement de nos ressources propres. Elle comprend :

- **865 092 euros** de produits de parrainage, cette hausse de 12% correspond au souhait de la direction de la chaîne de renforcer les parrainages, à l'instar d'ENGIE pour l'émission (« *Le Club des Territoires* »). Comprenant également la pérennisation des parrains comme notamment la Mutuelle Nationale Territoriales (« *Le Club des Territoires* ») ainsi que ECO DDS (« *Pourvu que ça dure* »), MUTUALIA (« *Manger c'est voter* ») et le CNL (« *Livres et vous* ») ;
- **45 015 euros** de produits divers, contre 14 243 euros en 2021, soit une augmentation de 216% porté par la progression des revenus Google et Dailymotion ;
- **6 758 euros** de produits de droits de diffusion, contre 12 042 euros par rapport à 2021. Cette baisse est liée à un partenariat avec France Ô dans le cadre des élections régionales ;
- **7 880 euros** de produits de coproduction, correspondent au souhait de la direction de la chaîne de développer ses ressources propres. Comprenant des podcasts pour les présidentielles.

Enfin, sont enregistrés **408 966 euros** de transferts de charges divers¹ liés à de la masse salariale et à des reprises de provision suite à des départs de salariés.

NB : Ce produit comptable est neutralisé pour l'essentiel par les indemnités légales de départ réellement décaissée et comptabilisée en charge sur l'exercice 2022. De la sorte l'impact au résultat est imputé sur l'exercice 2021 sur lequel la provision avait été constatée afin de rattacher la charge à l'exercice concerné par le litige.

Ainsi l'impact au résultat exceptionnel est de 40k ce qui correspond à la différence entre le montant provisionné et le montant réellement décaissé.

Au total, les ressources d'exploitation de la chaîne s'élèvent à **18 451 711 euros**.

Les produits exceptionnels atteignent quant à eux **853 987 euros**, composés de :

- **470 490 euros** de reprises des subventions d'investissement des exercices antérieurs, qui compensent la dotation aux amortissements comptabilisée dans les charges exceptionnelles, contre 713 788 euros en 2021. Cette baisse s'explique par la fin d'amortissement de certaines immobilisations de notre matériel technique, informatique et logiciel ;
- **383 497 euros** de reprise de provisions pour risques.

2. Analyse des charges

Les charges d'exploitation s'élèvent en 2022 à **18 857 830 euros**. Soit une hausse comparée à 2021 financée pour l'essentiel par l'augmentation importante de nos ressources propres et par la reprise de provision. Les charges d'exploitation sont réparties comme suit :

- **7 871 012 euros** de salaires et charges. A périmètre constant, les objectifs de maîtrise de l'évolution de la masse salariale posés par le COM sont pleinement respectés. En effet la masse salariale totale de 7,8 M€, prend en compte des dépenses exceptionnelles, telles que l'accompagnement de départs (contentieux, transactions...). En dehors de ces événements exceptionnels, la masse salariale, enregistre une progression naturelle et linéaire (Glissement Vieillesse Technicité – GVT – positif du fait d'une moyenne d'âge relativement jeune des salariés) et est maîtrisée à 7 595 k euros contre 7 458k en 2021. A comparer à un objectif contraint fixé à plus ou moins 2% de 7 700 000 euros par le COM 2022-2024 (entre 7,546M et 7,854M).
Au total, la masse salariale représente 42% des charges d'exploitation ;
- **3 258 751 euros** de frais de diffusion TNT soit une légère diminution de 0,5% par rapport à 2021 suite à la centralisation d'un des services par TDF. Ces dépenses représentent 17,3% des charges d'exploitation ;
- **6 488 197 euros** d'autres charges d'exploitation, soit une augmentation de 520 587 euros (8,72%) par rapport à 2021. Cette hausse s'explique, malgré la rationalisation de nos coûts en 2022, par l'augmentation de nos ressources propres en 2022 permettant l'augmentation de nos moyens réinjectés dans notre grille et d'autre part par un effort particulier mis en 2022 sur la communication ;
- **732 689 euros** d'impôts et taxes, en hausse de 3%. Cette hausse s'explique par une légère augmentation de la masse salariale s'inscrivant dans l'évolution normale de la masse salariale et générant de la sorte une augmentation des taxes liées au social ;

¹ Ces produits (mutuelle, impact des indemnités journalières de Sécurité sociale et apprentissage) sont à déduire des coûts de la masse salariale.

- **507 181 euros** de dotations aux amortissements et provisions, en baisse par rapport à 2021 comme exposé dans le paragraphe sur les produits exceptionnels.

Les charges exceptionnelles s'établissent quant à elles à **411 835 euros**.

3. Formation du résultat

Le résultat d'exploitation négatif de **406 119 euros** ainsi dégagé s'explique, pour une large part, par les dotations aux amortissements comptabilisées en charges d'exploitation (507 181 euros), dont la contrepartie est comptabilisée en produits exceptionnels (470 490 euros) et donc prise en compte *in fine* qu'au moment du calcul du résultat net.

Le résultat financier de **-5 227 euros**, contre -1 741 euros en 2021, une évolution qui s'explique par l'impact des intérêts d'emprunt sur une année complète, l'emprunt ayant été contracté en juillet 2021, et dont les intérêts ont commencé à courir à partir du 1^{er} octobre 2021.

Le résultat exceptionnel, formé par les charges et produits exceptionnels et la reprise des subventions d'investissement précitées, s'élève à **442 835 euros**.

Au 31 décembre 2022, Public Sénat présente un **résultat net bénéficiaire de 31 489 euros**.

4. Bilan et trésorerie

Les fonds propres de la chaîne s'élèvent au 31 décembre 2022 à **848 863 euros**, stables par rapport à 2021.

La subvention d'investissement au 31 décembre 2022 s'élève quant à elle à **1 229 213 euros**, iso 2021.

Le passif de la chaîne intègre au 31 décembre 2022 une dette de 302 623 euros, correspondant à l'emprunt de 400 000 euros contracté en juillet 2021 afin de financer les travaux de rénovation de la régie situé dans le Palais du Luxembourg.

Le fonds de roulement de la chaîne s'établit à **827 415 euros**, stable par rapport au montant 2021 (835 506 euros).

La trésorerie disponible à la fin de l'exercice reste essentiellement liée au cycle d'exploitation de Public Sénat, qui présente un décalage entre l'encaissement des subventions versées par le Sénat et le paiement de ses factures.

Au 31 décembre 2022, la trésorerie s'établit à **3 721 507 euros**, stable par rapport à 2021.

5. Délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D.441-4 du Code de commerce

Délais de paiement – Dettes fournisseurs par date d'échéance

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	68					70
Montant total des factures TTC concernées	722 450,98€	752 744,38€	96 765,93€	0€	5 914,18€	854 704,49€
Total des achats de l'exercice TTC	9 445 786,95€					
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	7,65%	7,97%	1,02%	0,00%	0,05%	9,05%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures TTC exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 45 jours fin de mois					

Délais de paiement – Créances Clients par date d'échéance

	Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	4					6
Montant total des factures HT concernées	194 800,00€	0€	21 000,00€	6 000,00€	3 849,92€	30 849,92€
Total du chiffre d'affaires de l'exercice HT	924 745,38€					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	20,98%	0,00%	2,27%	0,65%	0,42%	3,34%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures HT exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois et 45 jours fin de mois					

II. Rapport d'activité

Pour Public Sénat, l'année 2022 a été une année marquée par une activité soutenue sur le plan éditorial en raison notamment de l'actualité électorale.

Sur le plan des moyens de la chaîne, l'année passée a également été jalonnée par des éléments structurants comme la signature et l'entrée dans la première année d'un nouveau contrat d'objectif et de moyen (COM).

1. La poursuite du renouvellement éditoriale de l'offre de programmes de Public Sénat

Le premier semestre de l'année 2022, a vu se tenir successivement les campagnes et élections présidentielles, puis législatives. Pour couvrir au mieux ces deux grands moments de débats démocratiques de notre pays, les équipes éditoriales de Public Sénat ont animés des programmes et des formats nouveaux et spécifiques pour permettre à nos concitoyens d'être au mieux éclairés dans leur vote.

Pour remplir au mieux cette mission civique, dans une logique pédagogique, nous avons lancé près de 10 émissions et contenus numériques spécifiques, le temps de ces campagnes et élections, que ce soit sur l'antenne de Public Sénat ou sur notre offre numérique. (« Et Maintenant 2022 », « avoir 20 ans en 2022 », etc...)

A cette occasion, la chaîne a aussi produit ses premiers contenus purement audio (« podcast »), notamment en coproduisant avec le CEVIPOF une série de 10 podcasts sur la compréhension des intentions de vote.

Cette période a aussi été l'occasion d'une coopération renforcée avec la chaîne LCP-AN, puisque nous avons coproduit plusieurs soirées communes sur les grands enjeux de la présidentielle (enjeux démocratiques, énergie, fin de vie...), ainsi que les 4 soirées électorales (présidentielles, législatives) qui ont été faites en commun par les deux chaînes.

Nous avons également diffusé durant cette période sur le canal 13 et sur les réseaux sociaux des formats courts pédagogiques pour rappeler à nos concitoyens les règles et les enjeux de ces élections.

Rentrée 2022 : la poursuite du renouvellement et du renforcement de l'offre éditoriale de Public Sénat

Un renouvellement très important de l'offre éditoriale de la chaîne a été engagée au cours des 18 derniers mois.

Après le lancement de nouvelles émissions en septembre 2021, dont la nouvelle quotidienne « Sens Public » animée par Thomas Hugues, c'est 5 nouvelles émissions qui ont été conçues et lancées à la rentrée 2022 :

- « Et Maintenant », émission de décryptage politique et de débats.
- « Avoir 20 ans », émission de décryptage sur les attentes de nos jeunes concitoyens.
- « Libres échanges », émissions d'économie

- « Au bonheur des livres », nouvelle émission littéraire de Public Sénat.
- « Sport etc » ..., le seul magazine de la télévision française qui parle de sport et société.

Au total en un peu moins de 18 mois, plus de 10 nouvelles émissions auront été conçues et mise à l'antenne sur Public Sénat, renouvelant ainsi en profondeur l'offre éditoriale de la chaîne.

L'ensemble de ces nouveaux contenus a rencontré un réel succès, puisqu'ils ont permis à la chaîne d'accroître son audience de 25% sur l'ensemble de l'année 2022, soit un quart d'auditeurs supplémentaire comparée à l'année précédente.

2. Une vie sociale de l'entreprise dynamique

L'année 2022 est la première année d'application du nouveau Contrat d'objectifs et des moyens (COM) de Public Sénat, signée entre la chaîne et son actionnaire. Celui-ci prévoit une stabilité des ressources pour la période de trois ans couverts par le C.O.M, ces ressources étant maintenues au même niveau que lors du COM précédent, soit au total une période de 6 ans sans accroissement des ressources, en dehors des recettes propres générées par l'entreprise.

La non-croissance des ressources de la chaîne dans une période de forte inflation, a conduit à une gestion rigoureuse et à une maîtrise importante des coûts pour maintenir au cours de l'exercice, l'entreprise Public Sénat à l'équilibre comme cela a été exposé précédemment dans ce rapport de gestions. La dynamique forte de progression des ressources propres générées par la chaîne (+16%), a naturellement contribué à obtenir sur l'exercice 2022, un résultat positif.

L'année 2022 a également été marquée par plusieurs faits marquants dans le domaine de la vie sociale de l'entreprise.

En premier lieu a été mise en place une organisation pérenne en matière de télétravail pour les salariés de Public Sénat.

Le régime nouveau a d'abord été mis en œuvre sous forme de période d'essai à partir de septembre 2022 et, à la vue de l'appréciation de son efficacité, pérennisé à la fin de l'année dernière.

De même, un accord a été signé entre les délégués syndicaux et la direction de la chaîne concernant les négociations annuelles obligatoires (NAO).

Un nouveau comité social et économique (CSE), a également été mis en place à la fin de l'année.

Enfin, un renouvellement partiel, mais important des effectifs (de l'ordre de 20%) a eu lieu au cours de l'année 2022, ce qui a été un phénomène assez nouveau et qui s'explique notamment par une reprise forte du marché du travail.

La fin de l'année 2022, a également permis de finaliser un contrat de régisseur, pour la publicité d'intérêt général, avec la filiale de France Télévisions, France Télévisions Publicité. Cette action a été menée de façon conjointe avec la chaîne LCP-AN qui se trouvait confrontée aux mêmes besoins que Public Sénat.

3. Investissements

L'année 2022 a été marquée en matière d'investissement par le projet de refonte du site internet et des travaux au sein des locaux de la chaîne.

La chaîne a bénéficié d'une dotation d'investissement de **530 000 euros** en 2022, conformément à la révision du plan d'affaires du COM validée par le conseil d'administration du 07 décembre 2021.

Ce budget a permis de financer :

- La mise en place du nouveau site internet ;
- La climatisation du 20 rue Vaugirard ;
- Les travaux des locaux 92 boulevard Raspail ;
- L'habillage des nouvelles émissions ;
- L'amélioration du parc existant de matériels techniques et informatiques ;
- Les nouveaux équipements pour la régie.
- L'amélioration des logiciels graphique et de production

4. Evolution prévisible et perspectives 2023

Le projet de budget de Public Sénat pour 2023 s'élève à **18 348 000 euros**, dont 17 818 000 euros pour l'exploitation et 530 000 euros pour l'investissement. Ce budget prend en compte 2 événements majeurs :

- La finalisation du nouveau site internet ;
- Le nouveau décor du plateau.

Les ressources correspondantes proviennent de la dotation versée par le Sénat qui s'élève ainsi à **17 648 000 euros** (17 118 000 euros pour l'exploitation et 530 000 euros pour l'investissement).

Les charges d'exploitation sont estimées en 2023 à **17 818 000 euros**, en hausse par rapport à l'année précédente (17 768 000 euros en 2022). Elles comprennent les éléments suivants :

- Un coût de grille qui s'élève à 11 109 000 €, en très légère hausse (+0,64%) par rapport au budget 2022. Le coût de grille recouvre l'ensemble des coûts de production de nos émissions et opérations spéciales sur l'antenne et sur internet, cette hausse se traduira en 2023 par de nouvelles propositions éditoriales, tant sur le plan des contenus numériques que de l'accompagnement, notamment de l'année présidentielle, en matière de programmes.
- Des coûts de diffusion à 3,3 M€ intégrant la très légère hausse prévue des frais de diffusion TNT via le multiplex SMR6. Il convient de souligner que la visibilité acquise à la suite des renégociations et renouvellements intervenus à la fin de l'année 2020 permet une projection sereine sur toute la période du COM 2022-2024.

Dans un contexte de reprise économique suite à la crise sanitaire et à la Guerre en Ukraine, la chaîne doit faire face à une forte inflation impactant fortement les prix en 2023 à tous les niveaux.

Le budget d'investissement prévu s'élève, quant à lui, à **530 000 euros**.

Ce montant comprend :

- La finalisation du nouveau site internet ;
- Le remplacement du décor du plateau ;
- La prise en compte de l'évolution de notre stratégie et de nos outils numériques, afin de poursuivre la transformation de la chaîne en média global ;
- Le maintien des investissements liés au renouvellement du matériel technique, matériel informatique et logiciels ;
- La poursuite de la modernisation de nos processus et de la sécurisation de notre outil de production.

III. Gouvernement d'entreprise

1. Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social (Code de commerce article L.225-102-1 al.4)

Le Conseil d'administration de Public Sénat au 31 décembre 2022 était ainsi composé de :

M. Christopher BALDELLI, Mme Valérie LETARD, M. David ASSOULINE, M. Vincent CAPO-CANELLAS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Cécile CUKIERMAN, M. André GATTOLIN, M. Alain JOYANDET, M. Michel LAUGIER, M. Thomas DOSSUS, M. Pierre-Jean VERZELEN, Mme Clotilde MASSARI et M. Pascal PERRINEAU.

Selon les informations collectées sur le site de la HATVP les mandataires sociaux exercent par ailleurs un mandat dans les organismes suivants :

M. Christopher Baldelli, Président Directeur Général & Administrateur

- Président Directeur Général et administrateur de La Chaîne Parlementaire Public Sénat

Mme Valérie Létard, Vice-Présidente du Sénat & Administratrice

- Conseillère départementale du Nord
- Membre titulaire du conseil d'administration des Espaces Naturels Régionaux (ENRX)
- Membre titulaire du comité du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
- Membre du bureau du Nord France Invest (NFI)
- Membre suppléant du Comité des régions SGAE
- Membre de la Commission départementale de coopération intercommunale du Nord
- Présidente de la Fédération UDI Nord
- 2^{ème} Vice-Présidente UDI national
- Membre, représentant le Sénat au conseil d'administration de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Membre du conseil de surveillance, représentant de la région des Hauts-de-France de la société du Canal Seine-Nord Europe
- Membre du conseil d'administration, représentant le Sénat de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)
- Membre suppléant du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Nord (SDIS)
- Membre titulaire du conseil d'administration de l'Agence d'ingénierie départementale du Nord Inord
- Représentante titulaire du département de la Commission départementale de coopération intercommunale du Nord
- Membre titulaire au comité exécutif de la Fondation du Nord
- Membre titulaire à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration de la Mission locale insertion jeunes du Valenciennois
- Membre titulaire du Conseil d'Administration du Collège Public Lavoisier St Saulve
- Membre titulaire du Conseil d'Administration du Collège Public C Eisen à Valenciennes
- Membre titulaire du Conseil d'Administration du Collège Public Watteau à Valenciennes
- Membre suppléant du Conseil d'Administration du Collège Public Chasse Royale à Valenciennes

- Membre suppléant du Conseil d'Administration du Collège Public Jean Carpeaux à Valenciennes
- Membre titulaire du conseil d'administration du Collège privé Notre Dame à Valenciennes

M. David Assouline, Vice-Président du Sénat, Administrateur

- Membre du conseil d'administration du CNC

M. Vincent Capo-Canellas, Questeur du Sénat, Administrateur

- Conseiller municipal de la Ville du Bourget
- Secrétaire général de l'Union des Démocrates Européens Centristes et Indépendants
- Membre suppléant du Conseil d'Administration du Lycée G Tillion au Bourget

Mme Nathalie Delattre, Sénatrice, Administratrice

- Conseillère municipale de Bordeaux
- Conseillère de Bordeaux Métropole
- Membre du Syndicat Départemental d'énergie électrique de la Gironde
- Secrétaire Générale du Mouvement Radical Social-Libéral – MRSL
- Co-Présidente de l'Association des Elus de la Vigne et du Vin – ANEV
- Membre du Comité syndical du SYSDAU
- Présidente d'Honneur d'Alliance Villes Emploi

Mme Cécile Cukierman, Sénatrice, Administratrice

- Conseillère Régionale de la Région Auvergne Rhône-Alpes

M. André Gattolin, Sénateur, Administrateur

- Membre du Conseil d'administration de l'association Mouvement européen des Hauts-de-Seine
- Membre du Conseil d'administration de l'association Mouvement européen – France
- Membre du Conseil d'administration de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie
- Membre du Conseil d'administration de Campus France

M Alain Joyandet, Sénateur, Administrateur

- Conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Gérant de l'EARL Domaine de la Pâturie
- Gérant de l'EURL Joy développement
- Président de l'Amicale Gaulliste de la Haute-Saône
- Président de la Fédération Les Républicains de la Haute-Saône
- Administrateur de l'AFD (Agence Française de Développement)

M. Michel Laugier, Sénateur, Administrateur

- Membre de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (A.P.F.)
- Conseiller départemental des Yvelines

M. Thomas Dossus, Sénateur, Administrateur

- Conseiller municipal du 7^{ème} arrondissement de Lyon

M. Pierre-Jean Verzelen, Sénateur, Administrateur

- Conseiller Départemental de l'Aisne

2. Commissaires aux comptes – Situation des mandats

Le Commissaire aux Comptes rend compte de sa mission au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Son mandat de Commissaires aux compte titulaires ERNST & YOUNG ET AUTRES et le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet AUDITEX ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, lors de l'Assemblée Générale annuelle du 24 mai 2018 statuant sur les comptes 2017.

3. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

La société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

4. Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Néant.

5. Modalités d'exercice de la direction générale (Code de commerce articles L.225-51-1 et R. 225-102 al.1)**A - Règles applicables à la composition du Conseil d'Administration**

Les statuts, modifiés le 26 octobre 2017, prévoient que la société est administrée par un Conseil d'Administration composé des membres suivants :

- Le Vice-Président du Sénat chargé de la Délégation à l'Audiovisuel et un Questeur désigné par le Conseil de Questure, membres de droit ;
- Un Sénateur représentant chaque groupe politique constitué au sein du Sénat nommé par le Bureau du Sénat sur proposition du Président de groupe ;

- Deux personnalités qualifiées choisies en fonction de leurs compétences, nommées par le Bureau du Sénat, sur proposition de son Président ;
- Le Président Directeur Général de la Société, nommé par le Bureau du Sénat, sur proposition de son Président.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois années, sans que plus de la moitié d'entre eux ne puisse être âgée de plus de soixante-dix ans lors de leur entrée en fonction sous réserve de la durée du mandat du Président. Leur mandat est renouvelable.

Le Président Directeur Général de la société est nommé Président du Conseil d'Administration pour trois ans par le Bureau du Sénat. Son mandat est renouvelable.

Le Président Directeur Général de la société assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers.

Sous réserve des pouvoirs que la loi ou les présents statuts attribuent expressément à l'Actionnaire Unique ou au Conseil, et dans la limite de l'objet social, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Le Président Directeur Général de la société a pour mission, notamment :

- De définir les moyens matériels et humains nécessaires à l'exploitation et au bon fonctionnement de la société,
- De prendre tous contacts nécessaires avec d'éventuels partenaires éditoriaux, techniques ou autres,
- De définir et de faire évoluer, en collaboration avec le Conseil d'Administration, la grille des programmes ainsi que l'identité visuelle et sonore de la Chaîne,
- De définir les éventuelles acquisitions/cessions de programmes audiovisuels,
- De définir les opérations de production ou de coproduction audiovisuelles à réaliser.

Il rend compte directement de l'exécution de sa mission au Conseil d'Administration.

B – Règles régissant le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le conseil veille à la bonne marche des services et à l'observation des dispositions législatives et réglementaires applicables à la société ainsi qu'à la qualité des programmes, à l'objectivité et à l'exactitude des informations diffusées et à l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion.

Toutes les décisions portant sur les points suivants devront être préalablement soumises à l'autorisation du Conseil d'Administration à la majorité des 4/5 des membres le composant :

- L'orientation générale des programmes ;
- Le budget, le plan de financement annuel et le programme des investissements de la société ;
- La conclusion des contrats pluriannuels de production ou coproduction ;
- L'octroi de cautions, avals et garanties ;

- Les prises, extensions et cessions de participations financières ;
- La création et la dissolution de filiales ;
- Toute décision d'apport d'actifs à un tiers, toute décision d'absorption d'un actif détenu par un tiers ou toute autre opération assimilable.

Sous réserve des délégations que le Conseil d'Administration peut consentir au Président Directeur Général de la Société, le Conseil statue à la majorité simple des membres présents ou représentés sur toutes les questions relevant de sa compétence, notamment :

- Les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés conclus par la société ;
- Les actions judiciaires, les transactions et les désistements.

Il est consulté sur la convention entre le Sénat et la Société.

Enfin, il est tenu informé de l'organisation générale des services de la société, de la grille des programmes et des projets d'émissions les plus importants ainsi que de tout investissement ou désinvestissement non prévu au budget annuel et supérieur à 45.000 euros par opération.

6. Participation des salariés au capital (Code de commerce article L.225-102)

Le capital de la Société est intégralement détenu par le Sénat, conformément à l'article 6 des Statuts. Le statut particulier de la Société explique notamment que la participation des salariés n'a pas été développée au cours de l'exercice clos.

7. Rémunération et avantages de toute natures versées à chaque mandataire social (Code de commerce article L.225-102-1 al.1,2 et 3)

En 2022, le mandataire social n'a pas perçu de rémunération et avantages de toute nature par Public Sénat.

8. Délégations et autorisations financières en cours de validité (Code de commerce article L.225-100 al.7)

Néant.

9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code du commerce.

10. Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de Commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention portant sur des opérations courantes telles que visées à l'article L. 225-38 du Code du commerce.

IV. Informations complémentaires

1. Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote est la suivante :

Le Sénat possède la totalité du capital social et des droits de vote, conformément à l'article 6 des statuts. Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice.

2. Evénements post-clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

Tous les points figurant dans le présent rapport de gestion seront soumis à votre approbation.

Fait à Paris, le 27 avril 2023

Christopher BALDELLI
Président-directeur général



Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 661 551	2 508 745	152 807	199 397
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 810 033	1 610 881	199 153	79 354
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 384 027	4 880 621	503 406	590 628
Autres immobilisations corporelles	5 753 226	5 003 374	749 852	714 689
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	7 500		7 500	7 500
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	75		75	50
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	15 616 413	14 003 620	1 612 792	1 591 618
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				13 048
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	350 172		350 172	197 642
Autres créances	85 969		85 969	183 741
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 721 507		3 721 507	3 643 253
Charges constatées d'avance (3)	576 340		576 340	634 559
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 733 988		4 733 988	4 672 243
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	20 350 401	14 003 620	6 346 781	6 263 862
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			81 960	

Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	120 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	421 207	421 207
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 000	12 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	264 167	258 349
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	31 489	5 818
Subventions d'investissement	1 288 723	1 229 213
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 137 585	2 046 587
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	153 605	444 102
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	153 605	444 102
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	302 623	380 537
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 202 141	1 722 188
Dettes fiscales et sociales	1 486 794	1 562 401
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	64 032	48 930
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		59 117
TOTAL DETTES	4 055 590	3 773 172
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 346 781	6 263 862
(1) Dont à plus d'un an (a)	223 533	302 623
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 832 058	3 470 549
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	17 118 000	17 118 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	408 965	15 160
Autres produits	924 745	795 901
Total I	18 451 711	17 929 060
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	9 445 787	8 895 280
Impôts, taxes et versements assimilés	732 689	710 054
Salaires et traitements	5 450 873	5 246 025
Charges sociales	2 420 139	2 341 283
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements	507 181	721 995
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
– Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	301 162	346 005
Total II	18 857 830	18 260 642
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)	-406 119	-331 582
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	5 174	1 309
Différences négatives de change	53	432
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	5 227	1 741
RESULTAT FINANCIER (V–VI)	-5 227	-1 741
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)	-411 346	-333 323

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
<i>Produits exceptionnels</i>		
Sur opérations de gestion		4 295
Sur opérations en capital	470 490	716 788
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	383 497	9 094
Total produits exceptionnels (VII)	853 987	730 177
<i>Charges exceptionnelles</i>		
Sur opérations de gestion	318 153	
Sur opérations en capital		4 381
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	93 000	386 656
Total charges exceptionnelles (VIII)	411 153	391 037
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	442 835	339 140
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	19 305 698	18 659 238
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	19 274 210	18 653 420
BENEFICE OU PERTE	31 489	5 818
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

**RAPPORT DE CERTIFICATION
DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES**

Cour des comptes



S2023-0593

Avril 2023

**CERTIFICATION DES COMPTES
Du SÉNAT
EXERCICE 2022**

RAPPORT DE CERTIFICATION

Procédures et méthodes

En vue de la certification annuelle des comptes du Sénat, la Cour des comptes a vérifié la conformité des états financiers de l'exercice 2022 au référentiel comptable de cette assemblée.

En l'état actuel des textes, le mandat confié à la Cour, tel qu'il ressort des normes communément admises et de la convention du 23 juillet 2013 conclue entre le président du Sénat et le premier président de la Cour des comptes, ne l'autorise pas à formuler des observations sur la teneur des règles adoptées par le Sénat pour encadrer les dépenses et la gestion des moyens destinés à assurer son fonctionnement, ni sur l'utilisation des versements qu'elle effectue ou des dotations qu'elle attribue.

La Cour, dans sa section « pouvoirs publics constitutionnels et renseignement » de la quatrième chambre, compétente pour se prononcer sur les rapports relatifs à la certification des comptes des assemblées parlementaires, délibérant le 19 avril 2023 sous la présidence de M. Charpy, président de chambre, a adopté le présent rapport de certification des comptes du Sénat de l'exercice 2022.

Elle a arrêté sa position au vu du compte-rendu des vérifications opérées.

Ont participé au délibéré : M. Charpy, président de chambre, M. Tournier, M. Soubeyran, Mme Casas, conseiller(e)s maîtres, président(e)s de section, M. Viola et M. de Combles de Nayves, conseillers maîtres.

A été entendu, en son rapport, Mme Mercereau, conseillère maître, présidente de section, rapporteur du projet, assistée de Mme Charley-Grosjean, MM. Arulandarajah, Février et Bignon, experts, au contre-rapport de M. de Combles de Nayves, conseiller maître.

I – Présentation de la mission de la Cour

a) L'objet de la mission

La mission de certification des comptes du Sénat de l'exercice 2022 se déroule conformément à la convention signée le 23 juillet 2013 par le président du Sénat et le premier président de la Cour des comptes, qui en définit le cadre et les modalités, et dans le respect des textes auxquels cette convention se réfère : l'article 47-2 de la Constitution (deuxième alinéa) ; l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (notamment l'article 7, 1^{er} alinéa) ; le 5^o de l'article 58 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ; l'article 103 du règlement du Sénat.

La mission de la Cour porte sur la fiabilité des états comptables et sur leur conformité aux principes fixés par les textes énoncés au paragraphe précédent. Elle n'a pas pour objet d'émettre un avis sur la gestion budgétaire et financière du Sénat, ni sur l'utilisation des versements opérés ou des dotations attribuées par elle.

La mission d'audit vise à mettre la Cour des comptes en situation de certifier, avec une assurance raisonnable, que les états financiers figurant dans les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et conformément au référentiel comptable, la situation financière du Sénat à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations comptables pour l'exercice clos à cette date.

Elle a été programmée et mise en œuvre de telle façon que la Cour soit en mesure, conformément aux dispositions des articles 1 et 2 de la convention du 23 juillet 2013 précitée, de formuler dans son rapport de certification « *une opinion écrite et motivée sur la conformité des comptes du Sénat, dans leurs aspects significatifs, au référentiel comptable du Sénat* ».

b) Les normes d'audit appliquées

Pour formuler son opinion, la Cour applique les normes internationales d'audit incorporées aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAI), ainsi que la norme internationale de contrôle qualité en matière d'audit financier (ISQC 1).

Les normes d'audit auxquelles la Cour se réfère impliquent l'utilisation de critères et de procédures d'audit relatifs aux flux d'opérations, aux soldes des comptes en fin de période, ainsi qu'à la présentation et aux informations fournies dans les états financiers. La Cour fonde son jugement professionnel en appréciant les améliorations apportées à la fiabilité des comptes ainsi que l'intensité et le nombre des difficultés rencontrées.

c) L'expression de la position de la Cour

Conformément à l'article 3 de la convention du 23 juillet 2013 précitée, la Cour exprime son opinion dans un rapport de certification qu'elle transmet au président du Sénat aux fins de remise au président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Le rapport de certification est publié par le président du Sénat.

Il est par ailleurs fait mention de la réalisation de l'audit et de ses conclusions dans le rapport de certification des comptes de l'État établi par la Cour en application du 5^o de l'article 58 de la loi organique du 1^{er} août 2001 précitée.

d) Les vérifications réalisées par la Cour

La mission comporte deux phases :

i) *une première phase, dite « préliminaire »*, préparatoire à la certification proprement dite, a pour objet d'examiner les procédures et dispositifs en vertu desquels sont établis et suivis les éléments destinés à être repris dans les comptes et les applications de gestion, d'identifier les risques d'erreurs significatives dans les comptes du Sénat et de vérifier la correcte application par les services des principes et procédures établis par le référentiel comptable.

Les vérifications ainsi effectuées poursuivent trois objectifs :

- évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en termes de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;
- procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;
- vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la fiabilité des comptes (réalité du contrôle, modalités pratiques, mode de révision, mesures correctives appliquées...);

ii) *une seconde phase, dite « finale »*, est consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos. Afin de pouvoir formuler une appréciation motivée sur les états financiers et les documents qui les accompagnent, la Cour, dont les travaux s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle, procède notamment aux diligences suivantes :

- la revue analytique des opérations de charges et de produits ainsi que de leur traitement dans la comptabilité ;
- le rapprochement des balances auxiliaires avec les données de la balance générale ainsi qu'avec les pièces justifiant leur enregistrement dans ces états comptables ;
- la mise en œuvre de procédures de confirmation directe auprès des tiers en relation avec l'Assemblée nationale (établissements bancaires, avocats) ;
- des tests et des vérifications appliqués aux postes comptables du bilan et du compte de résultat ;
- l'analyse des éléments portés en hors bilan ;
- la vérification de l'information donnée dans l'annexe aux états financiers.

À l'issue de l'audit des comptes de 2021, la Cour avait formulé une opinion de certification des comptes sans réserve.

De plus, la Cour avait formulé onze recommandations relatives aux opérations préalables à l'élaboration des comptes annuels, qui se rapportent aux différents domaines en lien direct avec les comptes (organisation et modalités du contrôle interne ; système d'information financière ; ressources humaines ; charges et produits ; processus de clôture et états financiers).

Les entretiens et les tests auxquels il a été procédé au cours de l'audit des comptes 2022 ont conduit à la levée de deux recommandations. Par ailleurs, quatre recommandations ont été reconduites et cinq autres précisées, pour prendre en compte les évolutions observées sur les points auxquels elles s'appliquent. Au terme de ces travaux, la Cour a formulé une nouvelle recommandation portant sur le recensement des engagements hors bilan.

À l'issue de la campagne de certification des comptes de l'exercice 2022, les recommandations à suivre sont ainsi au nombre de dix.

Enfin, la présentation des comptes de l'exercice 2022 a fait l'objet d'ajustements, à la demande de la Cour, dans l'annexe aux états financiers. Ces corrections techniques concernent l'amélioration de l'information figurant dans cette annexe.

Conformément à la norme ISA 580 « Déclarations écrites », la Cour a été destinataire de la lettre d'affirmation, signée par le questeur délégué et le trésorier, le 13 avril 2023.

Enfin, la Cour a été destinataire d'une lettre d'affirmation particulière, portant sur le contrôle des frais de mandat et signée notamment du président du comité de déontologie parlementaire le 21 septembre 2022.

II - Caractéristiques des comptes annuels soumis à certification

a) La constitution des comptes annuels

En application de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable du Sénat, le trésorier établit un compte de gestion pour l'exercice clos, qui comporte :

- la balance générale des comptes, le bilan, le compte de résultat pour chacune des entités budgétaires du Sénat et pour chaque comptabilité annexe (la caisse des retraites des anciens sénateurs ; la caisse des retraites du personnel du Sénat ; la caisse de sécurité sociale des sénateurs ; la caisse de sécurité sociale du personnel du Sénat) ;
- le bilan et le compte de résultat agrégés ainsi que l'annexe présentant notamment les règles et les méthodes comptables. Ces états sont l'objet de la mission de certification de la Cour des comptes.

Les comptes objets du présent audit de certification ne comprennent pas ceux de la *Chaîne parlementaire - Public Sénat*, société de programme résultant de la loi n° 99-1174 du 30 décembre 1999 portant création de *La Chaîne parlementaire*, qui sont certifiés par des commissaires aux comptes distincts. Les comptes du Sénat comportent à l'actif du bilan la valeur de sa participation dans *Public Sénat*.

En application de l'article 7 de l'ordonnance précitée n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, les comptes du Sénat sont distincts du compte général de l'État, mais ils sont destinés, une fois qu'ils ont été apurés par la

commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes, à y être intégrés. Il appartient dès lors au teneur des comptes de l'État de veiller à ce que les retraitements nécessaires soient effectués de telle manière qu'ils répondent aux exigences du référentiel comptable de ce dernier.

Les comptes du Sénat, objets de la présente mission, intègrent les charges induites pour le Sénat par l'entretien du bâtiment, dont il est affectataire, et qui héberge le Musée du Luxembourg, mais ne comprennent pas les charges et produits afférents à l'activité de celui-ci, qui fait l'objet d'une délégation de service public.

Les états financiers, signés par le trésorier et le questeur délégué, ont été communiqués le 11 avril 2023. Ils comprennent l'ensemble des éléments prévus par l'article 34 du règlement budgétaire et comptable.

b) La tenue et l'établissement des comptes

Le règlement du Sénat prévoit, en son article 103, que le Bureau détermine, par un règlement budgétaire et comptable, les procédures budgétaires et comptables applicables au Sénat. Un arrêté du Bureau du 27 novembre 2007 a adopté le règlement budgétaire et comptable du Sénat issu de la décision de changer le référentiel comptable, à la suite de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2006, de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001. Enfin, l'arrêté n° 2016-77 du 17 mars 2016 du Bureau a approuvé le nouveau règlement budgétaire et comptable et son annexe relative au référentiel comptable, se substituant au précédent règlement.

Le règlement budgétaire et comptable prévoit, dans son préambule, que le référentiel comptable du Sénat « *se fonde sur le plan comptable général et ne se distingue des règles applicables aux entreprises, en raison des spécificités de l'action et du patrimoine du Sénat, que par référence aux normes comptables de l'État* ».

Un traitement spécifique a été retenu pour les immobilisations, au titre desquelles les immeubles historiques du Sénat sont comptabilisés à l'euro symbolique, comme ceux de l'État.

L'arrêté de Questure n° 2019-1010 du 22 octobre 2019 précise que les principes comptables applicables aux immobilisations corporelles du Sénat se fondent sur les règles posées par la norme n° 6 du recueil des normes comptables de l'État, complétée à compter de 2018 par la norme n° 17 dudit recueil relative aux biens historiques et culturels.

Pour leur part, les engagements sociaux font l'objet d'une mention dans l'annexe aux états financiers, comme l'autorise la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2023 de l'autorité des normes comptables.

L'arrêté de Bureau n° 2017-272 du 7 décembre 2017 et l'arrêté de Questure n° 2018-1106 du 12 décembre 2018 fixent les principes généraux de prise en charge et de contrôle des frais de mandat des sénateurs.

En vertu de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable, le compte de gestion est présenté aux questeurs, qui le transmettent à la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

III – Opinion

Au terme des vérifications auxquelles elle a procédé, la Cour estime avoir collecté les éléments probants nécessaires pour fonder son opinion sur les comptes du Sénat de l'exercice 2022.

Pour conduire les travaux de certification, la mission d'audit a notamment pu prendre connaissance des règles de tenue et d'établissement des comptes du Sénat, des livres comptables et mandats justifiant les opérations et les soldes comptables qui y figurent et nécessaires à l'exercice de ses travaux, des dispositifs et procédures concourant au contrôle interne comptable et financier. Elle a également eu communication des documents nécessaires à la formulation d'une opinion sur les comptes.

Se fondant sur ces éléments, la Cour certifie qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, la Cour appelle l'attention sur trois notes de l'annexe aux états financiers.

La note 2.13 de l'annexe, qui porte sur les charges d'exploitation, détaille les modalités de comptabilisation des charges parlementaires et mentionne les arrêtés de Bureau et de Questure du 7 décembre 2017 qui définissent les contrôles réalisés par le comité de déontologie parlementaire, en application de la loi organique n° 2017-1338 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique. Les avances de frais de mandat versées aux sénateurs sont contrôlées au cours de l'exercice suivant leur versement. Ainsi, les avances de frais de mandat comptabilisées au cours de l'exercice 2022 seront contrôlées en 2023.

La note 5.3 qui porte sur les immobilisations corporelles, attire l'attention du lecteur sur la valeur vénale en état d'usage des immeubles à usage d'habitation résultant de la réévaluation par France Domaine qui a eu lieu en 2022.

La note 7.1, qui porte sur les engagements de pensions et retraites et engagements assimilés, attire l'attention du lecteur sur la diminution du total des engagements de 33 % par rapport à l'exercice précédent, s'expliquant principalement par l'évolution des taux d'actualisation.



SÉNAT

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

SOMMAIRE

Bilan agrégé du Sénat.....	142
Compte de résultat agrégé du Sénat	143
NOTES ANNEXES :	
1. Référentiel comptable.....	145
2. Règles et méthodes comptables.....	145
2.1 Modalités d'agrégation des comptes	146
2.2 Immobilisations incorporelles	146
2.3 Immobilisations corporelles	147
2.4 Immobilisations financières	148
2.5 Stocks.....	149
2.6 Créances.....	149
2.7 Trésorerie.....	149
2.8 Capitaux propres.....	150
2.9 Provisions pour risques et charges	150
2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux.....	151
2.11 Dettes.....	152
2.12 Produits d'exploitation.....	152
2.13 Charges d'exploitation.....	152
2.14 Charges et produits financiers	153
2.15 Charges et produits exceptionnels.....	153
3. Comparabilité des comptes.....	153
4. Événements significatifs de l'exercice.....	153
5. Notes relatives au bilan agrégé	155
5.1 Présentation du bilan au 31/12/2022 contributif par entité.....	155
5.2 Immobilisations incorporelles.....	156
5.3 Immobilisations corporelles.....	157
5.4 Immobilisations financières	159
5.5 Créances d'exploitation	162
5.6 Trésorerie.....	162
5.7 Capitaux propres.....	163
5.8 Provisions pour risques et charges	163
5.9 Dettes Fournisseurs.....	163
5.10 Dettes fiscales et sociale.....	164
5.11 Dettes diverses.....	164
5.12 Actifs venant en couverture des engagements de retraite	165
6. Notes relatives au compte de résultat agrégé	167
6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2022 contributif par entité.....	167
6.2 Produits d'exploitation.....	168
6.3 Charges d'exploitation	169
6.4 Produits financiers et charges financières.....	171
6.5 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles.....	172
7. Informations complémentaires.....	173
7.1 Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés	173
7.2 Effectifs.....	176
7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs	177
7.4 Autres informations	177

Les écarts d'unité constatés dans le tableau ci-dessus s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.

	ACTIF (K€)				PASSIF (K€)		
	Sénat au 31/12/2022			Sénat au 31/12/2021	Sénat au 31/12/2022	Sénat au 31/12/2021	
	Valeurs brutes au 31/12/2022	Amortissements et provisions	Valeurs nettes au 31/12/2022				
ACTIF IMMOBILISÉ					DOTATION ET RESERVES		
Immobilisations incorporelles	9 761	7 456	2 305	2 638	Fonds propres	1 674 012	1 611 359
Immobilisations corporelles	565 649	75 054	490 595	411 375	Report à nouveau	288 715	309 262
Immobilisations financières	1 195 520	21 970	1 173 550	1 030 162	Résultat de l'exercice	- 5 409	- 20 109
					<i>Sénat</i>	13 973	10 315
					<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	- 19 382	- 30 424
					Total des fonds propres	1 957 319	1 900 513
					Provisions pour risques et charges	7 886	7 869
Total de l'actif immobilisé	1 770 931	104 481	1 666 450	1 444 175	Dettes financières	200	196
ACTIF CIRCULANT					DETTES CIRCULANTES		
Stocks	762		762	788	Fournisseurs	11 674	9 123
Créances diverses	7 426		7 426	9 674	Dettes fiscales et sociales	15 028	8 688
Valeurs mobilières de placement					Dettes diverses	7 157	8 478
Autres disponibilités	324 625		324 625	480 229			
Total de l'actif circulant	332 813		332 813	490 691	Total des dettes	33 859	26 289
Total actif	2 103 744	104 481	1 999 263	1 934 867	Total passif	1 999 263	1 934 867
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite (nets)</i>			<i>1 285 731</i>	<i>1 349 673</i>			

BILAN AGRÉGÉ DU SÉNAT

COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DU SÉNAT

(K€)	Sénat agrégé au 31/12/22	Sénat agrégé au 31/12/21
Produits d'exploitation		
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	356 233	341 233
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	10 868	10 727
Autres produits d'exploitation	17 513	16 979
Reprises sur amortissements et provisions	2 639	2 095
Total produits d'exploitation	387 252	371 032
Charges d'exploitation		
Achats et autres charges externes	38 364	34 294
Impôts, taxes et versements assimilés	1 702	1 713
Indemnité parlementaire et traitements	137 492	134 905
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	104 014	99 829
Subvention destinée à Public Sénat	17 648	17 648
Prestations de retraite et de sécurité sociale	115 953	113 293
Autres charges d'exploitation	11 988	11 810
Dotations aux amortissements et provisions	9 511	10 734
Total charges d'exploitation	436 672	424 226
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 49 420	- 53 194
Produits financiers		
Produits des actifs immobilisés	23 168	21 461
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Revenus des autres produits financiers	1 660	915
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	308 725	95 672
Reprises sur amortissements et provisions	1 385	4 639
Total produits financiers	334 938	122 687
Charges financières		
Charges d'intérêts	4	5
Autres charges financières		
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	271 175	87 968
Dotations aux provisions - charges financières	19 793	1 343
Total charges financières	290 971	89 316
RÉSULTAT FINANCIER	43 967	33 371
RÉSULTAT COURANT	- 5 452	- 19 823
Produits exceptionnels		
Produits sur opérations de gestion	66	123
Autres produits exceptionnels	179	675
Reprises sur amortissements et provisions		
Total produits exceptionnels	245	798
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	187	137
Autres charges exceptionnelles	15	946
Dotations aux provisions - charges financières		
Total charges exceptionnelles	202	1 083
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	43	- 285
TOTAL PRODUITS	722 436	494 517
TOTAL CHARGES	727 845	514 626
RÉSULTAT GÉNÉRAL	- 5 409	- 20 109

Sénat stricto sensu

13 973

10 315

Caisses des retraites et de sécurité sociale

-19 382

-30 424

Les écarts d'unités constatés dans le tableau ci-dessus s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.

NOTES ANNEXES

1. Référentiel comptable

L'application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 s'est traduite pour le Sénat par un aménagement des méthodes comptables appliquées dans ses comptes. Il en est résulté un nouveau référentiel comptable.

Les modifications apportées au référentiel du Sénat sont fondées sur l'article 30, alinéa 2 de la LOLF : « *Les règles applicables à la comptabilité générale de l'État ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action* ». Elles résultent également du principe de son autonomie administrative, budgétaire et comptable, garantie de la séparation effective des pouvoirs constitutionnels. Les méthodes comptables appliquées par le Sénat sont conformes aux dispositions du plan comptable général, sous réserve des adaptations qui y sont apportées à raison de ses spécificités institutionnelles.

À cet effet, les règles applicables aux immobilisations corporelles sont compatibles avec les normes comptables de l'État. Les règles applicables aux engagements de retraite et aux avantages similaires sont celles issues de la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité (CNC) modifiée, remplacée par la recommandation de l'Autorité des normes comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée.

Ce nouveau référentiel comptable a été adopté par le Bureau du Sénat par un arrêté en date du 27 novembre 2007. Il est entré en application pour l'examen des comptes de l'année 2007.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels du Sénat résultent de l'agrégation des comptes du Sénat *stricto sensu*, des comptabilités annexes et des régies directes. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, le périmètre d'agrégation comprend cinq entités comptables :

- le Sénat *stricto sensu*¹⁶ ;
- la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) ;
- la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) ;
- la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (CSSS) ;
- la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat (CSSPS).

Ces comptes annuels ont été établis par le Trésorier, conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat, en vue de leur transmission à la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne. Présentés en milliers d'euros, les comptes annuels sont préparés sur la base du principe du coût historique à l'exception du patrimoine immobilier à usage d'habitation et de bureaux¹⁷.

¹⁶ Le périmètre du « Sénat *stricto sensu* » dans la suite du présent document inclut la comptabilité des buvettes du Sénat (gérée en régie directe), retracée au sein d'un compte de commerce distinct.

¹⁷ Auparavant nommé « non spécifique ».

2.1 Modalités d'agrégation des comptes

Les comptes annuels du Sénat comprennent un bilan agrégé, un compte de résultat agrégé, une annexe présentant les règles et méthodes comptables, ainsi que des notes explicatives des principales rubriques du bilan et du compte de résultat intégrant, notamment, l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'agrégation des comptes conduit à éliminer les flux réciproques entre les différentes entités comptables. L'élimination de ces flux porte :

- en ce qui concerne le bilan, sur les dettes ou les créances réciproques ;
- s'agissant du compte de résultat, principalement sur les contributions versées par le Sénat aux Caisses des retraites et de sécurité sociale, à l'exclusion des cotisations salariales, ainsi que sur les redevances annuelles de gestion versées par les différentes Caisses au Sénat.

Les flux réciproques internes au Sénat *stricto sensu*, notamment s'agissant des opérations relatives aux buvettes rattachées au Sénat, sont éliminés à l'intérieur de la colonne « Sénat *stricto sensu* ».

Conformément aux dispositions du référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat le 27 novembre 2007, certaines rubriques ont été créées dans le bilan agrégé en vue d'identifier les parts contributives des différentes entités comptables au résultat du Sénat, ainsi que les éléments d'actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Afin de fournir une information complète, des états de ventilation du bilan et du compte de résultat agrégés du Sénat font ressortir les contributions des différentes entités comptables.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent, d'une part, à des logiciels acquis et, d'autre part, à des logiciels que le Sénat produit en interne pour ses propres besoins. Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation.

Ces durées sont les suivantes :

Amortissement des immobilisations incorporelles	Durée
Logiciel bureautique	1 an
Logiciel audiovisuel	3 ans
Logiciel outil et réseau	3 ans
Progiciels	5 ans
Logiciel produit en interne	5 ans

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices, pour lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit du Sénat.

Le traitement comptable des immobilisations corporelles est différent selon la nature de l'immobilisation.

À la suite de l'évolution de la norme 6 relative aux immobilisations corporelles de l'État, les intitulés des catégories de biens immobiliers du Sénat ont été mis à jour, conformément à l'arrêté de Questure n° 1010 du 22 octobre 2019, sans que cela ne modifie néanmoins le traitement comptable appliqué jusqu'à présent à ces biens :

- les biens immobiliers auparavant dénommés « spécifiques » sont ainsi, désormais, appelés « historiques et culturels » ;
- les biens immobiliers qui relevaient précédemment de la catégorie des biens « non spécifiques » sont dénommés « à usage d'habitation et de bureaux » ;
- les intitulés des autres immobilisations corporelles n'ont pas été modifiés.

2.3.1 Biens immobiliers historiques et culturels

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires, un patrimoine historique a été affecté au Sénat. Ces biens immobiliers à caractère historique, qui comprennent le Palais du Luxembourg, l'Hôtel du Petit Luxembourg, leurs jardins et leurs dépendances historiques, sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan d'ouverture du Sénat.

Les travaux réalisés sur ces biens ont été comptabilisés et amortis à partir du 1^{er} janvier 2007.

Les amortissements de ces biens et travaux, calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée, sont enregistrés en charges. Ces durées sont les suivantes :

Amortissement des immobilisations liées aux biens historiques	Durée
Gros œuvre	25 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.)	5 à 10 ans
Installations électroniques	5 à 10 ans
Installations de communication	5 à 10 ans
Autres installations et agencements ⁽¹⁾	5 à 10 ans

2.3.2 Biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux

Les immeubles à usage d'habitation et de bureaux appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. Le montant des travaux immobilisés liés à un bien immobilier et réalisés après la valorisation à dire d'expert augmente la valeur d'ensemble du bien immobilier à due concurrence, sauf à démontrer l'existence d'une perte de valeur.

Sauf circonstance exceptionnelle, la valeur de marché (ou valeur vénale) est révisée périodiquement (3 ans).

L'écart entre la valeur nette comptable d'un bien immobilier à usage d'habitation et de bureaux et sa valeur vénale mise à jour grâce à une nouvelle expertise est inscrit en réserve, dans un compte intitulé « Écart de réévaluation ».

Les biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux ainsi que les immobilisations liées ne donnent pas lieu à amortissement.

2.3.3 Autres immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation :

Amortissement des autres immobilisations corporelles	Durée
Électroménager, machines	10 ans
Matériel industriel, outillage (garage, jardin)	5 à 10 ans
Bibliothèques et mobilier	5 ans
Véhicules (de tourisme et utilitaire)	5 ans
Matériel de bureau, Matériel vidéo, sonorisation, serveurs informatiques	5 ans
Équipement micro-informatique	4 ans
Matériel photo	3 ans

Toutefois, les biens entrant dans la catégorie des œuvres d'art et assimilées sont inscrits au bilan d'ouverture à l'euro symbolique et, pour les acquisitions ultérieures, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale pour ceux d'entre eux qui sont reçus à titre gratuit. Ces biens ne sont pas amortissables.

Les biens mis en dépôt au Sénat dont les risques et avantages sont principalement portés par celui-ci sont comptabilisés en immobilisation. Au 31 décembre 2022, il s'agit exclusivement d'œuvres d'art ou assimilées. La contrepartie des œuvres d'art en dépôt est inscrite au passif du bilan dans les fonds propres.

Il en est également ainsi des contrats de location assimilables à des contrats de location financement, qui sont traduits dans les comptes de manière à présenter les biens contrôlés à l'actif et la dette correspondante au passif.

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), des dépôts et cautionnements et des autres titres immobilisés – dont des prêts – portés par les Caisses des retraites et affectés à la couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et sont provisionnés en cas de perte de valeur.

Les TIAP et les actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires, conformément au règlement budgétaire et comptable, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition historique.

À la clôture de l'exercice, les produits financiers afférents sont comptabilisés sur la base de la meilleure estimation disponible.

Les plus et moins-values latentes à la clôture de l'exercice sont déterminées selon les modalités suivantes :

- les actifs cotés sont évalués sur la base du dernier cours boursier de l'année ;
- les autres actifs sont évalués sur la base de la meilleure estimation disponible (prix des dernières transactions connues, évaluation communiquée par le gestionnaire).

Les moins-values latentes sont provisionnées sans compensation entre les différentes lignes de titres. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les plus et moins-values réalisées sont constatées, pour chaque ligne de titre, par différence entre le prix de cession et le prix de revient, qui est calculé conformément à la méthode du coût moyen pondéré.

Le résultat de cession des TIAP et des autres immobilisations financières est comptabilisé en résultat financier.

Les prêts aux Sénateurs et aux personnels du Sénat, ainsi que les dépôts et cautionnements, sont inscrits à leur valeur nominale. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation déterminée en fonction de la capacité de recouvrement.

2.5 Stocks

Les stocks sont valorisés et comptabilisés en retenant la méthode du premier entré, premier sorti. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle du stock en fin d'exercice est inférieure à la valeur historique d'achat à la même date.

2.6 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

2.7 Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice en cas de perte de valeur. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les liquidités nettes bancaires, les encours en caisse et les régies d'avance sont classés dans la rubrique « Autres disponibilités » du bilan.

Les comptes d'épargne et assimilés, les intérêts courus sur ces comptes y sont également classés, à l'exception de la Réserve Spéciale d'Intervention, pour laquelle ils sont classés en « Immobilisations financières ».

Les découverts bancaires sont classés, le cas échéant, dans la rubrique « Établissements bancaires et assimilés » au passif du bilan.

2.8 Capitaux propres

Les dotations et réserves représentent la contrepartie des actifs et passifs comptabilisés dans le bilan d'ouverture de 2002, majorées des incorporations et réévaluations ultérieures. Le report à nouveau enregistre, le cas échéant, les résultats comptables des exercices précédents.

2.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance est incertain.

Ces provisions concernent :

- les rentes et pensions d'invalidité versées aux personnels du Sénat ;
- les maintiens de droits aux prestations maladie dans certaines situations particulières (congé parental) ;
- les prestations maladie ayant leur origine dans l'exercice et qui seront versées par les Caisses de sécurité sociale au cours des exercices suivants ;
- les rémunérations versées aux personnels du Sénat dans le cadre d'une position statutaire particulière telle que le congé longue durée ou la mise à disposition institutionnelle ;
- les provisions pour litiges ;
- les versements de cotisations susceptibles d'intervenir pour les membres du personnel radiés des cadres sans droit à pension.

Les provisions pour rentes et pensions d'invalidité sont comptabilisées à la clôture de l'exercice au cours duquel l'incapacité ouvrant droit à la rente a été reconnue et sont calculées sur la base de la rente acquise au 31 décembre de l'exercice et de l'espérance de vie résiduelle du titulaire.

Les provisions pour prestations maladie sont estimées sur la base de la moyenne des dépenses de même nature constatées au cours des 5 derniers exercices.

Les provisions relatives à la rémunération des personnels en mise à disposition institutionnelle et au droit des personnels à un congé de longue durée sont calculées sur la base des situations en cours et des montants et durées couverts par les décisions individuelles applicables au 31 décembre de l'exercice¹⁸. Pour les mises à disposition institutionnelles, la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels, prévue dans les conventions, est, depuis cette année, déduite du passif.

2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux

Les avantages des membres du personnel du Sénat (rémunérations, accessoires, absences rémunérées et avantages similaires) désignent toute prestation servie par le Sénat au titre des services rendus (services faits) accomplis par ces derniers.

Le critère de rattachement des charges à l'exercice est constitué par le service rendu, à l'exception des indemnités de fin de contrat pour lesquelles le critère de rattachement résulte de la cessation d'activité du membre du personnel.

À la clôture de l'exercice, des provisions sont comptabilisées au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'accumulation du fait des services passés (services déjà rendus) par les membres du personnel. Le cas échéant, l'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations. À ce titre, une charge à payer pour les congés payés et allègements acquis et non pris par le personnel statutaire est comptabilisée. La méthode de valorisation est fondée sur une moyenne des congés et allègements acquis et non pris constatés sur cinq ans (base de référence 2015-2019) appliquée aux traitements de référence annuels des effectifs présents au 31 décembre de l'année.

Dans le cas particulier des prestations servies au titre de l'incapacité partielle ou totale de longue durée (congés longue durée, pensions et rentes d'invalidité, etc.), la charge attendue pour le Sénat est comptabilisée à la clôture de l'exercice au cours duquel l'incapacité ouvrant droit à la rente a été reconnue, dans la mesure où le niveau de ces prestations est le même pour tous les membres du personnel quelle que soit leur durée de service.

Par exception aux principes énoncés ci-dessus et conformément à l'option ouverte par le plan comptable général, aucune provision n'est inscrite au bilan du Sénat au titre des engagements de retraite et avantages similaires (i.e. frais de santé, frais de transport, congé spécial et indemnité de départ à la retraite). Ces engagements sont mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels du Sénat et sont évalués conformément aux dispositions de la recommandation du CNC n° 2003-R.01 modifiée relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, remplacée par la recommandation de l'Autorité des normes comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée.

¹⁸ Ces positions peuvent ensuite faire l'objet de prolongations, dans les limites prévues par la réglementation relative à ces dispositifs, ne pouvant être pris en compte dans le calcul de la provision.

2.11 Dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

2.12 Produits d'exploitation

Conformément au principe de l'autonomie financière des Assemblées parlementaires, posé par l'article 7 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 précitée, et dans la mesure où le Sénat détermine en toute liberté l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'État, celle-ci est intégralement comptabilisée en produits d'exploitation. Le montant ainsi comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui inscrit dans le projet de loi de finances au titre du même exercice et arrêté après le vote de cette loi.

Le capital social de la société Public Sénat étant détenu intégralement par le Sénat qui en assure le contrôle, la dotation budgétaire destinée à financer cette société et versée par l'État au Sénat est enregistrée en produits d'exploitation. Symétriquement, le reversement de cette dotation à la société est comptabilisé parmi les charges d'exploitation.

Par ailleurs, les services du Sénat gèrent les caisses des retraites et les caisses de sécurité sociale destinées aux Sénateurs et aux personnels du Sénat. Il en résulte des produits issus des cotisations des personnes concernées. Celles-ci sont comptabilisées en produits d'exploitation.

2.13 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent notamment les indemnités des Sénateurs, les traitements des personnels et les charges liées à l'exercice du mandat parlementaire.

Au cours de l'exercice, les avances versées aux Sénateurs, en application de l'arrêté de Bureau n° 2017-272 du 7 décembre 2017 modifié et de l'arrêté de Questure n° 2017-1202 modifié adopté à la même date, sont comptabilisées en charges d'exploitation dans les comptes comptables du Sénat relatifs aux aides à l'exercice du mandat parlementaire.

À la fin de chaque exercice, il est procédé, par Sénateur et par catégorie d'avance, au rapprochement des avances versées au cours de l'exercice des dépenses justifiées¹⁹ au titre de chacune de ces avances sur le même exercice.

Les fractions de ces avances non rapprochées de dépenses justifiées sont comptabilisées en atténuation de charges. Les sommes à recouvrer au titre des fractions des avances non rapprochées sont comptabilisées en actifs à recouvrer au bilan. Ces sommes figurent parmi les créances diverses.

Les dépenses rattachables à l'exercice clos et qui n'ont pas pu être imputées par les Sénateurs avant le 15 janvier de l'exercice suivant sont rapprochées des avances générales versées au cours de ce même exercice. Leur rattachement comptable à l'exercice clos est assuré sur la

¹⁹ Les justificatifs produits par les Sénateurs donnent lieu à un contrôle dans les conditions fixées par les arrêtés de Bureau et de Questure précités du 7 décembre 2017.

base d'une estimation constituée des dépenses de même nature déclarées au cours de l'exercice précédent.

Sont également incluses dans les charges d'exploitation les prestations servies dans le cadre des régimes de retraite et de sécurité sociale, ainsi que la subvention versée à la société Public Sénat.

2.14 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers correspondent aux revenus des actifs financiers, aux résultats de cession des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement, aux produits d'intérêt et aux prêts, ainsi qu'aux charges d'intérêt bancaires.

2.15 Charges et produits exceptionnels

Aucun produit sur exercices antérieurs n'a été perçu en 2022. Les produits exceptionnels perçus correspondent principalement aux cessions d'immobilisation et aux indemnités reçues suite à un sinistre. Les charges exceptionnelles correspondent principalement aux protocoles transactionnels signés au cours de l'exercice. Les charges sur exercice antérieur correspondent à l'ajustement du mobilier du jardin.

3. Comparabilité des comptes

À compter de l'exercice 2022, le calcul de la provision relative aux mises à disposition institutionnelles tient compte de la participation des organismes d'accueil à la rémunération des personnels mis à disposition. Le montant correspondant est ainsi déduit du montant des rémunérations versées.

4. Événements significatifs de l'exercice

Cinq principaux événements de l'exercice 2022 peuvent être mentionnés.

1° La diminution des disponibilités (-156 millions d'euros) et l'augmentation du poste « *Immobilisations financières* » (+143 millions d'euros) résultent principalement de la politique d'allocation des caisses des retraites ayant amené, en 2022, à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés dans les comptes.

2° Les produits et charges augmentent significativement par rapport à 2021, avec une hausse respective de 46,1 % et 41,4 %. Ces évolutions s'expliquent principalement par la hausse des produits financiers (+ 173 %) et des charges financières (+ 226 %), qui résulte notamment d'un nombre important de cessions et d'acquisitions d'immobilisations financières par les caisses des retraites au cours de l'exercice.

3° Les dépenses en matière d'indemnités des Sénateurs, de rémunération du personnel titulaire et stagiaire et de rémunération du personnel contractuel et temporaire (137,5 millions d'euros) sont en hausse de 1,85 % par rapport à 2021, ce qui s'explique quasiment intégralement par la hausse du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 (qui correspond sur six mois à une hausse de 1,75 %).

4° France Domaine a procédé à la revalorisation triennale des bâtiments à usage d'habitation et de bureau détenus par le Sénat, qui conduit à une hausse de 62,3 millions d'euros des immobilisations à ce titre.

5° Le montant des reprises des avances sur frais de mandat non consommées au cours de l'exercice 2022 s'établit à 3,7 millions d'euros, en baisse de 2 millions d'euros par rapport à 2021 (5,7 millions d'euros).

5. Notes relatives au bilan agrégé

5.1 Présentation du bilan au 31 décembre 2022 contributif par entité

Bilans individuels au 31/12/2022									
ACTIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Élimination (2)	Sénat au 31/12/2022	Sénat au 31/12/2021	
ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles (nettes)	2 149	71	85				2 305	2 638	
Immobilisations corporelles (nettes)	490 595						490 595	411 375	
Immobilisations financières (nettes)	120 915	510 503	542 132				1 173 550	1 030 162	
dont Actifs venant en couverture des engagements de retraités (nettes)		514 043	575 587				1 089 630	1 349 673	
Total de l'actif immobilisé	613 659	510 574	542 217				1 666 450	1 444 175	
ACTIF CIRCULANT									
Stocks	762						762	788	
Créances diverses (1)	7 907	74	177	675	802	- 2 210	7 426	9 674	
Valeurs mobilières de placement									
Autres disponibilités	21 565	104 292	185 579	4 927	8 264		324 625	480 229	
Total de l'actif circulant	30 233	104 366	185 756	5 601	9 066	- 2 210	332 813	490 691	
Total actif	643 892	614 940	727 973	5 601	9 066	- 2 210	1 999 263	1 934 867	
dont Actifs venant en couverture des engagements de retraités (nets) (3)		589 740	695 991				1 285 731	1 349 673	
PASSIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Élimination (2)	Sénat au 31/12/2022	Sénat au 31/12/2021	
DOTATION ET RESERVES									
Fonds propres	277 061	623 780	773 172				1 674 012	1 611 359	
Report à nouveau	321 870	- 4 674	- 37 748	2 818	6 448		288 715	309 262	
Résultat de l'exercice		- 1 597	- 1 372	- 85	- 51		- 5 409	- 20 109	
Sénat	13 973						13 973	10 315	
Caisse des retraites et de sécurité sociale		- 7 210	- 12 173				- 19 382	- 30 424	
Autres									
Total des fonds propres	612 904	611 896	723 252	2 818	6 448		1 957 319	1 900 513	
Provisions pour risques et charges	5 794		220	692	1 179		7 886	7 869	
Dettes financières	200						200	196	
DETTES CIRCULANTES									
Fournisseurs	11 270			92	312		11 674	9 123	
Dettes fiscales et sociales	7 510	3 032	4 486				15 028	8 688	
Dettes diverses	6 214	13	15	1 999	1 126	- 2 210	7 157	8 478	
Etablissements bancaires et assimilés									
Total des dettes	24 994	3 045	4 501	2 091	1 438	- 2 210	33 859	26 289	
Total passif	643 892	614 940	727 973	5 601	9 066	- 2 210	1 999 263	1 934 867	

(1) Le compte de liaison de la buvette avec le Sénat (classe 5) a été reclassé en "créances diverses" pour des raisons de cohérence avec le compte de liaison du Sénat (453000).

(2) La colonne "Élimination" retracce les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion donc des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu et aux caisses de sécurité sociale, qui sont éliminés au sein de leurs colonnes respectives.

(3) Pour les actifs affectés à la couverture des engagements de retraités - cf. point 5.1.1.

5.2 Immobilisations incorporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations incorporelles entre les bilans d'ouverture et de clôture 2022.

Les écarts d'unités constatés dans l'ensemble des tableaux présentés ci-après s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	9 314	877	430	9 761
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	8 884	654		9 539
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations en cours	430	221	430	221
Avances sur immobilisations		2		2
Total	9 314	877	430	9 761

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	6 586	735		7 321	2 440
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	6 586	735		7 321	2 440
Autres immobilisations incorporelles					
Total	6 586	735		7 321	2 440

5.3 Immobilisations corporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations corporelles entre les bilans d'ouverture et de clôture 2022.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Biens immobiliers historiques et culturels	43 848	10 075	118	53 806
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains	1 939	16		1 954
<i>Immobilisations en cours</i>				
Constructions	29 136	4 782		33 918
<i>Immobilisations en cours</i>	21	3 791	21	3 791
<i>Avances sur immobilisations</i>	98	843	98	843
Installations techniques, matériels et outillage	12 656	643		13 298
<i>Immobilisations en cours</i>				
<i>Avances sur immobilisations</i>				
Biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux	367 075	71 419	881	437 613
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	357 596	64 525		422 121
<i>Immobilisations en cours</i>	7 561	5 997	646	12 912
<i>Avances sur immobilisations</i>	235	134	235	134
Installations techniques, matériels et outillage	1 683	762		2 445
<i>Immobilisations en cours</i>				
Autres immobilisations corporelles	70 725	5 071	1 565	74 231
Collections et œuvres d'art	5 552	91	104	5 538
<i>Immobilisations en cours</i>				
<i>Avances sur immobilisations</i>				
Autres immobilisations corporelles	63 503	2 430	1 309	64 624
<i>Immobilisations en cours</i>	1 670	2 334	152	3 853
<i>Avances sur immobilisations</i>		216		216
Mobilier en crédit bail				
Total	481 648	86 566	2 564	565 650

Les augmentations d'immobilisations corporelles en cours sont principalement le fait du programme de travaux du Sénat et notamment de l'opération sur le bâtiment des 26-36 rue de Vaugirard, toujours en cours au 31 décembre 2022.

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations corporelles					
<i>Biens immobiliers historiques et culturels</i>	19 863	2 295		22 158	31 648
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains	409	78		487	1 467
Constructions	13 726	1 162		14 889	23 664
Installations techniques, matériels et outillage	5 728	1 054		6 782	6 516
<i>Biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux</i>					437 613
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains					435 167
Constructions					2 445
Installations techniques, matériels et outillage					
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	50 410	3 779	1 293	52 896	21 335
Collections et œuvres d'art	1 177	140		1 317	4 221
Autres immobilisations corporelles	49 232	3 639	1 293	51 579	17 114
Mobilier en crédit bail					
Total	70 273	6 074	1 293	75 054	490 596

Le tableau ci-dessous rappelle la valeur vénale en état d'usage des immeubles à usage d'habitation et de bureaux résultant de la réévaluation par France Domaine qui a eu lieu en 2022.

Immeubles à usage d'habitation et de bureaux - localisation	Type	Valeur vénale au 31/12/2022 (K€)	Caractéristiques (1)
Paris	locaux	437 693	32 042 m ²
Longpont-sur-Orge	parcelle	299	166 m ²
Total		437 992	

(1) En surface utile brute

Décomposition de l'évolution de la valorisation 2019-2022

Immeuble	Valeur vénale au 31/12/2019 (K€)	Effet du changement de méthode	Effet des modifications de surface	Effet des revalorisations de prix au m ²	Valeur vénale au 31/12/2022 (K€)
Paris	354 400	-	+ 2 911	+ 80 382	437 693
Longpont-sur-Orge	737	- 438	-	-	299
Total	355 137	- 438	+ 2 911	+ 80 382	437 992

N.B. L'évolution de la valeur nette des immobilisations correspondantes n'est pas égale à l'évolution de la valeur vénale présentée dans le tableau ci-dessus, du fait de l'immobilisation des travaux effectués entre deux réévaluations (cf. supra point 2.3.2).

5.4 Immobilisations financières

Les tableaux ci-dessous retracent la valeur nette des immobilisations financières à la clôture 2022.

Immobilisations financières (K€)	Sénat stricto sensu	Caisses des retraites	Caisses de sécurité sociale	Régies directes	Sénat au 31/12/2022 (K€)	Sénat au 31/12/2021 (K€)	Variation
Titres de participations (1)	541				541	541	
TIAP	119 425				119 425	126 386	-6 961
Immobilisations venant en couverture des engagements de retraite		1 048 064			1 048 064	899 023	149 041
Intérêts courus et revenus courus	628	4 571			5 199	3 894	1 304
Dépôts et cautionnements versés	321				321	318	3
Total immobilisations financières	120 915	1 052 635			1 173 550	1 030 162	143 388

Les montants de ce tableau correspondent aux valeurs nettes des immobilisations financières.

(1) Correspond à 100% des titres de Public Sénat, société exclusivement financée par les subventions versées par le Sénat.

Participation dans la société Public Sénat (en K€)	31/12/2022
Capital	120
Réserves et primes d'émissions, de fusion, d'apport...	433
Report à nouveau	264
Résultat de l'exercice	31
Subvention d'investissement	1 289
Capitaux propres (en K€)	2 138
Montant des prêts et avances accordés	
Montant des cautions et avals donnés	
Montant des dividendes encaissés	

N.B. Les données ci-dessus résultent des états financiers provisoires transmis par Public Sénat, avant leur certification.

Filiales et participations (K€)	SA PUBLIC SENAT
Valeur comptable des titres détenus :	
- brute :	541
- nette :	541

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A L'OUVERTURE 2022 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI <i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>					
TIAP-OPCVM-RSI <i>Revenus courus TIAP-OPCVM</i>	16 616 59	74	16 542 59	18 417 59	1 801
TIAP-Autres titres long terme-RSI <i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	23 411 136		23 411 136	30 155 136	6 744
TIAP-Titres de créances négociables <i>Intérêts courus TIAP-Titres de créances négociables</i>	35 000 104		35 000 104	35 000 104	
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées					
TIAP-Compte sur livret <i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	51 433 10		51 433 10	51 433 10	
TIAP-Avance long terme IRFM					
Sous-total "TIAP"	126 459	74	126 386	135 004	8 545
Sous-total "revenus courus"	309		309	309	
TOTAL	126 768	74	126 695	135 313	8 545

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A LA CLOTURE 2022 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI <i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>					
TIAP-OPCVM-RSI <i>Revenus courus TIAP-OPCVM</i>	24 629 77	389	24 240 77	26 105 77	1 476
TIAP-Autres titres long terme-RSI <i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	25 655 137		25 655 137	32 757 137	7 102
TIAP-Titres de créances négociables <i>Intérêts courus TIAP-Titres de créances négociables</i>	35 000 262		35 000 262	35 000 262	
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées					
TIAP-Compte sur livret <i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	34 530 152		34 530 152	34 530 152	
TIAP-Avance long terme IRFM					
Sous-total "TIAP"	119 814	389	119 425	128 393	8 578
Sous-total "revenus courus"	628		628	628	
TOTAL	120 442	389	120 053	129 020	8 578

VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" (K€)		
Valeur du portefeuille Mouvements de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice	126 695	135 313
Acquisitions de l'exercice	30 502	30 502
Cessions de l'exercice	-37 147	-36 248
Variation de la dépréciation des titres cédés		
Plus-values sur cessions de titres :		
- détenus au début de l'exercice		-899
- acquis au cours de l'exercice		
Variation de la dépréciation du portefeuille	-316	
Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis au cours de l'exercice		-388
- sur titres acquis antérieurement		422
Mouvements comptables exceptionnels (1)		
Autres mouvements comptables (variation coupons et intérêts à recevoir)	319	319
Montant à la clôture	120 053	129 020

Les immobilisations financières venant en couverture des engagements de retraite sont présentées au point 5.12 du présent rapport.

Au sein de ces dernières, les prêts accordés aux Sénateurs et au personnel du Sénat s'élèvent à un montant total de 23,5 millions d'euros²⁰, dont la partie à échéance à plus d'un an représente 19,9 millions d'euros. Cette ligne est en extinction progressive, dans la mesure où il n'est plus possible de contracter de nouveaux prêts.

²⁰ Valeur nette comptable.

5.5 Créances d'exploitation

Nature des créances diverses	Solde de clôture 2022 (K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2021 (K€)	Variation (K€)
Produits à recevoir par les caisses de retraite	252	252		321	-69
<i>dont CRAS</i>	74	74	-	86	-11
<i>dont CRPS</i>	177	177	-	236	-58
Produits à recevoir de l'ACOSS par les caisses de sécurité sociale	696	696	-	1 055	-359
<i>dont CSSS</i>	346	346	-	346	
<i>dont CSSPS</i>	350	350	-	709	-359
Créances diverses	6 478	6 478		8 298	-1 820
TOTAL	7 426	7 426		9 674	-2 248

Les créances diverses correspondent principalement au cumul des avances sur frais de mandat non consommées au 31 décembre 2022 (pour un montant de 4,2 millions d'euros), à des créances clients pour un montant total de 223 K€, à des factures non établies en recettes dont le service fait est constaté sur 2022 et à des charges constatées d'avance.

Le poste « Produits à recevoir de l'ACOSS par les Caisses de sécurité sociale » reflète quant à lui la comptabilisation, à la clôture de l'exercice 2022, d'un produit à recevoir au titre du reversement ACOSS pour le mois de décembre.

5.6 Trésorerie

Comme à la clôture de l'exercice précédent, il n'y a plus aucune valeur mobilière de placement détenue en portefeuille, quelle que soit l'entité. Le recours aux comptes sur livret et aux comptes à terme a été privilégié pour la gestion de la trésorerie courante (cf. *infra*).

Rubriques et postes	Solde de clôture 2022 (K€)	Solde de clôture 2021 (K€)	Variation (K€)
Valeurs mobilières de placement			
Liquidités nettes bancaires	77 536	22 632	54 904
Compte sur livret	30 152	111 369	-81 217
Comptes à terme	216 747	346 043	-129 296
Caisses	67	73	-6
Régies d'avances et divers	122	111	11
Autres disponibilités	324 625	480 229	-155 604
Trésorerie nette	324 625	480 229	-155 604

5.7 Capitaux propres

Le tableau ci-dessous retrace les mouvements relatifs aux capitaux propres entre les soldes d'ouverture et de clôture 2022.

K€	Solde de clôture 2021	Variation évaluation France Domaine et des oeuvres en dépôt	Résultat 2022	Affectation du résultat 2021	Solde de clôture 2022
Fonds propres	1 611 359	62 653			1 674 012
Report à nouveau	309 262			-20 109	289 154
Résultat de l'exercice	- 20 109		-5 409	20 109	- 5 409
<i>Sénat stricto sensu</i>	10 315		13 973	-10 315	13 973
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	-30 424		-19 382	30 424	- 19 382
Total des fonds propres	1 900 513	62 653	- 10 818	20 109	1 957 757

5.8 Provisions pour risques et charges

Le tableau ci-dessous retrace les mouvements relatifs aux provisions pour risques et charges entre les soldes d'ouverture et de clôture 2022.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2021 (K€)	Dotations (K€)	Reprises (K€)	Solde de clôture 2022 (K€)
Rentes et pensions d'invalidité du personnel du Sénat	3 190	383		3 573
Prestations maladie des caisses de sécurité sociale	2 137	1 871	2 137	1 871
Positions particulières du personnel statutaire	855		259	596
Autres	1 687	403	243	1 847
Provisions pour risques et charges	7 869	2 657	2 639	7 886

La provision pour les rémunérations versées au personnel statutaire placé en mise à disposition institutionnelle ou en congé de longue durée est égale aux sommes à verser au cours des prochains exercices, jusqu'à la date de cessation ou de renouvellement de la position connue à la clôture, desquelles sont déduites désormais le montant de la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels. Cette participation représente 283 K€ pour la provision 2022.

La ligne des autres provisions pour risques et charges enregistre pour l'essentiel les risques financiers afférents aux litiges relatifs à certains marchés du Sénat et aux contentieux en matière de ressources humaines, ainsi que des versements de cotisations susceptibles d'intervenir pour les membres du personnel radiés des cadres sans droit à pension. La provision pour litiges fait l'objet d'une reprise de 198 K€, dont 42,5 K€ sont utilisés.

5.9 Dettes Fournisseurs

Le montant des dettes fournisseurs s'élève à 11,3 millions d'euros et correspond principalement à des factures non parvenues à la clôture 2022.

5.10 Dettes fiscales et sociales

Le tableau ci-dessous retrace les dettes fiscales et sociales à la clôture 2022, en distinguant celles dont l'échéance est à plus d'un an.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2022 (K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2021 (K€)	Variation (K€)
Droits à congés payés du personnel statutaire	764	764		720	44
Droits à allègements du personnel statutaire	1 303	1 303		1 525	-222
Droits à congés payés des personnels contractuels	399	399		444	-45
Organismes sociaux	2 326	2 326		2 158	168
Organismes sociaux - charges à payer	1 060	1 060		951	109
Prélèvement à la source (PAS) - actifs et retraités	2 951	2 951		2 856	95
Prélèvement à la source - charges à payer				1	-1
Autres provisions sur éléments de rémunération	112	112		32	80
Pension à verser	6 112	6 112			6 112
Autres dettes fiscales et sociales					
Prestations des caisses de sécurité sociale					
Dettes fiscales et sociales des caisses des retraites (hors PAS)					
Dettes fiscales et sociales	15 028	15 028	-	8 688	6 340

La variation par rapport à 2021 s'explique principalement par le fait que les pensions dues au titre du mois de décembre sont désormais comptabilisées sur les comptes de classe 4 « pensions dues ». Elles étaient précédemment comptabilisées sur un compte d'attente (512100).

5.11 Dettes diverses

Le tableau ci-dessous retrace les dettes diverses à la clôture 2022, en distinguant celles dont l'échéance est à plus d'un an.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2022 (K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2021 (K€)	Variation (K€)
Dettes à l'égard de l'AGAS	3 035	3 035		2 969	66
Dettes à l'égard de l'Etat					
Réserves d'assurances	2 778		2 778	2 706	72
Autres	401	322	79	1 082	-681
Dettes des caisses de sécurité sociale	915	915		1 711	-796
Dettes des caisses des retraites	28	28		10	18
Dettes diverses	7 157	4 300	2 857	8 478	-1 321

La diminution du poste « Autres dettes » résulte principalement des flux relatifs aux opérations de travaux entreprises par le Sénat pour le compte de la Ville de Paris. Le compte présente un solde créditeur, au 31 décembre 2022, de 194 K€ contre 939 K€, au 31 décembre 2021.

La diminution des dettes des caisses de sécurité sociale résulte quant à elle de la baisse de la provision décès 2022 par rapport à celle de 2021 et la diminution des charges rattachables à l'exercice 2022 et payées en 2023.

5.12 Actifs venant en couverture des engagements de retraite

L'article 3 du référentiel comptable du Sénat prévoit la faculté de distinguer parmi les actifs financiers ceux réputés venir en couverture des engagements de retraite et avantages similaires. Les actifs financiers des Caisses des retraites sont classés dans cette catégorie.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A L'OUVERTURE 2022 (K€)						
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
Actifs de la CRAS	615 692	1 476	614 216	2 391	858 759	240 676
dont immobilier illiquide	19 266		19 266	192	23 975	4 517
dont autres titres illiquides	25 667	961	24 706		43 730	18 063
dont actions et assimilées	235 250	516	234 734		344 277	109 027
dont obligations, prêts et assimilés	161 231		161 231	1 644	271 945	109 070
dont actifs monétaires	174 279		174 279	554	174 833	
Actifs de la CRPS	732 764	2 012	730 752	2 315	972 636	237 557
dont immobilier illiquide	22 084		22 084	269	28 925	6 572
dont autres titres illiquides	28 741	1 028	27 713		50 650	21 909
dont actions et assimilées	208 439	483	207 956		320 153	111 714
dont obligations, prêts et assimilés	201 835	502	201 334	1 480	300 677	97 361
dont actifs monétaires	271 665		271 665	566	272 231	
TOTAL	1 348 456	3 489	1 344 967	4 706	1 831 395	478 233

(1) Y compris les revenus courus.

(2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2021, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 4,7 millions d'euros se répartissant entre la Caisse de retraites des anciens Sénateurs (CRAS) pour 2,4 millions d'euros et la Caisse des retraites du personnel du Sénat (CRPS) pour 2,3 millions d'euros. Au bilan, 1 350 millions d'euros des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A LA CLOTURE 2022 (K€)						
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
Actifs de la CRAS	596 632	9 942	586 689	3 050	769 553	169 871
dont immobilier illiquide	19 266		19 266	174	25 360	5 920
dont autres titres illiquides	28 626	968	27 658		48 704	20 078
dont actions et assimilées	258 882	3 356	255 526		309 126	50 244
dont obligations, prêts et assimilés	211 324	5 618	205 707	2 173	307 126	93 629
dont actifs monétaires	78 533		78 533	704	79 236	
Actifs de la CRPS	704 256	11 639	692 618	3 374	868 014	160 384
dont immobilier illiquide	22 084		22 084	256	30 155	7 816
dont autres titres illiquides	32 392	1 074	31 318		56 307	23 915
dont actions et assimilées	237 156	3 065	234 091		286 574	49 418
dont obligations, prêts et assimilés	259 915	7 499	252 415	1 969	341 118	79 235
dont actifs monétaires	152 710		152 710	1 149	153 859	
TOTAL	1 300 888	21 581	1 279 307	6 424	1 637 566	330 255

(1) Y compris les revenus courus.

(2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2022, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 6,42 millions d'euros se répartissant entre la Caisse de retraites des anciens Sénateurs pour 3,05 millions d'euros et la Caisse des retraites du personnel du Sénat pour 3,37 millions d'euros.

Au bilan, 1 286 millions d'euros des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

6 Notes relatives au compte de résultat agrégé

6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2022 contributif par entité

COMPTES DE RÉSULTAT INDIVIDUELS AU 31/12/2022									
Rubriques et postes (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Sénat au 31/12/22 (avant éliminations)	Élimination (1)	Sénat au 31/12/22	Sénat au 31/12/21
Produits d'exploitation									
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	356 233					356 233		356 233	341 233
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale		12 516	17 490	4 919	6 446	41 372	- 30 504	10 868	10 727
Autres produits d'exploitation	8 686	2 333	4 594	4 408	9 166	29 187	- 11 675	17 513	16 979
Reprises sur amortissements et provisions	457		45	795	1 342	2 639		2 639	2 095
Total produits d'exploitation	365 376	14 849	22 129	10 122	16 954	429 431	- 42 178	387 252	371 032
Charges d'exploitation									
Achats et autres charges externes	38 344			8	12	38 364		38 364	34 294
Impôts, taxes et versements assimilés	1 702					1 702		1 702	1 713
Indemnité parlementaire et traitements	137 538					137 538	- 46	137 492	134 905
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	104 014					104 014		104 014	99 829
Subvention destinée à Public Sénat	17 648					17 648		17 648	17 648
Prestations de retraite et de sécurité sociale	34 307	38 209	54 608	6 867	12 465	146 457	- 30 504	115 953	113 293
Autres charges d'exploitation	10 138	2 643	4 958	2 566	3 312	23 616	- 11 629	11 988	11 810
Dotations aux amortissements et provisions	7 530	20	90	692	1 179	9 511		9 511	10 734
Total charges d'exploitation	351 222	40 872	59 656	10 133	16 968	478 850	- 42 178	436 672	424 226
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	14 154	- 26 023	- 37 527	- 10	- 14	- 49 420		- 49 420	- 53 194
Produits financiers									
Produits des actifs immobilisés	957	10 064	12 147			23 168		23 168	21 461
Revenus des valeurs mobilières de placement									
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement									
Revenus des autres produits financiers	117	618	907	10	7	1 660		1 660	915
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	36 248	133 093	139 385			308 725		308 725	95 672
Reprises sur amortissements et provisions	74	625	686			1 385		1 385	4 639
Total produits financiers	37 395	144 401	153 125	10	7	334 938		334 938	122 687
Charges financières									
Charges d'intérêts	4					4		4	5
Autres charges financières									
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	37 147	116 510	117 518			271 175		271 175	87 968
Dotations aux provisions - charges financières	389	9 091	10 312			19 793		19 793	1 343
Total charges financières	37 540	125 601	127 830			290 971		290 971	89 316
RÉSULTAT FINANCIER	- 144	18 800	25 295	10	7	43 967		43 967	33 371
RÉSULTAT COURANT	14 010	- 7 223	- 12 232		- 7	- 5 452		- 5 452	- 19 823
Produits exceptionnels									
Produits sur opérations de gestion	58				7	66		66	123
Autres produits exceptionnels	108	13	60			181	- 1	179	675
Reprises sur amortissements et provisions									
Total produits exceptionnels	166	13	60		7	246	- 1	245	798
Charges exceptionnelles									
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	188					188	- 1	187	137
Autres charges exceptionnelles	15					15		15	946
Dotations aux provisions - charges financières									
Total charges exceptionnelles	203					203	- 1	202	1 083
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 37	13	60		7	43		43	- 285
TOTAL PRODUITS	402 937	159 263	175 314	10 133	16 968	764 615	- 42 180	722 436	494 517
TOTAL CHARGES	388 964	166 473	187 487	10 133	16 968	770 024	- 42 180	727 845	514 626
RÉSULTAT GÉNÉRAL	13 973	- 7 210	- 12 173			- 5 409		- 5 409	- 20 109

Sénat
Caisses des retraites et de sécurité sociale

13 973 10 315
-19 382 -30 424

(1) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu qui sont éliminés dans la colonne afférente.

6.2 *Produits d'exploitation*

Les produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2022 (K€)	Sénat au 31/12/2021 (K€)
Produits d'exploitation	387 252	371 032
Subventions d'exploitation	356 233	341 233
<i>dotation du Sénat</i>	327 228	312 228
<i>dotation du Jardin</i>	11 357	11 357
<i>dotation du Musée</i>		
<i>dotation Public Sénat</i>	17 648	17 648
Cotisations des caisses des retraites et de sécurité sociale	10 868	10 727
Autres produits d'exploitation	17 513	16 979
Reprises sur amortissements et provisions	2 639	2 095

6.3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2022 (K€)	Sénat au 31/12/2021 (K€)
Achats et autres charges externes	38 364	34 294
Achats	6 394	5 181
<i>fournitures</i>	1 137	1 381
<i>eau, électricité, gaz, chauffage urbain</i>	2 939	2 598
<i>travaux d'impression</i>	188	146
<i>abonnements revues, ouvrages</i>	55	60
<i>achats de matériel divers</i>	649	411
<i>matériel NTIC</i>	353	293
<i>autres achats</i>	1 073	291
Services extérieurs	16 205	16 682
<i>maintenance</i>	4 126	5 832
<i>sous-traitance générale</i>	4 286	3 030
<i>entretiens biens immobiliers</i>	1 836	2 354
<i>locations immobilières</i>	1 669	1 557
<i>documentation</i>	1 304	1 464
<i>entretiens biens mobiliers</i>	509	559
<i>locations mobilières</i>	902	696
<i>organisation de formations</i>	834	585
<i>assurances</i>	282	231
<i>divers</i>	456	373
Autres services extérieurs	15 765	12 431
<i>frais hors missions</i>	5 612	4 426
<i>postes et télécoms</i>	3 259	3 166
<i>communication</i>	783	440
<i>frais missions</i>	1 691	535
<i>honoraires</i>	3 567	3 199
<i>réceptions</i>	772	598
<i>divers</i>	81	68

La ligne intitulée « postes et télécoms » comprend la part prise en charge au titre des frais téléphoniques et d'affranchissement des Sénateurs.

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2022 (K€)	Sénat au 31/12/2021 (K€)
Indemnité parlementaire et traitements	137 538	134 905
Indemnités des Sénateurs	32 156	31 714
Traitements du personnel titulaire et stagiaire	95 153	93 797
Rémunération du personnel contractuel	10 229	9 394

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2022 en K€	Sénat au 31/12/2021 en K€
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	104 014	99 829
Subvention versée à l'AGAS	64 956	63 247
Indemnité représentative de frais de mandat		
Avances sur frais de mandat	26 918	24 636
Indemnité de fonctionnement des groupes politiques	12 102	11 915
Autres frais (1)	39	31

(1) Autres frais : frais afférents à l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques et à la bureautique des groupes politiques. À compter du 1^{er} janvier 2021, les frais de bureautique sont gérés via la subvention aux groupes politiques.

Le Sénat verse à l'AGAS une subvention appelée par celle-ci au fur et à mesure de l'engagement des dépenses effectuées d'ordre et pour compte des Sénateurs. Cette subvention est inscrite en charges dans les comptes du Sénat. En 2022, elle s'est élevée à 64,96 millions d'euros. Sont également mis à disposition de l'AGAS les moyens de fonctionnement en personnel, en locaux et en matériel nécessaires à l'accomplissement de sa mission (cf. Note 7.3 *Avantages accordés à des organismes extérieurs*).

La catégorie « Avances sur frais de mandat » correspond au système d'avances, mis en place à compter du mois de janvier 2018. Les avances versées ont été rapprochées comptablement des dépenses justifiées par les Sénateurs au 31 décembre de l'exercice, auxquelles ont été ajoutées les dépenses estimées rattachables à 2022 (438 K€) qui ne seront justifiées que plus tardivement en 2023²¹, conformément aux dispositions de l'arrêté de Bureau n° 2017-272 du 7 décembre 2017 modifié et de l'arrêté de Questure n° 2017-1202 modifié adopté à la même date.

²¹ Ces dépenses sont estimées sur la base du montant des dépenses de même nature déclarées au cours de l'exercice précédent.

6.4 Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2022 (K€)	Sénat au 31/12/2021 (K€)
1 - Revenus		
Produits et assimilés	24 828	22 376
Produits des actifs immobilisés	23 168	21 461
<i>revenus des fonds investis</i>	22 893	21 118
<i>revenus des fonds prêtés</i>	275	343
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Revenus des autres produits financiers	1 660	915
Charges et assimilées	4	5
Charges d'intérêts	4	5
Autres charges financières		
<i>Solde des revenus</i>	<i>24 825</i>	<i>22 371</i>
2 - Cessions		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	308 725	95 672
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	271 175	87 968
<i>Solde des cessions</i>	<i>37 551</i>	<i>7 703</i>
3 - Provisions		
Reprises sur provisions	1 385	4 639
Dotations aux provisions - charges financières	19 793	1 343
<i>Solde des provisions</i>	<i>-18 408</i>	<i>3 296</i>
Solde total (1 + 2 + 3)	43 967	33 371

6.5 *Produits exceptionnels et charges exceptionnelles*

Les produits exceptionnels et charges exceptionnelles se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2022 (K€)	Sénat au 31/12/2021 (K€)
Produits exceptionnels	245	798
Produits sur opérations de gestion	66	123
Autres produits exceptionnels	179	675
Reprises sur amortissements et provisions		

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2022 (K€)	Sénat au 31/12/2021 (K€)
Charges exceptionnelles	202	1 083
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	187	137
Autres charges exceptionnelles	15	946
Dotations aux provisions - charges financières		

Les produits exceptionnels correspondent principalement aux cessions d'immobilisation et aux indemnités reçues suite à un sinistre. Les charges exceptionnelles se composent principalement de pénalités versées liées à divers litiges.

7 Informations complémentaires

7.1 Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés

Ainsi que précisé dans la note 2 « Règles et méthodes comptables », le Sénat n'applique pas la méthode préférentielle en matière d'engagements de retraite et avantages similaires. Aucune provision n'est donc inscrite au bilan à ce titre et seule une information en annexe est donnée.

Les engagements du Sénat sont des régimes à prestations définies gérés directement ou à travers les caisses des retraites et les caisses de sécurité sociale. Leur détail est le suivant :

- Sénateurs :
 - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux Sénateurs, dont le montant est fonction des annuités de cotisations pour la partie correspondant au régime de base et aux points acquis pour la partie complémentaire ;
 - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu aux Sénateurs retraités qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités ;
 - régime de « droits à transports » accordés aux anciens Sénateurs.
- Personnel du Sénat :
 - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux membres du personnel du Sénat, dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire ;
 - régime « congé spécial » qui constitue une modalité particulière de cessation d'activité ;
 - régime de l'indemnité versée au moment du départ en retraite des membres du personnel du Sénat ;
 - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu au personnel retraité qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités.

L'ensemble des régimes décrits ci-dessus a été évalué par des actuaires indépendants, conformément aux préconisations de la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée du CNC sur les retraites, remplacée par la recommandation de l'Autorité des normes comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée.

Les différentes hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation :		
- des régimes de retraite et d'assurance maladie-maternité-décès des retraités	4,25 %	1,47 %
- de l'indemnité de départ en retraite	3,95 %	1,17 %
- du congé spécial	3,75 %	0,97 %
- des droits à transport	4,00 %	1,22 %
Table	tables INSEE 2016-2018 TPGHF 05	tables INSEE 2015-2017 TPGHF 05
Taux de rotation du personnel	0 %	0 %
Taux d'augmentation de la consommation médicale des retraités (effet âge et effet dérive des coûts)	3,20 %	3,20 %
Taux d'augmentation des salaires	Variable selon l'ancienneté	Variable selon l'ancienneté
Taux de renouvellement du mandat des Sénateurs	entre 100 % et 88 % avant 55 ans ; entre 86% et 58 % de 55 à 65 ans ; entre 55% et 0 % au-delà de 65 ans	entre 100 % et 88 % avant 55 ans ; entre 86% et 58 % de 55 à 65 ans ; entre 55% et 0 % au-delà de 65 ans

Les taux d'actualisation retenus par le Sénat correspondent aux taux des obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie selon la durée des engagements évalués, conformément à la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée du CNC sur les retraites, remplacée par la recommandation de l'Autorité des normes comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée.

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des engagements de retraite et avantages similaires du Sénat s'élève à 2 709 millions d'euros, contre 4 060 millions d'euros au 31 décembre 2021. Le détail par régime figure dans le tableau ci-après.

Rubriques et postes	31/12/2022	31/12/2021
<i>Sénateurs</i>		
Retraite	753 286	1 019 942
Assurance « maladie-maternité-décès »	97 633	152 763
Frais de transport	5 234	6 779
<i>Total</i>	<i>856 152</i>	<i>1 179 484</i>
<i>Personnel du Sénat</i>		
Retraite	1 564 951	2 342 719
Congé spécial	20 265	27 602
Indemnité de départ en retraite	8 810	12 144
Assurance « maladie-maternité-décès »	258 422	498 352
<i>Total</i>	<i>1 852 448</i>	<i>2 880 818</i>
Total engagements de retraite et avantages similaires	2 708 600	4 060 302

Les montants sont donnés en K€.

La valeur totale des engagements diminue par rapport à l'exercice précédent de 33 %. Cela s'explique principalement par une augmentation des taux d'actualisation.

La sensibilité au taux d'actualisation des engagements de retraite portés par la CRAS et la CRPS est estimée, pour une augmentation de 10 points de base (0,10 %), à environ 34,4 millions d'euros et, pour une diminution de 10 points de base (0,10 %), à environ 35,3 millions d'euros.

7.2 Effectifs

Les effectifs se décomposent de la manière suivante :

	Effectifs au 31/12/2022	Effectifs au 31/12/2021
Sénateurs	348	348
Total	348	348

	Effectifs au 31/12/2022	Effectifs au 31/12/2021
Personnels du Sénat	1 068	1 087
Contractuels	152	146
Total	1220	1233

Parmi ces personnels, le nombre de mises à disposition auprès d'organismes extérieurs au Sénat s'élève à 7. En sus, le nombre de personnels en détachement s'élève à 22.

	Effectifs au 31/12/2022	Effectifs au 31/12/2021
Sénateurs pensionnés (<i>stricto sensu</i>)	735	745
Personnels retraités (<i>stricto sensu</i>)	1151	1123
Total	1 886	1 868

	Effectifs au 31/12/2022	Effectifs au 31/12/2021
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Sénateurs (assurés, ayants droit)	1 736	1 769
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Personnels (assurés, ayants droit)	4 673	4 733
Total	6 409	6 502

7.3 *Avantages accordés à des organismes extérieurs*

7.3.1 *Entités liées*

Association pour la Gestion des Assistants des Sénateurs

Outre la subvention versée pour son fonctionnement (cf. *supra*) , le Sénat met à la disposition de l'Association pour la Gestion des Assistants des Sénateurs (AGAS) des locaux loués dont le coût représente 159 K€ (en proportion de la surface occupée), ainsi que neuf personnels des services, dont la masse salariale, charges patronales comprises, représentait en 2022 un montant total annualisé de 903 K€.

Public Sénat

Le Sénat reçoit de l'État une dotation destinée au financement de la société Public Sénat, qui est intégralement reversée à cette dernière. Son montant s'est élevé en 2022 à 17,6 millions d'euros.

7.3.2 *Groupes politiques*

En application de l'arrêté de Questure n° 2019-1206 du 12 décembre 2019, modifié par l'arrêté de Questure n° 2022-734 du 28 juillet 2022, les groupes politiques constitués en application de l'article 5 du Règlement du Sénat et la réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe bénéficient d'une subvention, qui au total s'est élevée en 2022 à 12 millions d'euros.

Montant perçu par les groupes politiques en 2022 au titre de la subvention prévue par l'arrêté de Questure 2019-1206	
	<i>(en K€)</i>
Groupe Les Républicains	4 381
Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain	2 055
Groupe Union Centriste	1 882
Groupe Rassemblement des démocrates progressistes et indépendants	989
Groupe communiste républicain citoyen et écologiste	680
Groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen	657
Groupe Les Indépendants - République et Territoires	643
Groupe Écologiste - Solidarité et Territoires	606
Réunion administrative des sénateurs non-inscrits	133

7.4 *Autres informations*

Au 31 décembre 2022, le capital restant à appeler au titre des engagements de la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs, de la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat et de la Réserve Spéciale d'Intervention envers des Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI) et assimilés s'élève à environ 105 millions d'euros.

Les prêts accordés, à l'exception des prêts d'équipement des Sénateurs, sont couverts par une assurance ou par une inscription hypothécaire.

Le montant des loyers annuels pour l'ensemble des biens immobiliers loués par le Sénat s'élève à 1,4 million d'euros pour l'exercice 2022.

Les engagements locatifs sans service fait dépassant le seuil de signification²² s'élèvent au 31 décembre 2022 à 7,7 millions d'euros.

Le Sénat a lancé en 2022 la télé-déclaration de ses consommations énergétiques sur la plateforme mise en place dans le cadre du « décret tertiaire »²³, pour l'ensemble de son parc immobilier. Par ailleurs, le Sénat a adopté en mars 2021 une stratégie environnementale, arrêtée après réalisation d'un bilan environnemental de l'institution, qui poursuit deux objectifs : un Sénat neutre en carbone à l'horizon 2040 par réduction de moitié de ses émissions et mise en œuvre d'actions complémentaires de compensation ; et un Sénat « zéro plastique, zéro gaspillage, zéro déchet » d'ici à 2026.

²² Ce seuil de signification est fixé à 3,6 millions d'euros, soit 1 % de la dotation versée au Sénat.

²³ Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.